



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**Pour l'exercice de 12 mois
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixantième session
Supplément n° 5 (A/60/5)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixantième session
Supplément n° 5 (A/60/5)

Rapport financier et états financiers vérifiés

**Pour l'exercice de 12 mois
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Sigles		xi
Lettres d'envoi		xiii
I. Opérations de maintien de la paix : rapport financier pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1–26	1
A. Introduction	1	1
B. Gouvernance	2–8	1
C. Vue d'ensemble de la situation financière	9–10	2
D. Contributions mises en recouvrement	11–12	3
E. Contributions non acquittées	13–14	4
F. Dépenses	15–16	6
G. Position de trésorerie : liquidités et passif	17–21	6
1. Missions en cours	17–19	6
2. Missions achevées	20–21	8
H. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	22–23	11
I. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	24	12
J. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	25–26	12
Annexe		
Informations complémentaires		13
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes		14
A. Introduction	1–14	19
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	9–12	21
2. Principales recommandations	13–14	22
B. Coordination des organes de contrôle	15–20	24
C. Constatations détaillées et recommandations	21–427	25
1. Vue d'ensemble de la situation financière	21–36	25
2. Normes comptables du système des Nations Unies	37	31
3. Renseignements devant figurer dans les états financiers	38	32

4.	Situation financière des missions achevées	39–41	32
5.	Contributions volontaires à recevoir et dettes non comptabilisées	42–44	33
6.	Comptes débiteurs et comptes créditeurs	45–49	34
7.	Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	50–51	34
8.	Comptes bancaires et caisse	52–54	35
9.	Mécanisme de contrôle des fonds	55–57	35
10.	Liquidation de missions	58–62	36
11.	Passation par profits et pertes de numéraire, de créances et de biens	63	37
12.	Versements à titre gracieux	64	38
13.	Passation de marchés et gestion des contrats	65–137	38
14.	Opérations aériennes	138–197	56
15.	Gestion du parc automobile	198–226	72
16.	Gestion des avoirs	227–235	78
17.	Stocks stratégiques pour déploiement rapide	236–249	80
18.	Gestion des stocks	250–270	83
19.	Missions intégrées	271–285	87
20.	Coordination régionale	286–289	90
21.	Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies	290–308	91
22.	Rations	309–328	96
23.	Gestion des ressources humaines	329–375	99
24.	Auditeurs résidents	376–396	107
25.	Fraudes et présomptions de fraude	397–407	112
26.	Budgétisation axée sur les résultats	408–415	117
27.	Informatique et télématique	416–424	118
28.	Matériel appartenant aux contingents	425–427	119
D.	Remerciements	428	120
	Annexe I. Liste des missions dont les comptes ont été vérifiés		121
	Annexe II. État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 30 juin 2004		123
III.	Opinion des commissaires aux comptes		126
IV.	Certification des états financiers		128

V. États financiers pour l'exercice de 12 mois allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	129
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif	
État I : État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et des soldes des fonds	129
Tableau 1.1 : État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 afférentes aux opérations en cours	130
État II : État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	132
État III : État au 30 juin 2005 des flux nets de trésorerie de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.	134
Opérations de maintien de la paix en cours	
État IV : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	135
Tableau 4.1 : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	138
État V : Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	139
Tableau 5.1 : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	141
État VI : Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	142
Tableau 6.1 : Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.	145
État VII : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	146
Tableau 7.1 : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	149
État VIII : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	150

Tableau 8.1 : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	152
État IX : Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observations des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	153
Tableau 9.1 : Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	156
État X : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	157
Tableau 10.1 : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	159
État XI : Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	160
Tableau 11.1 : Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	162
État XII : Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	163
Tableau 12.1 : Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	166
État XIII : Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	167
Tableau 13.1 : Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	169
État XIV : Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	170
Tableau 14.1 : Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	172

État XV : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	173
Tableau 15.1 : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	175
État XVI : Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	176
Tableau 16.1 : Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	178
État XVII : Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	179
Tableau 17.1 : Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	181
État XVIII : Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	182
Tableau 18.1 : Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	184
Comptes à affectation spéciale	
État XIX : Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	185
État XX : Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	187
Tableau 20.1 : Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	189
État XXI : Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	190
Tableau 21.1 : Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : état au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	193

Missions achevées

État XXII : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds	194
État XXIII : Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds	196
État XXIV : Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	198
État XXV : Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	200
État XXVI : Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	202
État XXVII : Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds	204
État XXVIII : Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds	206
État XXIX : Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds	208
État XXX : Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds	210
État XXXI : Forces de paix des Nations Unies (FPNU) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds	212

État XXXII : Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 février 1997 au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds	215
État XXXIII : Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds	217
État XXXIV : Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds	219
État XXXV : Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	221
État XXXVI : Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	223
État XXXVII : Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	225
État XXXVIII : Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds	227
État XXXIX : Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds	229
État XL : Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds	231
État XLI : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds	233
État XLII : Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds	235

État XLIII : Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) : état au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	237
Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005).....	239
Annexes	
I. Opérations de maintien de la paix financées au moyen du budget ordinaire : utilisation par principaux objets de dépense des crédits ouverts pour la période de 18 mois de l'exercice biennal 2004-2005 terminée le 30 juin 2005.....	252
II. Activités liées à des opérations de maintien de la paix, financées à l'aide de fonds d'affectation spéciale : état des recettes, des dépenses, des réserves et des soldes des fonds (exercice clos le 30 juin 2005).....	253

Sigles

APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration provisoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BUNUTIL	Bureau des Nations Unies au Timor-Leste
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FORPRONU	Force de protection des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUB	Mission des Nations Unies au Burundi
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUCI	Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine

MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUTO	Mission des Nations Unies au Timor oriental
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MIPRENUC	Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
ONUCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUMUZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan

Lettres d'envoi

Le 30 septembre 2005

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**

Monsieur Guillermo N. Carague
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 31 janvier 2006

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2005. Ces états, qui ont été soumis par le Secrétaire général, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
et Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Opérations de maintien de la paix : rapport financier pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. Ce rapport, qui donne un aperçu des résultats financiers de l'exercice clos le 30 juin 2005, décrit aussi les mécanismes de gouvernance mis en place.

B. Gouvernance

2. Les mécanismes de gouvernance comprennent l'examen des budgets, des rapports sur l'exécution des budgets et des rapports d'audit interne et externe par les organes intergouvernementaux d'experts, ainsi que l'approbation des budgets par ces organes.

3. Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour renforcer la gouvernance, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions énoncées dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (A/60/568 et Corr.1, 2 et 3). Au nombre de ces initiatives figurent des propositions relatives à un examen global du dispositif de gouvernance, comprenant une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle, et à la création d'un comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, ainsi que décrit ci-après.

Examen global du dispositif de gouvernance, comprenant une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle

4. Dans sa résolution 57/278 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures de gestion, les principes et la reddition de comptes dans tout le système des Nations Unies et de formuler des propositions concernant la présentation future des rapports du Comité des commissaires aux comptes et leur examen par les conseils d'administration concernés et l'Assemblée générale. Cette demande a été réitérée dans la résolution 59/264 A. En application des dispositions du paragraphe 164 b) de la résolution 60/1, le Secrétaire général a élaboré un descriptif de tâches relatif à un examen global des mécanismes de gouvernance, comprenant une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, qui porte notamment sur les rôles et attributions des cadres et prend dûment en considération la nature des organes d'audit et de contrôle.

5. Le Secrétaire général propose que l'examen envisagé soit confié à des consultants et qu'un comité directeur, composé d'experts internationaux indépendants spécialisés dans les questions de gouvernance et de contrôle, soit mis en place pour coordonner et superviser l'ensemble du projet. Le comité directeur serait épaulé par les consultants, qui s'occuperaient de la recherche technique et de l'élaboration du rapport d'évaluation.

6. L'évaluation comportera deux volets principaux : un examen du dispositif de gouvernance et de contrôle, qui s'effectuera en deux étapes, et un examen du Bureau des services de contrôle interne. La première étape de l'examen du dispositif de gouvernance et de contrôle portera sur l'ONU, ses fonds et programmes et les institutions spécialisées. La deuxième ne portera que sur l'ONU et sur certains fonds et programmes et institutions spécialisées représentatifs. Les évaluations devraient se terminer au plus tard le 31 mai 2006.

Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

7. En application des dispositions du paragraphe 164 c) de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a fait des propositions détaillées relatives à la création d'un Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. L'Assemblée a décidé de créer un Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, qui l'aidera à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle, et a prié le Secrétaire général de lui faire des propositions concernant le mandat du comité, de veiller à ce que ce mandat cadre avec les résultats de l'étude en cours sur le dispositif de contrôle et de lui indiquer les ressources nécessaires à la deuxième partie de la reprise de sa soixantième session.

8. Il convient de noter que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit serait distinct du mécanisme interne mis en place par le Secrétaire général pour l'aider à faire appliquer, au sein du Secrétariat, les recommandations issues des audits et des enquêtes.

C. Vue d'ensemble de la situation financière

9. Le tableau I.1 présente une vue d'ensemble de la situation financière des opérations de maintien de la paix.

Tableau I.1
Principaux chiffres

	2003/04	2004/05	
	(millions de dollars É.-U.)		Variation (pourcentage)
Montant total des contributions mises en recouvrement	2 927,4	4 393,9	50
Contributions mises en recouvrement non acquittées ^a			
Missions en cours	958,1	1 105,6	15
Missions achevées	549,0	537,7	(2)
Montant total des dépenses	2 933,8	4 074,3	39
Disponibilités : liquidités et passif ^a			
Missions en cours	(586,5)	(458,4)	22
Missions achevées	1,3	32,3	2 385

^a Les chiffres pour 2003/04 tiennent compte du reclassement de la MONUIK de « mission en cours » en « mission achevée ».

10. Au cours de l'exercice financier 2004/05, les opérations de maintien de la paix ont connu une envolée. Le montant des contributions mises en recouvrement a augmenté de 50 % et celui des dépenses de 39 %. Une nouvelle mission de maintien de la paix – la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) – a été mise en place.

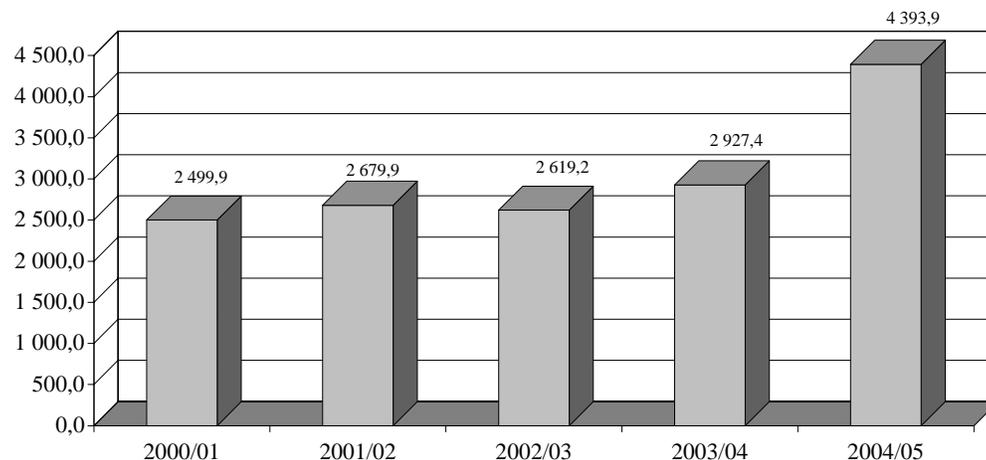
D. Contributions mises en recouvrement

11. Les contributions mises en recouvrement ont enregistré une hausse globale de 50 %, passant de 2 927 400 000 dollars en 2003/04 à 4 393 900 000 dollars en 2004/05. Cette hausse s'explique principalement par la comptabilisation, sur un exercice complet, des contributions mises en recouvrement pour la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), qui ont été mises en place au cours de l'exercice précédent, ainsi que par la création d'une nouvelle mission, la MINUS. Par ailleurs, les contributions mises en recouvrement pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ont enregistré une hausse en raison d'une augmentation des effectifs. Ces augmentations ont été compensées en partie par une baisse des contributions mises en recouvrement pour la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), dont les opérations ont été réduites.

12. La figure I.1 montre l'évolution du montant des contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix sur les quatre derniers exercices et l'exercice considéré.

Figure I.1
**Contributions mises en recouvrement pour les opérations
 de maintien de la paix des Nations Unies**

(En millions de dollars des États-Unis)



E. Contributions non acquittées

13. Alors que le montant des contributions mises en recouvrement a enregistré une hausse de 50 % durant l'exercice considéré, celui des contributions non acquittées pour les missions en cours n'a augmenté que de 15 %, passant de 958 100 000 dollars à 1 105 600 000 dollars. La hausse des contributions non acquittées pour la MONUC a été compensée par une baisse des montants dus par la MINUL. Il n'y a pas eu de changement notable en ce qui concerne les contributions restant dues pour les missions achevées.

14. Le tableau I.2 fait apparaître le montant des contributions non acquittées pour chacune des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la fin de l'exercice considéré et des quatre exercices précédents.

Tableau I.2
Contributions non acquittées

(En millions de dollars des États-Unis)

	30 juin 2001	30 juin 2002	30 juin 2003	30 juin 2004	30 juin 2005
Missions en cours					
UNFICYP	18,3	13,7	13,7	14,9	14,2
FNUOD/FUNU	14,4	15,4	14,1	15,9	12,0
FINUL	165,6	84,3	71,8	62,8	51,5
MINURSO	90,0	48,5	41,6	42,5	43,6
MONUG	12,5	6,5	8,0	8,2	7,6
MINUSIL/MONUSIL	243,9	141,1	93,7	108,6	54,3
MINUK	120,1	48,7	51,4	98,4	77,6

	30 juin 2001	30 juin 2002	30 juin 2003	30 juin 2004	30 juin 2005
MONUC	118,1	94,3	56,1	61,7	279,0
MANUTO	190,9	110,7	74,1	80,5	55,4
MINUEE	121,0	33,4	27,7	25,1	36,0
MINUL	–	–	–	245,1	51,5
ONUCI	–	–	–	95,8	94,2
MINUSTAH	–	–	–	49,0	76,5
ONUB	–	–	–	49,6	90,3
MINUS	–	–	–	–	161,9
Total partiel^a	1 094,8	596,6	452,2	958,1	1 105,6
Missions achevées					
MONUIK	13,5	12,2	9,6	5,4	4,7
MINUBH	50,2	53,4	46,5	37,6	35,8
MONUT	1,7	1,5	0,4	0,1	–
MINUH/MITNUH/MIPONUH	20,2	19,8	19,8	19,5	19,5
MINURCA	36,2	36,0	36,0	35,7	35,6
MONUA/Mission de vérification des Nations Unies en Angola	75,8	51,6	43,4	36,4	35,9
FORDEPRENU	9,4	3,6	2,6	1,4	1,3
ATNUSO	26,1	14,4	12,3	9,4	9,1
MONUL	4,0	3,5	1,5	0,1	0,1
FPNU	617,0	192,0	155,2	151,0	149,5
MINUGUA	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
MINUHA	2,7	2,0	1,9	0,6	0,2
MINUAR/MONUOR	24,4	19,4	15,3	10,5	7,6
ONUSAL	2,8	2,8	2,8	2,7	2,1
ONUMOZ	18,8	18,8	18,7	18,7	18,3
ONUSOM	194,1	61,4	61,2	60,4	59,5
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	–	–	–	–	–
APRONUC	43,8	43,1	42,8	42,7	41,8
GANUPT	0,1	0,1	0,1	0,1	–
GOMNUII	0,1	0,1	–	–	–
FUNU (1956)	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
ONUC	73,9	73,9	73,9	73,9	73,9
Total partiel^a	1 257,5	652,3	586,8	549,0	537,7
Base de soutien logistique des Nations Unies (stocks stratégiques pour déploiement rapide)	–	–	38,6	13,6	13,6
Total	2 352,3	1 248,9	1 077,6	1 520,7	1 656,9

^a La distinction entre missions en cours et missions achevées tient compte de la situation au 30 juin pour chaque exercice financier considéré.

F. Dépenses

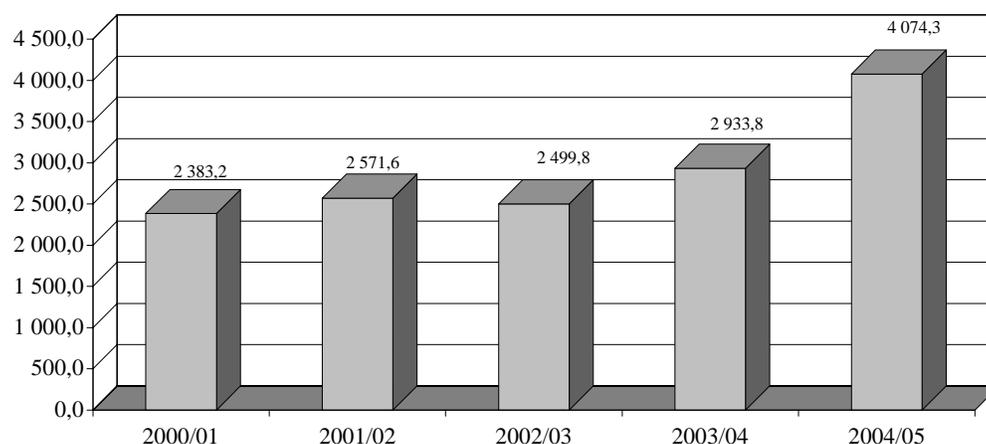
15. Les dépenses ont augmenté de 39 % pour atteindre un montant total de 4 074 300 000 dollars au cours de l'exercice considéré, contre 2 933 800 000 dollars au cours de l'exercice précédent. L'augmentation globale des dépenses, qui s'explique essentiellement par l'expansion des opérations de la MONUC, la comptabilisation, sur une année entière, des dépenses de la MINUL, de l'ONUCI, de la MINUSTAH et de l'ONUB, et la mise en place récente de la MINUS, est en partie compensée par la diminution des dépenses de la MINUSIL et de la MANUTO.

16. La figure I.2 indique l'évolution du montant total des dépenses engagées pour l'ensemble des missions de maintien de la paix sur les quatre derniers exercices et l'exercice terminé le 30 juin 2005.

Figure I.2

Dépenses des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)



Note : Les chiffres correspondant aux dépenses des exercices 2001 à 2004 ont été retraités conformément à la nouvelle présentation

G. Position de trésorerie : liquidités et passif

1. Missions en cours

17. Le tableau I.3 présente un récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif de chacune des opérations de maintien de la paix en cours.

Tableau I.3
Liquidités et passif au 30 juin 2005 : missions en cours

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Encaisse disponible^a</i> (1)	<i>Passif^b</i> (2)	<i>Excédent/(déficit) (1) - (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2004</i>
UNFICYP	10,5	9,1	1,4	(4,0)
FNUOD/FUNU	27,3	17,4	9,9	5,3
FINUL	71,2	50,9	20,3	72,4
MINURSO	2,9	19,5	(16,6)	(13,0)
MONUG	5,8	6,1	(0,3)	(1,4)
MINUSIL/MONUSIL	237,7	191,7	46,0	(56,6)
MINUK	5,9	70,7	(64,8)	(91,7)
MONUC	197,1	380,5	(183,4)	(33,9)
MANUTO	19,7	57,7	(38,0)	(47,1)
MINUEE	49,0	54,6	(5,6)	(6,5)
MINUL	289,3	236,1	53,2	(230,7)
ONUCI	72,7	111,1	(38,4)	(94,3)
MINUSTAH	57,8	131,4	(73,6)	(39,6)
ONUB	55,5	119,0	(63,5)	(45,4)
MINUS	142,9	247,9	(105,0)	–
Total	1 245,3	1 703,7	(458,4)	(586,5)

^a Somme des dépôts à vue et à terme et de la trésorerie commune.

^b Total du passif.

18. Le tableau I.3 montre la situation de trésorerie des missions en cours. Au cours de la période considérée, la position de trésorerie de la MONUC s'est détériorée en raison du versement tardif des contributions, tandis que celle de la MINUL s'est améliorée du fait du versement rapide des contributions. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), qui ont continué d'enregistrer des déficits, ont eu recours à des prêts de missions achevées pour effectuer leurs dépenses les plus urgentes.

19. Il convient de signaler que la situation de trésorerie de chaque mission détermine la faisabilité et le calendrier de ses remboursements aux pays fournisseurs de contingents. En principe, l'Administration effectue des versements chaque trimestre au titre des contingents et du matériel leur appartenant, en conservant suffisamment de liquidités pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement les plus urgentes. Le calendrier de paiement du matériel appartenant aux contingents est également lié au dépôt des demandes de remboursement des pays fournisseurs de contingents et à leur certification ultérieure. Le tableau I.4 indique les mois où ont été effectués les versements les plus récents au titre des contingents et du matériel leur appartenant (au 30 juin 2005).

Tableau I.4
**État des paiements au titre des contingents et du matériel leur appartenant,
 au 30 juin 2005**

	<i>Dernier mois de paiement (contingents)</i>	<i>Dernier mois de paiement (matériel appartenant aux contingents)</i>
UNFICYP	30 avril 2005	Mars 2005
FNUOD/FUNU	30 avril 2005	Mars 2005
FINUL	30 avril 2005	Mars 2005
MINURSO	31 mars 2002	Décembre 2001
MONUG	Sans objet	Décembre 2004
MINUSIL/MONUSIL	30 avril 2005	Mars 2005
MINUK	31 décembre 2003	Mars 2004
MONUC	31 janvier 2005	Septembre 2004
MANUTO	30 avril 2005	Mars 2005
MINUEE	30 avril 2005	Mars 2005
MINUL	30 avril 2005	Mars 2005
ONUCI	30 avril 2005	Mars 2005
MINUSTAH	30 avril 2005	Mars 2005
ONUB	30 avril 2005	Mars 2005
MINUS	Aucun paiement	Aucun paiement

2. Missions achevées

20. Le tableau I.5 présente un récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif pour toutes les missions achevées.

Tableau I.5
Liquidités et passif au 30 juin 2005 : missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Encaisse disponible^a (1)</i>	<i>Passif^b (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) (1) - (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2004</i>
Missions présentant un excédent de trésorerie				
MONUIK	43,3	1,6	41,7	39,2
MINUBH	19,4	9,0	10,4	7,2
MONUT	4,8	2,5	2,3	2,0

	<i>Encaisse disponible^a</i> (1)	<i>Passif^b</i> (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> (1) - (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> au 30 juin 2004
MONUA/Mission de vérification des Nations Unies en Angola	30,9	9,3	21,6	20,7
FORDEPRENU	16,0	7,7	8,3	7,2
ATNUSO	22,3	9,1	13,2	12,5
MONUL	7,6	3,3	4,3	1,2
FPNU	69,1	41,8 ^c	27,3	47,1
MINUHA	43,9	28,8	15,1	28,3
MINUAR/MONUOR	20,1	4,1	16,0	12,8
ONUSAL	4,7	3,6	1,1	0,5
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	0,2	0,1	0,1	0,1
GANUPT	19,1	16,7	2,4	–
GOMNUII	4,3	–	4,3	4,3
Total partiel	305,7	137,6	168,1	183,1
Missions présentant un déficit de trésorerie				
MINUH/MITNUH/ MIPONUH	2,0	9,6	(7,6)	(7,9)
MINURCA	0,1	24,0	(23,9)	(24,4)
MINUGUA	–	0,1	(0,1)	(0,1)
ONUMOZ	0,4	1,3	(0,9)	(1,2)
ONUSOM	2,4	19,7	(17,3)	(18,1)
APRONUC	0,1	40,9	(40,8)	(41,5)
FUNU (1956)	–	42,1	(42,1)	(41,7)
ONUC	–	46,8	(46,8)	(46,9)
Total partiel	5,0	184,5	(179,5)	(181,8)
Total	310,7	322,1	(11,4)	1,3

^a Somme des dépôts à vue et à terme et de la trésorerie commune.

^b Total du passif, y compris des excédents de 29,6 millions et de 14,1 millions de dollars à transférer des FPNU et de la MINUHA, respectivement.

^c Non compris les recettes comptabilisées d'avance, d'un montant de 127,4 millions de dollars, correspondant à des dépenses remboursables par les États Membres.

21. Les missions achevées présentant des excédents de trésorerie continuent d'être les seules sources de prêt pour les missions de maintien de la paix en cours, les tribunaux internationaux et le budget ordinaire de l'ONU. Au cours de la période considérée, de nouveaux prêts d'un montant de 244 millions de dollars ont été accordés, le montant total des prêts non remboursés au 30 juin 2005 s'élevant à 41 600 000 dollars. Le tableau I.6 présente des données relatives à ces prêts et aux remboursements effectués.

Tableau I.6
Prêts provenant des missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Source</i>	<i>Solde d'ouverture, 1^{er} juillet 2004</i>	<i>Montant du prêt</i>	<i>Montant du remboursement</i>	<i>Solde de clôture, 30 juin 2005</i>	<i>Date du prêt</i>	<i>Date du remboursement</i>
MINURCA	MINUHA	3,2	–	–	3,2	Août 1999	
MANUH	MINUHA	9,4	–	–	9,4	Août 1999	
MINURSO	MONUL	3,0	–	3,0	–	Sept. 2003	Avril 2005
MINURSO	GANUPT	2,0	–	2,0	–	Oct. 2003	Avril 2004
MINURSO	MINUHA	–	2,5	2,5	–	Août 2004	Juin 2005
MINURSO	FPNU	4,0	–	–	4,0	Févr. 2004	
MINURSO	FPNU	–	2,5	–	2,5	Mai 2005	
MINURSO	FPNU	–	2,5	–	2,5	Juin 2005	
MINUK	FPNU	28,0	–	28,0	–	Juin 2004	Sept. 2004
MINUK	FPNU	–	20,0	20,0	–	Juill. 2004	Sept. 2004
MINUK	FPNU	–	20,0	20,0	–	Juill. 2004	Sept. 2004
MINUK	FPNU	–	15,0	15,0	–	Févr. 2005	Avril 2005
MINUK	FPNU	–	20,0	20,0	–	Mars 2005	Avril 2005
MINUK	FPNU	–	20,0	–	20,0	Mars 2005	
MINUK	FPNU	–	18,0	18,0	–	Mai 2005	Juin 2005
MONUG	FPNU	–	5,0	5,0	–	Févr. 2005	Avril 2005
Total partiel		49,6	125,5	133,5	41,6		
Tribunal pénal international pour le Rwanda	MINUHA	–	6,0	6,0	–	Nov. 2004	Févr. 2005
Tribunal pénal international pour le Rwanda	FPNU	–	7,5	7,5	–	Févr. 2005	Avril 2005
Total partiel		–	13,5	13,5	–		
Prêts au Fonds général des Nations Unies							
Fonds général	MONUA	–	15,0	15,0	–	Sept. 2004	Sept. 2004
Fonds général	MINUHA	–	15,0	15,0	–	Sept. 2004	Sept. 2004
Fonds général	FPNU	–	75,0	75,0	–	Nov. 2004	Déc. 2004
Total partiel		–	105,0	105,0	–		
Total		49,6	244,0	252,0	41,6		

H. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

22. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2005, le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix a également été utilisé pour financer les opérations initiales de la MINUS nouvellement créée. Des prêts d'un montant de 73 millions de dollars ont été octroyés à la MINUS, à l'ONUCI, à l'ONUB et à la MINUSTAH, la totalité de ces prêts ayant été remboursée au 30 juin 2005. Les prêts et les remboursements sont présentés au tableau I.7 ci-après.

Tableau I.7

Prêts du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

(En millions de dollars des États-Unis)

Bénéficiaire	Solde d'ouverture, 1 ^{er} juillet 2004	Montant du prêt	Montant du remboursement	Solde de clôture, 30 juin 2005	Date du prêt	Date du remboursement
MINURCA	12,8	–	–	12,8	1998/99	–
Total partiel	12,8	–	–	12,8		
MINUSTAH	10,0	–	10,0	–	Juin 2004	Sept. 2004
	–	5,0	5,0	–	Août 2004	Sept. 2004
Total partiel	10,0	5,0	15,0	–		
ONUB	8,0	–	8,0	–	Juin 2004	Oct. 2004
	–	8,0	8,0	–	Juill. 2004	Oct. 2004
Total partiel	8,0	8,0	16,0	–		
MINUS	–	2,0	2,0	–	Sept. 2004	Juin 2005
	–	3,0	3,0	–	Nov. 2004	Juin 2005
	–	3,0	3,0	–	Déc. 2004	Juin 2005
	–	3,0	3,0	–	Déc. 2004	Juin 2005
	–	7,0	7,0	–	Févr. 2005	Juin 2005
	–	15,0	15,0	–	Mai 2005	Juin 2005
Total partiel	–	33,0	33,0	–		
ONUCI	18,0	–	18,0	–	Avril/mai/ juin 2004	Sept. 2004
	–	12,0	12,0	–	Juill. 2004	Sept. 2004
	–	5,0	5,0	–	Juill. 2004	Sept. 2004
	–	10,0	10,0	–	Juill. 2004	Sept. 2004
Total partiel	18,0	27,0	45,0	–		
Total	48,8	73,0	109,0	12,8		

23. Au 30 juin 2005, le montant des réserves et des soldes des fonds, qui s'élevait à 165,8 millions de dollars, était constitué d'une encaisse de 153 millions de dollars et de prêts d'un montant de 12,8 millions de dollars accordés à la MINURCA en 1998 et 1999.

I. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

24. Au cours de l'exercice considéré, le montant total des dépenses a augmenté de 6,8 millions de dollars, soit une légère hausse de 6 %, qui s'explique par l'augmentation du nombre des postes autorisés.

J. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

25. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi gère le matériel en surplus provenant des missions achevées ou réduites et entretient les stocks d'équipements de départ des missions et les stocks stratégiques pour déploiement rapide.

26. Au cours de l'exercice arrivé à terme le 30 juin 2005, du matériel d'une valeur estimée à 106,7 millions de dollars, prélevé sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide, a été expédié à diverses missions de maintien de la paix. Au 30 juin 2005, les stocks stratégiques pour déploiement rapide avaient été reconstitués à raison de 89,4 millions de dollars.

Annexe

Informations complémentaires

1. La présente annexe contient des renseignements complémentaires qui ont été demandés au Secrétaire général.

Passation par profits et pertes de pertes de numéraire ou de créances

2. Conformément à la règle de gestion financière 106.8, un montant de 446 570 dollars a été passé par profits et pertes pendant l'exercice terminé le 30 juin 2005. Un état récapitulatif des pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, conformément à la règle susmentionnée.

Passation de pertes de biens par profits et pertes

3. Conformément à la règle de gestion financière 106.9, des pertes de biens d'une valeur de 4 537 525 dollars ont été passées par profits et pertes au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2005. Ces pertes, dont le montant a été estimé sur la base du coût d'origine, tiennent compte des articles passés par profits et pertes pour cause d'écart d'inventaire, de vol, de dégât ou d'accident. Leur passation en charges a permis de rétablir la concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique. Un état récapitulatif indiquant la valeur d'inventaire des biens durables ainsi que les articles passés par profits et pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, conformément à la règle susmentionnée.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2005; ses vérifications ont porté sur les activités menées par le Siège, 2 missions sur le terrain financées au moyen du budget ordinaire, 15 missions financées au moyen de contributions statutaires spéciales et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). L'audit du Siège a porté sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 1 mission liquidée et 22 missions achevées.

Le Comité a également répondu à des demandes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale. En plus de vérifier les comptes et les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2005, il a examiné différents aspects des opérations de maintien de la paix en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.

Comme l'indique le chapitre III du présent rapport, le Comité a certifié sans réserve les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2005.

Application des recommandations antérieures

Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'en avait prié au paragraphe 8 de son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/59/736), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois (voir l'annexe II au présent chapitre). Sur un total de 78 recommandations, 38 (soit 49 %), avaient été appliquées, 35 (45 %) étaient en voie d'application et 5 (6 %) n'avaient pas été appliquées. Sur les 40 recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées, 28 (soit 70 %) remontaient à l'exercice 2003/04, 9 (23 %) à l'exercice 2002/03, 2 (5 %) à l'exercice 2001/02 et 1 (2 %) à l'exercice 2000/01.

Coordination entre les organes de contrôle

Afin d'éviter les doubles emplois, le Comité planifie ses audits en coordination avec les autres organes de contrôle et les experts compétents (le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection et les consultants). En l'occurrence, cette pratique s'est révélée particulièrement utile car divers autres audits, examens, inspections et investigations portant sur les opérations de maintien de la paix étaient en cours. Le Comité s'est donc contenté de vérifier où en était l'application de ses recommandations antérieures.

Vue d'ensemble de la situation financière pour l'exercice clos le 30 juin 2005

Les recettes ont atteint 4,5 milliards de dollars et les dépenses 4,1 milliards. Le fait que les dépenses aient augmenté d'environ 41 % s'explique principalement par l'expansion des activités de cinq missions récemment établies.

Le montant des contributions non acquittées a augmenté de 9 %, passant de 1 milliard 520 millions de dollars en 2003/04 à 1 milliard 660 millions de dollars. Il en a résulté une diminution des liquidités (1 milliard 740 millions de dollars) disponibles pour payer les dettes (2 milliards 50 millions de dollars). Sur le total de 1 milliard 660 millions de dollars, 705,2 millions (soit 42 %) étaient dus depuis plus d'un an, ce montant comprenant 153,9 millions dus au titre de missions en cours, 537,7 millions dus au titre de missions achevées et 13,6 millions dus au titre de comptes à affectation spéciale. Le Comité s'inquiète de l'augmentation du montant des contributions non acquittées.

Passation de marchés et gestion des contrats

En complément de l'examen que le Bureau des services de contrôle interne devait réaliser, l'Administration a demandé à un cabinet de consultants de passer en revue les contrôles internes mis en place par le Service des achats pour les achats effectués à partir du Siège, y compris pour les opérations de maintien de la paix. Le Comité s'est donc contenté de vérifier dans quelle mesure ses recommandations antérieures avaient été appliquées et a constaté ce qui suit :

- a) Les contrats-cadres n'avaient pas été attribués sur une base géographique équitable;
- b) Les évaluations périodiques et finales de la prestation des fournisseurs n'avaient toujours pas été communiquées par les missions dans les délais requis;
- c) Un comité local d'examen des fournisseurs n'avait pas encore été établi dans toutes les missions;
- d) Contrairement aux règles régissant la passation des marchés, une garantie de bonne exécution n'avait pas toujours été demandée aux fournisseurs, ce qui risquait d'entraîner des pertes pour l'Organisation;
- e) Les directives pour l'application des principes de déontologie auxquels doivent se conformer les fonctionnaires des Nations Unies chargés des opérations d'achat n'avaient pas encore été promulguées;
- f) Deux des missions récemment créées n'avaient pas établi de plan d'achat;
- g) Le nombre de dossiers présentés à posteriori par les missions avait considérablement augmenté, passant de 30 en 2003 à 97 en 2004.

Opérations aériennes

Les dépenses relatives aux opérations aériennes se sont chiffrées à 371,2 millions de dollars, soit 88,3 millions (19,2 %) de moins que le montant inscrit au budget (459,5 millions de dollars). Le Comité a évalué la gestion des opérations aériennes au niveau des missions, ainsi que l'appui fourni par le Siège, et a fait les constatations suivantes :

- a) Les appareils de la Mission des Nations Unies au Libéria n'étaient pas utilisés de façon efficiente du point de vue du nombre de passagers et du volume de marchandises transportés sur chaque vol;

b) Quarante-trois pour cent seulement des transporteurs aériens à qui des marchés avaient été confiés en 2004/05 avaient fait l'objet de contrôles de la qualité sur place;

c) Le nombre d'heures de vol effectivement utilisées (90 973) représentait une réduction de 42 323 heures (32 %) par rapport au nombre budgétisé (133 296 heures), ce qui indiquait que des progrès s'imposaient sur le plan de la budgétisation;

d) Deux fournisseurs de transports aériens, auxquels avaient été confiés sept marchés, avaient fait faillite au cours de l'exercice 2004/05. Les pertes risquant d'en résulter pour l'Organisation restaient à évaluer;

e) L'installation d'un système de localisation des appareils à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo avait été retardée, le Département des opérations de maintien de la paix envisageant de mettre en place un système centralisé;

f) Le personnel d'appui aux opérations aériennes n'était pas suffisant, d'après les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale, pour gérer une flotte aérienne qui avait pris de l'importance;

g) La MONUC n'avait pas, dans la réévaluation de sa flotte aérienne, effectué d'étude de rentabilité pour justifier l'utilisation d'avions d'affaires.

Gestion du parc de véhicules

Selon sa comptabilité, le Département des opérations de maintien de la paix avait un parc de 11 963 véhicules, d'une valeur de 380,5 millions de dollars, au 30 juin 2005. Le Comité a fait les constatations suivantes :

a) Le principe de la rotation des véhicules n'était pas appliqué dans toutes les missions, ce qui empêchait une utilisation rationnelle;

b) Les véhicules de reconnaissance de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée n'étaient pas adaptés à l'état des routes, ce qui réduisait leur durée de vie;

c) Le système CarLog ne donnait pas de renseignements fiables;

d) Les directives relatives à l'usage des véhicules en dehors du service et aux mécanismes de contrôle de l'usage privé des véhicules n'étaient pas appliquées dans toutes les missions.

Stocks stratégiques pour déploiement rapide (matériel durable)

Des stocks stratégiques pour déploiement rapide d'une valeur totale de 71,9 millions de dollars avaient été achetés au cours de l'exercice 2004/05. Le solde au 30 juin 2005 s'établissait à 60,8 millions de dollars. Le Comité a fait les constatations suivantes :

a) Les règles et procédures relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide n'avaient pas encore été promulguées, à l'exception des directives et procédures comptables;

b) Pour certains articles expédiés à des missions, l'accusé de réception était attendu depuis plus de 90 jours;

c) À la Base de soutien logistique, la procédure de réception et d'inspection n'était pas toujours menée à bien dans le délai de 20 jours fixé par le Département des opérations de maintien de la paix.

Missions intégrées

Le Secrétaire général a affirmé la nécessité d'une Organisation des Nations Unies plus unifiée et plus intégrée, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs. Il n'y avait toutefois pas de définition officielle du terme « mission intégrée » et, par conséquent, les fonctions et la structure des missions intégrées, ainsi que les attributions et responsabilités des différents intervenants, n'étaient pas claires. En outre, il n'y avait pas suffisamment de règles et directives écrites pour les missions de ce type.

Ni la notion de mission intégrée, ni ses implications ne semblaient avoir fait l'objet d'échanges suffisants avec les intervenants au niveau des bureaux de pays. Les membres des équipes de pays des Nations Unies estimaient qu'ils n'avaient pas été suffisamment consultés lors de la planification des missions intégrées.

Un des problèmes qui pouvait nuire au bon déroulement des missions intégrées était que les missions et les autres entités des Nations Unies avaient des mandats et des objectifs différents. Les moyens de financement (contributions statutaires ou volontaires) et la chaîne hiérarchique n'étaient pas non plus les mêmes pour les opérations de maintien de la paix et pour les autres organismes.

Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies

Sur les 51 recommandations approuvées par l'Assemblée générale, seules 41 relevaient des compétences du Comité. Sur celles-là, 27 (soit 66 %) avaient été appliquées, 13 (32 %) étaient en cours d'application et 1 (2 %) n'avait pas été appliquée en octobre 2004.

Sur les 14 recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (voir A/55/305-S/2000/809) qui n'avaient pas encore été intégralement appliquées, 3 avaient été renvoyées à d'autres départements ou relevaient de leur responsabilité, et 1 relevait de la responsabilité des États Membres. Les 10 autres avaient été incorporées dans les divers plans de travail du Département des opérations de maintien de la paix. Depuis lors, 2 (20 %) ont été appliquées, 8 (80 %) étant toujours en cours d'application. Aucun commentaire n'avait été reçu au sujet de l'application des quatre recommandations qui ne relevaient pas de la responsabilité du Département.

Rations

En septembre 2005, 10 marchés d'une valeur d'environ 629,5 millions de dollars avaient été adjugés par le Département des opérations de maintien de la paix. Le Comité a fait les constatations suivantes :

- a) Les instructions permanentes relatives à la gestion des rations n'avaient pas été appliquées dans les nouvelles missions;
- b) Toutes les missions ne fondaient pas la gestion des rations sur des critères de qualité des prestations;

c) Toutes les recommandations du Bureau des services de contrôle interne n'avaient pas été intégralement appliquées;

d) La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental avaient acheté des rations sans passer de marché en bonne et due forme;

e) Des problèmes d'emballage, de stockage et de température avaient été constatés dans sept missions;

f) Un des principaux fournisseurs de rations ne pouvait plus soumissionner jusqu'à aboutissement d'une enquête.

Gestion des ressources humaines

Le Département des opérations de maintien de la paix avait lancé plusieurs projets en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines. Le Comité a fait les constatations suivantes :

a) Il y avait des problèmes de gestion des congés dans cinq missions;

b) L'efficacité des activités de formation n'avait pas été évaluée dans toutes les missions;

c) Des vacataires exerçaient de façon continue des fonctions considérées comme essentielles;

d) Les incidences du recours aux contrats de la série 300 comme principal instrument de recrutement des nouveaux fonctionnaires des missions n'avaient pas encore été évaluées;

e) Au cours des 22 mois allant jusqu'à octobre 2005, il avait été ouvert un total de 264 enquêtes sur des affaires d'exploitation et d'abus sexuels, et des mesures avaient été prises à l'encontre des 124 personnes.

Auditeurs résidents

Le détachement d'auditeurs résidents dans des missions de maintien de la paix et dans d'autres missions sur le terrain a pour objectif de permettre un audit continu des missions et d'évaluer sur place les contrôles internes existants, le respect de procédures et les résultats et progrès réalisés dans l'exécution de leur mandat.

Le montant inscrit au budget pour les auditeurs résidents s'élevait à 5,6 millions de dollars pour l'exercice 2004/05, et 28 des 32 postes autorisés avaient été pourvus. Le Comité a fait les constatations suivantes :

a) Le seul critère régissant la répartition des auditeurs résidents entre les missions était le budget de ces missions, des facteurs tels que le niveau de risque ou la complexité des opérations n'étant pas réellement pris en considération;

b) Le poste d'auditeur résident en chef était vacant dans trois missions;

c) Le taux de réponse aux enquêtes visant à déterminer le degré de satisfaction des clients par rapport aux rapports d'audit, indicateur de la qualité des prestations des auditeurs, était faible.

Fraude ou présomption de fraude

L'Administration a porté à la connaissance du Comité 30 cas de fraude ou de présomption de fraude qu'elle avait mis en lumière au cours de l'exercice clos le 30 juin 2005, alors qu'il n'y avait eu que 6 cas au cours de l'exercice précédent. L'Administration a indiqué que dans 9 cas, l'Organisation n'avait pas subi de perte, que pour 17 autres affaires, elle avait subi une perte totale de 1 828 783 dollars, et que le montant des pertes n'avait pas encore été déterminé pour les quatre dossiers restants.

Sur les 30 cas signalés, 25 concernaient la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Les montants en cause (quantifiés dans 18 cas) s'élevaient à 330 808 dollars. Dix-neuf de ces 25 cas (76 %) étaient des affaires de fraude au carburant; ils représentaient (pour ceux qui avaient été quantifiés) un montant estimatif de 1,5 million de dollars (environ 2,6 millions de litres de carburant). Un audit semblable avait été effectué par les auditeurs résidents de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le Comité craint que les irrégularités relatives à la gestion du carburant ne soient monnaie courante dans les missions de maintien de la paix.

Recommandations

Compte tenu de ses constatations, le Comité a formulé un certain nombre de recommandations.

On trouvera au paragraphe 13 ci-après un résumé des principales recommandations du Comité.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946 et de ses résolutions 47/211, du 23 décembre 1992, et 49/233 A, du 23 décembre 1994. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies (voir ST/SGB/2003/7), ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière des opérations de maintien de la paix au 30 juin 2005 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Les vérificateurs ont notamment vérifié si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 avaient été engagées aux fins

approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière. Ils ont aussi effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Comme l'Assemblée générale l'y a invité au paragraphe 6 de sa résolution 47/211, le Comité a continué d'élargir l'étendue de ses vérifications, qu'il a effectuées au Siège, dans 14 missions opérationnelles et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Il a également vérifié les comptes d'une mission opérationnelle au Siège étant donné les conditions de sécurité qui régnaient au moment de l'audit, ceux d'une mission liquidée et de 22 missions terminées, et ceux du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et du compte d'appui à ces opérations. La liste des missions auditées figure à l'annexe I ci-après.

4. En plus de vérifier les comptes et les opérations financières, le Comité a examiné différents aspects des opérations de maintien de la paix en application de l'article 7.5 du Règlement financier. Il avait par ailleurs été invité par l'Assemblée générale à examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et à en rendre compte. On trouvera les informations pertinentes aux paragraphes 9 et 10 ci-après.

5. Le présent rapport renseigne également sur la suite que le Comité a donnée aux demandes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale, qui l'avaient prié :

a) De préciser la date à laquelle les recommandations ont été formulées et d'indiquer le rang de priorité des différentes recommandations formulées dans chaque domaine (voir A/59/736, par. 8);

b) D'évaluer les enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne l'affectation des auditeurs résidents dans les missions et de faire des propositions visant à améliorer la coordination de leurs activités et des siennes (ibid., par. 10);

c) D'analyser l'impact des fluctuations du volume des activités de maintien de la paix sur l'aide qui doit être apportée par le Siège, d'étudier les facteurs déterminant le niveau d'appui requis et de définir les fonctions qui doivent être assumées au Siège et sur le terrain, et d'étudier le rapport qui existe entre les effectifs militaires des différentes missions et l'appui civil sur lequel elles doivent pouvoir compter (ibid., par. 20 et 21);

d) De contrôler l'application des procédures et méthodes normalisées de collecte et de vérification des justificatifs relatifs aux budgets axés sur les résultats (ibid., par. 34);

e) D'entreprendre une évaluation des critères et indicateurs de résultats relatifs à la gestion des rations pour déterminer s'ils sont conformes aux normes du secteur (ibid., par. 44);

f) De se pencher sur les dispositifs d'évacuation médicale dans les missions en vue d'évaluer les diverses solutions possibles (disponibilité, efficacité et coût), y

compris le partage des moyens aériens régionaux et des services commerciaux d'évacuation médicale (ibid., par. 95);

g) De continuer à vérifier si des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs sont établis en temps voulu (ibid., par. 110).

6. Comme les années précédentes, le Comité a communiqué à l'Administration les résultats de ses activités dans des notes de gestion contenant des observations et des recommandations détaillées, ce qui lui a permis d'avoir des échanges suivis avec elle. Il a présenté 16 de ces notes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2005.

7. Le présent rapport aborde les questions dont le Comité estime qu'elles doivent être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Toutes les observations et conclusions qui y figurent ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont dûment présentées.

8. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 13 ci-après. Ses constatations sont exposées en détail aux paragraphes 21 à 427.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice clos le 30 juin 2003

9. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné les mesures prises par l'Administration pour appliquer les recommandations figurant dans son rapport sur l'exercice clos le 30 juin 2003¹. Il confirme qu'aucun point important ne reste en suspens à l'exception de ceux qui sont abordés dans le présent rapport.

Exercice clos le 30 juin 2004

10. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée, en date du 23 décembre 1993, le Comité a également passé en revue les mesures prises par l'Administration pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2004². Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure dans l'annexe II ci-après. Sur un total de 78 recommandations, 38 (49 %) avaient été appliquées, 35 (45 %) étaient en voie d'application et 5 (6 %) n'avaient pas été mises en œuvre.

Dates des recommandations antérieures

11. Le Comité a passé en revue celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées pour déterminer de quand elles dataient (comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'en avait prié) (ibid., par. 8). On trouvera à l'annexe II l'exercice au cours duquel les recommandations en question ont été faites pour la première fois.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 5* [A/58/5 (Vol. II)], chap. II.

² *Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5* et rectificatif (A/59/5 (Vol. II) et Corr.1), chap. II.

12. Sur les 40 recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées, 28 (70 %) remontaient à l'exercice 2003/04, 9 (23 %) à l'exercice 2002/03, 2 (5 %) à l'exercice 2001/02 et 1 (2 %) à l'exercice 2000/01. Les observations du Comité sur ces recommandations figurent ailleurs dans le présent rapport.

2. Principales recommandations

13. Le Comité recommande ce qui suit :

Engagements de dépenses

a) **Que les chefs de l'administration des missions de maintien de la paix passent en revue tous les engagements de dépenses qui ne sont pas étayés par des pièces justificatives en bonne et due forme afin d'en déterminer la validité (par. 26);**

Passation de marchés et gestion des contrats

b) **Que l'Administration prenne de nouvelles mesures en vue d'offrir aux fournisseurs situés dans les pays en développement ou en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés, et d'assurer ainsi une répartition géographique plus équitable des marchés (par. 74);**

c) **Que l'Administration prenne des initiatives, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Groupe de travail interorganisations sur les achats, et selon un calendrier arrêté à l'avance, pour améliorer les achats interorganisations (par. 78);**

d) **Que l'Administration obtienne des garanties de bonne exécution des entrepreneurs dans les délais prévus, conformément aux directives relatives aux achats (par. 99);**

e) **Que l'Administration tienne les chefs de l'administration de toutes les missions de maintien de la paix responsables de la soumission dans les délais prescrits de plans d'achat complets (par. 109);**

f) **Que le Département des opérations de maintien de la paix veille à ce que les plans d'achat soient utilisés de façon à permettre une gestion des achats efficace et efficiente (par. 115);**

g) **Que l'Administration contrôle étroitement les marchés soumis à posteriori et trouve une solution aux causes fondamentales des retards dans le cas des marchés qui ne répondent pas aux critères de l'urgence manifeste (par. 131);**

Opérations aériennes

h) **Qu'avant d'octroyer des contrats, l'Administration procède sur place, au moindre coût, à une évaluation des transporteurs aériens (par. 151);**

i) **Que l'Administration détermine si l'adoption d'une nouvelle structure de coûts pour les contrats relatifs aux opérations aériennes a permis de faire des économies (par. 168);**

j) Que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo procède à une étude de rentabilité assortie des documents voulus afin de justifier l'utilisation d'avions d'affaires (par. 193);

Gestion du parc de véhicules

k) Que le Département des opérations de maintien de la paix renforce l'application de la politique de rotation dans les missions de maintien de la paix où les véhicules de mêmes catégories font l'objet d'une rotation, afin de tendre vers plus d'efficacité et une utilisation plus rationnelle (par. 207);

Gestion du matériel

l) Que l'Administration assure, comme il convient, la garde, le contrôle, la comptabilisation et la cession du matériel durable (par. 233);

Gestion des stocks

m) Que le niveau optimal des stocks de pièces détachées soit déterminé sur la base de la consommation, des délais de livraison, des frais par opération, de la nécessité de stock d'urgence et des événements futurs prévus (par. 254);

n) Que le Département s'attaque à tous les problèmes mis en lumière dans les rapports d'audit interne et d'enquête et prenne des mesures correctives pour améliorer la gestion globale des carburants dans les missions de maintien de la paix (par. 263);

o) Que le Département applique le Système électronique de comptabilisation des carburants pour les missions en vue d'améliorer le contrôle des carburants dans les missions de maintien de la paix et de mieux prévenir et détecter les cas de mauvaise gestion des carburants et de fraude (par. 269);

Missions intégrées

p) Que l'Administration, par le canal du Groupe des Nations Unies pour le développement, mène des consultations approfondies avec les équipes de pays des Nations Unies dès la première phase du processus de planification des missions pour faire en sorte que leurs connaissances et compétences spécialisées soient utilisées (par. 284);

Rations

q) Que l'Administration applique et fasse appliquer des procédures garantissant une bonne gestion des rations (par. 326);

Gestion des ressources humaines

r) Que l'Administration veille à ce que les missions respectent les politiques et procédures applicables aux congés et tiennent des états de congé conformes à la réalité (par. 335);

s) Que l'Administration se conforme à la résolution 59/296 (sect. VIII, par. 11) de l'Assemblée générale, en date du 22 juin 2005, concernant la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes

titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu (par. 354);

Fraude ou présomption de fraude

t) Que le Département des opérations de maintien de la paix, en concertation étroite avec les missions de maintien de la paix, analyse minutieusement les éléments qui ont facilité les fraudes, applique les sanctions qui s'imposent, tire les enseignements de l'expérience et fasse systématiquement part de ses conclusions aux autres missions de maintien de la paix (par. 402).

14. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 35, 41, 44, 48, 53, 82, 86, 92, 101, 105, 111, 118, 134, 137, 144, 154, 157, 163, 171, 174, 178, 183, 196, 210, 214, 218, 220, 225, 240, 245, 249, 258, 278, 289, 297, 307, 315, 323, 345, 351, 361, 367, 374, 385, 388, 396, 405, 411, 414, 421, 424 et 427.

B. Coordination des organes de contrôle

15. Afin d'éviter les doubles emplois, le Comité planifie ses audits en coordination avec les autres organes de contrôle et les experts compétents. En l'occurrence, cette pratique s'est révélée particulièrement utile car divers autres audits, examens, inspections et investigations portant sur les opérations de maintien de la paix étaient en cours. Le Comité a examiné les activités relatives aux opérations de maintien de la paix que les autres organes de contrôle avaient menées ou prévoyaient de mener, afin de déterminer dans quelle mesure il serait possible de se fier aux résultats de ces activités.

16. Pendant que le Comité réalisait son audit, le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection procédaient à des examens et inspections du Département des opérations de maintien de la paix. À la section IV de sa résolution 59/296, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne de réaliser un audit portant sur les risques de double emploi, de fraude et d'abus de pouvoir existant au Département des opérations de maintien de la paix dans les domaines opérationnels des finances, y compris l'établissement des budgets, des achats, des ressources humaines, y compris le recrutement et la formation, et de l'informatique, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixantième session.

17. Le Bureau des services de contrôle interne comptait entreprendre une étude de gestion portant sur les domaines ci-après et l'achever vers la fin du premier trimestre de 2006 :

a) Planification des missions (l'objectif principal étant de recenser les risques de double emploi, de fraude, d'abus de pouvoir, de gaspillage et d'inefficacité dans la planification des missions, au niveau du Département des opérations de maintien de la paix et des missions);

b) Activités de fond portant sur l'état de droit, le désarmement, la démobilisation, le relèvement et la réintégration, les élections, les droits de l'homme et la lutte antimines (l'objectif étant de recenser les risques de double emploi, de fraude et d'abus de pouvoir);

c) Informatique (l'objectif étant de déterminer si les activités informatiques sont exécutées de façon économique et rationnelle);

d) Gestion des ressources humaines (l'objectif étant de déterminer si les activités de gestion des ressources humaines, notamment le recrutement et la formation, sont exécutées de façon économique et rationnelle);

e) La gestion financière et la budgétisation (l'objectif étant de déterminer si, dans l'ensemble, le Département des opérations de maintien de la paix et la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Département de la gestion s'acquittent de façon efficace et efficiente de leurs fonctions de gestion financière et de budgétisation);

f) Achats et approvisionnement (l'objectif étant d'avoir une meilleure idée des relations entre les services du Département des opérations de maintien de la paix et les missions qu'ils appuient);

g) Transports, dans deux missions, en particulier aviation, régulation des mouvements et sécurité aérienne, services chargés de l'alimentation et du carburant, et services chargés des achats et du personnel;

h) Section des pratiques optimales de maintien de la paix, en particulier les principales méthodes de planification, de répartition, de gestion et d'exécution des activités suivies par le Siège et certains bureaux s'occupant des pratiques optimales dans les missions.

18. Le Corps commun d'inspection était en train d'évaluer la budgétisation axée sur les résultats dans les opérations de maintien de la paix, en vue de la présentation d'un rapport sur la question à l'Assemblée générale, à sa soixantième session.

19. L'Administration avait chargé des consultants d'évaluer les mécanismes de contrôle interne du Service des achats. Le Comité a examiné les contours de la mission des consultants, ainsi que le rapport qu'ils avaient présenté le 6 décembre 2005.

20. Compte tenu de tous les examens auxquels les autres organes de contrôle prévoient de procéder, le Comité a décidé, pour éviter les doubles emplois, de se contenter de vérifier où en était l'application de ses recommandations antérieures sur les questions susmentionnées.

C. Constatations détaillées et recommandations

1. Vue d'ensemble de la situation financière

21. Il ressort des données figurant dans le tableau II.1 que la situation financière, qui avait relativement peu évolué au cours des deux exercices budgétaires clos le 30 juin 2002 et le 30 juin 2003, s'est sensiblement détériorée pendant l'exercice clos le 30 juin 2004, pour se redresser légèrement au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2005. Il est particulièrement préoccupant de constater que le montant des contributions non acquittées a été élevé, ce qui s'est traduit par un volume de liquidités disponibles insuffisant pour régler les engagements, comme on le verra plus loin dans le présent rapport.

Tableau II.1
Principaux ratios financiers

	Exercice clos le 30 juin				Numérateur/ dénominateur du ratio pour 2005 ^a
	2002	2003	2004	2005	
Rapport des contributions non acquittées au total des éléments d'actif ^b	0,39	0,35	0,46	0,45	1,657/3,651
Rapport des liquidités au total des éléments d'actif ^c	0,54	0,56	0,47	0,48	1,742/3,651
Rapport des liquidités au passif (missions en cours, y compris le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique des Nations Unies) ^d	1,06	1,18	0,74	0,82	1,431/1,750
Rapport des liquidités au passif (missions terminées) ^d	1,02	0,80	0,65	0,76	0,311/0,406
Rapport des montants dus aux États Membres au total des éléments de passif ^e	0,26	0,27	0,31	0,16	0,336/2,047
Rapport des engagements non réglés au total des éléments de passif ^f	0,56	0,56	0,52	0,62	1,279/3,651

^a En milliards de dollars des États-Unis.

^b Un ratio faible dénote une situation financière saine.

^c Un ratio élevé dénote une situation financière saine.

^d Un ratio faible dénote un volume de liquidités disponibles insuffisant pour le règlement des dettes.

^e Un ratio faible est un indice positif du règlement des montants dus aux États Membres.

^f Un ratio faible est un indice positif du règlement des engagements.

Analyse des recettes et des dépenses

22. Le montant total des recettes comptabilisées pour l'exercice clos le 30 juin 2005 s'est chiffré à 4,5 milliards de dollars (3 milliards en 2003/04) et celui des dépenses à 4,1 milliards de dollars (2,9 milliards en 2003/04) (voir tableau II.2). L'augmentation des dépenses (plus 41 % environ), s'explique principalement par l'élargissement de missions récemment créées : la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti, l'Opération des Nations Unies au Burundi, la Mission des Nations Unies au Libéria et la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et par l'établissement d'une nouvelle mission, la Mission des Nations Unies au Soudan.

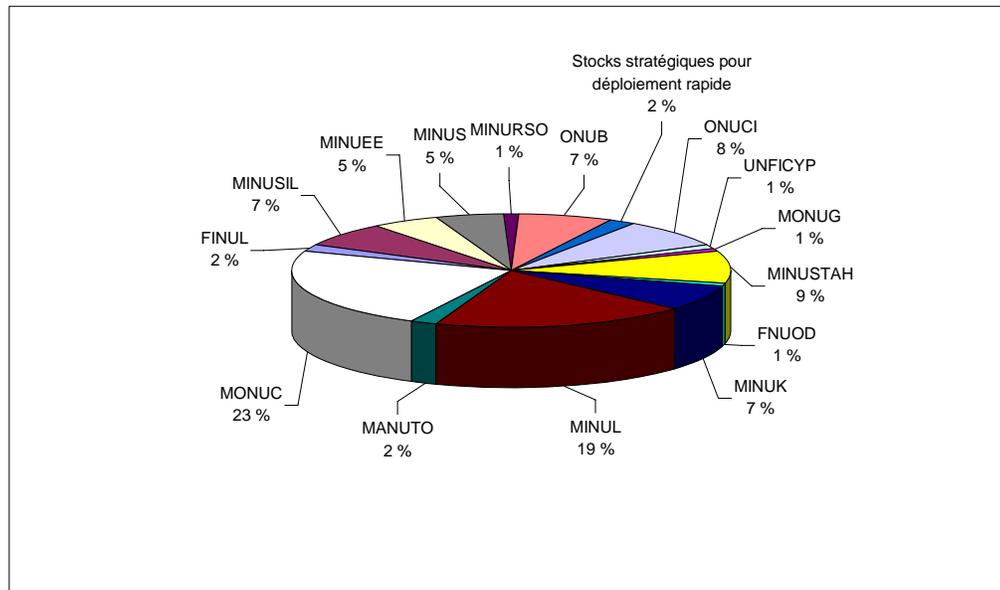
Tableau II.2
**Recettes et dépenses des missions créées récemment
 pour l'exercice clos le 30 juin 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2004/05			2003/04	
	Recettes	Dépenses	Pourcentage des dépenses totales de maintien de la paix avant élimination de fonds	Dépenses de l'exercice précédent	Augmentation (en pourcentage)
MINUS	279 139	218 866	5	–	–
MINUL	870 741	783 915	18	548 279	43
ONUCI	390 868	347 345	8	83 063	318
MINUSTAH	380 671	377 235	9	34 556	991
ONUB	330 903	303 794	7	40 131	657
Total, nouvelles missions	2 252 322	2 031 155	47	706 029	187
Total, opérations de maintien de la paix avant élimination de fonds	4 718 200	4 333 221		3 081 630	
Élimination de fonds	(236 528)	(258 915)		(147 823)	
Total, opérations de maintien de la paix	4 481 672	4 074 306	100	2 933 807	39

23. En outre, les dépenses de la MONUC ont augmenté de 41 %, passant à 941 millions de dollars (665 millions de dollars en 2003/04). La MONUC et la MINUL ont représenté à elles deux 42 % (1,7 milliard de dollars) du montant total des dépenses. Une baisse sensible a toutefois été enregistrée à la MINUSIL, dont les dépenses se sont chiffrées à 274,8 millions de dollars contre 472,2 millions de dollars en 2003/04, soit une diminution de 42 %, et à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, dont les dépenses se sont montées à 81,6 millions de dollars contre 204,4 millions de dollars en 2003/04, soit une diminution de 60 % (voir fig. II.1).

Figure II.1
Dépenses des missions, en pourcentage du total^a



^a Conformément au tableau 1.1 des états financiers, les pourcentages sont légèrement différents de ceux du tableau II.2 du fait que les dépenses au titre des comptes spéciaux n'ont pas été prises en compte.

24. La MINUL et l'ONUCI ont contracté des engagements se chiffrant respectivement à 4 millions de dollars et 1 million de dollars, sans avoir établi de documents d'engagement de dépenses en bonne et due forme. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée n'a pas été en mesure de produire des pièces justificatives à l'appui de 13 engagements de dépenses d'un montant total de 1,3 million de dollars. Le Comité n'a donc pas pu déterminer la validité de ces engagements ou avoir confirmation qu'une obligation financière existait au moment où les dépenses ont été engagées. Ainsi, il n'est pas exclu que les dépenses aient pu être surestimées de plus de 5 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2005.

25. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que lors d'un atelier organisé récemment à l'intention des chefs des sections des finances, la Division de la comptabilité et le Département avaient rappelé qu'il importait de respecter strictement les règles régissant les crédits réservés dans les comptes et l'examen périodique des engagements non réglés. Dans le cadre des activités de suivi de l'atelier, le Département se proposait de rappeler à toutes les missions que les engagements de dépenses doivent être étayés par des pièces justificatives en bonne et due forme.

26. **Le Comité recommande que les chefs de l'administration des missions de maintien de la paix passent en revue tous les engagements de dépenses qui ne sont pas étayés par des pièces justificatives en bonne et due forme afin d'en déterminer la validité.**

Quotes-parts non acquittées et situation de trésorerie

27. Le montant des quotes-parts non acquittées pour l'exercice clos le 30 juin 2005 a augmenté de 9 %, s'établissant à 1 milliard 650 millions de dollars (1 milliard 520 millions de dollars en 2003/04), ce qui a entraîné une diminution du volume des liquidités disponibles (1 milliard 740 millions de dollars) pour régler les engagements (2 milliards 50 millions de dollars). On trouvera dans le tableau II.3 le montant des quotes-parts non acquittées et la situation de trésorerie pour toutes les missions.

Tableau II.3

Quotes-parts non acquittées, solde de trésorerie et passif des missions de maintien de la paix en cours au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Quotes-parts non acquittées		Solde de trésorerie		Passif	
	Montant	Pourcentage	Montant disponible	Pourcentage	Montant	Pourcentage
UNFICYP	14 220	0,86	10 486	0,60	9 068	0,44
FNUOD	11 988	0,72	27 287	1,57	17 395	0,85
FINUL	51 479	3,11	71 168	4,09	50 912	2,49
MINURSO	43 652	2,63	2 902	0,17	19 454	0,95
MONUG	7 636	0,46	5 814	0,33	6 065	0,30
MINUSIL	54 287	3,28	237 696	13,64	191 662	9,36
MINUK	77 614	4,68	5 868	0,34	70 753	3,46
MONUC	279 012	16,84	197 125	11,32	380 482	18,58
ATNUTO/MANUTO	55 360	3,34	19 726	1,13	57 774	2,82
MINUEE	35 999	2,17	49 012	2,81	54 589	2,67
MINUL	51 528	3,11	289 322	16,61	236 098	11,53
ONUCI	94 234	5,69	72 684	4,17	111 102	5,43
MINUSTAH	76 527	4,62	57 777	3,32	131 412	6,42
ONUB	90 253	5,45	55 533	3,19	119 061	5,82
MINUS	161 858	9,77	142 871	8,20	247 857	12,11
Total, missions en cours	1 105 647	66,73	1 245 271	71,48	1 703 684	83,22
Total, missions achevées et comptes spéciaux	551 339	33,27	496 749	28,52	343 609	16,78
Total, opérations de maintien de la paix	1 656 986	100,00	1 742 020	100,00	2 047 293	100,00

28. D'après le rapport sur l'état des contributions (ST/ADM/SER.B/650), le montant des quotes-parts non acquittées est de 1 milliard 773 millions de dollars, soit 116 millions de dollars de plus que le montant indiqué dans les états financiers au 30 juin 2005, à savoir 1 milliard 657 millions de dollars. Comme il est indiqué dans la note 4 aux états financiers, et comme c'était le cas lors des exercices

précédents, cette situation tient au fait que le rapport sur l'état des contributions, qui a été publié en juillet 2005, est paru trop tôt pour que l'on puisse tenir compte des décisions prises par l'Assemblée générale fin juin concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement ou les sommes à porter au crédit des États Membres. Les éléments qui permettent d'établir un rapprochement entre les chiffres présentés dans les états financiers et ceux indiqués dans le rapport sur l'état des contributions sont néanmoins valables.

29. Sur le total de 1 milliard 660 millions de dollars, un montant de 705,2 millions de dollars (42 %) était dû depuis plus d'un an, dont 153,9 millions au titre d'opérations en cours, 537,7 millions au titre de missions achevées et 13,6 millions au titre de comptes spéciaux.

30. Le Comité est préoccupé par le montant des quotes-parts non acquittées, notamment au titre des missions achevées, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur leur recouvrement. Cette préoccupation est justifiée, l'ONU ayant décidé de ne pas constituer de provision pour créances irrécouvrables au titre des montants dus par les États Membres. Or, une telle provision permettrait d'avoir une image plus exacte de la situation financière de l'Organisation.

31. Le non-paiement des quotes-parts nuit gravement à la capacité de l'Organisation de satisfaire ses obligations financières, car il a une incidence négative sur les flux de trésorerie. Ainsi, pour financer le fonctionnement de trois missions en cours, à savoir la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, il a fallu emprunter 125,5 millions de dollars sur les comptes de missions achevées – la Force de protection des Nations Unies et la Mission des Nations Unies en Haïti. Le solde impayé des emprunts effectués s'élevait au total à 29 millions de dollars au 30 juin 2005, dont 20 millions étaient dus par la MINUK et 9 millions par la MINURSO.

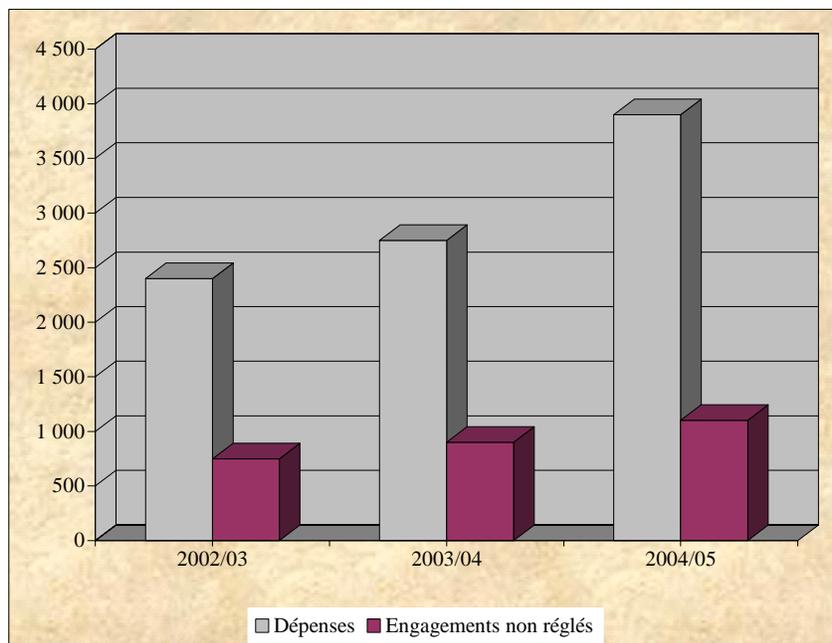
32. Un solde impayé supplémentaire de 12,6 millions de dollars était dû depuis août 1999 au titre d'emprunts de comptes de missions achevées à d'autres comptes de missions achevées. La Mission d'appui des Nations Unies en Haïti et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine devaient respectivement 9,4 et 3,2 millions de dollars à la MINUH.

Engagements non réglés

33. La part des engagements non réglés (1 milliard 280 millions de dollars) a diminué, passant de 36 % des dépenses en 2003/04 à 31 % en 2004/05, comme le montre la figure II. 2. Un montant d'environ 1 milliard 45 millions de dollars (82 %) se rapporte aux engagements de l'exercice en cours, le solde de 234 millions se rapportant à des engagements d'exercices antérieurs.

Figure II.2
Montant total des engagements non réglés

(En millions de dollars des États-Unis)



34. En 2004/05, les annulations d'engagements d'exercices antérieurs se sont chiffrées à 167,8 millions de dollars, contre 73,6 millions de dollars en 2003/04. Ce montant représente 16 % du solde de clôture des engagements non réglés de l'exercice précédent, contre 8 % en 2003/04. Cette situation est peut-être un signe de la nécessité d'améliorer la planification et le suivi du budget ou du risque que des engagements non valides ont pu être contractés, ou encore d'une combinaison des deux facteurs.

35. Le Comité recommande que l'Administration détermine les raisons pour lesquelles les annulations d'engagements d'exercices antérieurs et les économies réalisées à ce titre ont augmenté et prenne des mesures pour y remédier.

36. L'Administration a indiqué que la Division de la comptabilité appelait régulièrement l'attention des missions et du Département des opérations de maintien de la paix sur l'importance qu'il y avait à contracter des engagements en bonne et due forme, et sur la nécessité de les réexaminer périodiquement afin de les liquider dans les délais voulus. Étant donné qu'une part importante des économies réalisées au cours de l'année budgétaire 2005 concernait des engagements contractés par le Département au Siège, le Contrôleur avait demandé par écrit à celui-ci d'examiner la question et de prendre des mesures en vue d'améliorer le processus.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

37. Le Comité a examiné dans quelle mesure les états financiers des opérations de maintien de la paix de l'ONU pour l'exercice clos le 30 juin 2005 étaient présentés

conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que les états financiers étaient conformes à ces normes.

3. Renseignements devant figurer dans les états financiers

38. Au paragraphe 32 de son précédent rapport³, le Comité a recommandé que l'Administration envisage de présenter dans le rapport financier des renseignements concernant l'application des principes de bonne gouvernance, s'agissant du contrôle, de l'information sur les résultats, des questions relatives à la comptabilité sociale, de la gestion des risques, de la continuité de l'activité et des questions relatives au contrôle interne. L'Administration n'a pas appliqué la recommandation, ayant l'intention d'y donner suite dans le contexte de l'examen global du dispositif de gouvernance visé dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions énoncées dans le document du Sommet mondial de 2005 (A/60/568 et Corr.1, 2 et 3).

4. Situation financière des missions achevées

39. La situation financière des missions achevées demeurait préoccupante, dans la mesure où les liquidités disponibles étaient insuffisantes pour faire face aux obligations financières de 8 des 22 missions achevées. Le montant total des quotes-parts non acquittées au titre des missions terminées (538 millions de dollars) représentait 32 % du montant total des quotes-parts dues par les États Membres (voir tableau II.4).

40. L'Administration portait régulièrement à la connaissance des États Membres le montant de leurs arriérés de contributions, mais elle n'avait pas le pouvoir de les obliger à s'en acquitter. Faute d'une trésorerie suffisante, elle ne pouvait pas régler les sommes dues ni, par conséquent, liquider les engagements au titre des missions achevées, en suspens depuis des années. Conformément à la résolution 57/319 de l'Assemblée en date du 18 juin 2003, l'Administration était en train d'établir un rapport sur la présentation de comptes consolidés pour les opérations de maintien de la paix, qui serait soumis à l'Assemblée générale à sa soixantième session.

41. **Le Comité reste convaincu que l'apurement des sommes dues de longue date ne pourra se faire sans le concours des États Membres concernés.**

Tableau II.4

Principales données financières concernant les missions de maintien de la paix achevées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>Quotes-parts non acquittées</i>	<i>(a) Liquidités disponibles</i>	<i>(b) Total du passif</i>	<i>(c) = (a) - (b) Excédent/(déficit) de trésorerie par rapport au passif</i>
MONUIK	Octobre 2003	4 724	43 340	1 573	41 767
MINUBH	Décembre 2002	35 839	19 469	9 028	10 441
MONUT	Mai 2000	23	4 749	2 472	2 277

³ Ibid., par. 32.

<i>Mission</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>Quotes-parts non acquittées</i>	<i>(a) Liquidités disponibles</i>	<i>(b) Total du passif</i>	<i>(c) = (a) - (b) Excédent/(déficit) de trésorerie par rapport au passif</i>
MIPONUH	Mars 2000	19 457	2 019	9 618	(7 599)
MINURCA	Février 2000	35 603	142	23 995	(23 853)
MONUA et UNAVEM	Février 1999	35 873	30 860	9 270	21 590
FORDEPRENU	Février 1999	1 310	15 907	7 659	8 248
ATNUTO	Janvier 1998	9 049	22 270	9 115	13 155
MONUL	Septembre 1997	72	7 584	3 290	4 294
FPNU ^a	Juin 1997	149 518	69 105	12 160	56 945
MINUGUA	Mai 1997	147	34	163	(129)
MINUHA	Juin 1996	221	43 930	14 688	29 242
MINUAR et MONUOR	Mars 1996	7 633	20 055	4 075	15 980
ONUSAL	Avril 1995	2 102	4 668	3 564	1 104
ONUMOZ	Décembre 1994	18 328	426	1 296	(870)
ONUSOM	Mars 1995	59 437	2 390	19 747	(17 357)
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	Novembre 1994	13	227	109	118
APRONUC	Mars 1994	41 822	102	40 938	(40 836)
GANUPT	Juin 1991	24	19 063	16 721	2 342
GOMNUII	Juin 1991	18	4 330	12	4 318
FUNU	Juin 1967	42 627		42 137	(42 137)
ONUC	Juin 1964	73 892		46 754	(46 754)
Total		537 732	310 670	278 384	32 286

^a Non compris 127,4 millions de dollars de recettes comptabilisées d'avance (remboursables par les États Membres mais pas au cours de l'exercice considéré).

5. Contributions volontaires à recevoir et dettes non comptabilisées

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

42. Comme indiqué dans la note d) de l'état IV, les contributions volontaires à recevoir au titre de l'UNFICYP se montaient à 5 570 000 dollars environ au 30 juin 2005, dont un total de 4,8 millions de dollars pour la période antérieure au 15 juin 1993. Par ailleurs, on constate, comme lors de l'exercice précédent, que des sommes dues aux États Membres – d'un montant cumulé qui s'élevait à 194,7 millions de dollars au 30 juin 2005 – n'étaient pas comptabilisées, ainsi qu'il est expliqué dans la note f) de l'état IV. Il est prévu, au paragraphe 34 des normes comptables du système des Nations Unies, que des provisions pourront être constituées si le recouvrement des contributions volontaires comptabilisées comme recettes de l'exercice paraît douteux. L'Administration a choisi de ne pas constituer de provision à ce titre.

43. L'Administration a déjà indiqué précédemment que les États Membres concernés ont été priés d'accepter que les contributions volontaires qu'ils s'étaient engagés à verser au compte spécial de l'UNFICYP et qu'ils n'ont pas acquittées soient déduites des dettes de la mission à leur égard non comptabilisées, mais qu'elle a reçu peu de réponses. L'Administration a fait savoir au Comité qu'elle renouvellerait sa demande auprès de tous les États Membres concernés.

44. Le Comité réaffirme que l'apurement des sommes dues de longue date ne pourra se faire sans le concours des États Membres intéressés.

6. Comptes débiteurs et comptes créditeurs

45. Les comptes débiteurs divers (hors quotes-parts non acquittées) et créditeurs divers se chiffraient respectivement à 23,4 millions de dollars (15,5 millions de dollars en 2003/04) et 95,5 millions de dollars (113,8 millions de dollars en 2003/04). Le Département des opérations de maintien de la paix a rappelé aux missions qu'elles devaient faire régulièrement le point de leurs comptes débiteurs en vue de recouvrer rapidement tous les montants dus. Les missions ont répondu qu'elles avaient sensiblement réduit à la fois le montant des sommes à recevoir des fonctionnaires et le délai de recouvrement.

46. En dépit des efforts de l'Administration, et comme il l'a signalé dans son précédent rapport⁴, le Comité a constaté à nouveau que les comptes débiteurs de missions en cours (MINURSO, MINUSIL, MANUTO, FNUOD, UNFICYP, MINUEE, MINUK, MINUL et MONUG) et les comptes créditeurs de certaines d'entre elles (MINUSIL, FINUL, MINUK et MANUTO) présentaient des sommes anciennes non réglées.

47. La MINURSO et la FINUL avaient mis en place des mécanismes adéquats et les analyses chronologiques produites à intervalles réguliers étaient conformes aux procédures établies. Toutefois, les analyses chronologiques d'autres missions n'étaient pas fiables.

48. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle l'Administration doit continuer de veiller à ce que les missions améliorent la gestion de leurs créances anciennes et revoient leurs méthodes d'analyse des comptes débiteurs afin d'obtenir des classements chronologiques exacts.

49. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que lors d'un atelier organisé récemment pour les chefs des sections des finances, la Division de la comptabilité et le Département avaient rappelé qu'il importait d'appliquer les procédures établies pour que les sommes dues soient recouvrées rapidement. Le Département se propose de rappeler aux missions qu'elles doivent instituer des méthodes d'analyse chronologique fiables et des mécanismes de contrôle appropriés pour faire en sorte que les comptes débiteurs soient vérifiés régulièrement et les sommes recouvrées promptement.

7. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

50. Au 30 juin 2005, le montant du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix était de 165,8 millions de dollars (163,8 millions de dollars au 30 juin 2004), soit 15,8 millions de dollars de plus que le montant approuvé de

⁴ Ibid., par. 66 à 69.

150 millions de dollars. Dans sa résolution 59/297 du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a décidé qu'un montant excédentaire de 13,8 millions de dollars au titre de l'exercice se terminant le 30 juin 2004 serait prélevé sur le Fonds de réserve en vue de financer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. En octobre 2005, l'Assemblée n'avait pris aucune décision au sujet des 2 millions de dollars excédentaires restants.

51. Au 30 juin 2005, le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix comprenait un montant de 12,8 millions de dollars dû par la MINURCA et se rapportant à des exercices antérieurs à juin 1999. Le montant des liquidités a augmenté de 38 millions de dollars (33 %) par rapport au montant de l'exercice précédent, qui était de 114,9 millions de dollars, pour s'établir à 152,9 millions de dollars au 30 juin 2005, ce qui représente 92 % du solde total du Fonds.

8. Comptes bancaires et caisse

52. Le rapprochement bancaire est une procédure de contrôle interne fondamentale qui vise à détecter les erreurs, les inexactitudes et les fraudes. Le Comité a signalé, dans son précédent rapport⁵, des lacunes dans la gestion des comptes bancaires et de la caisse. D'une manière générale, les rapprochements bancaires étaient établis et utilisés de façon satisfaisante, à l'exception des cas suivants :

a) La MINURSO, la MONUC et la FNUOD n'établissaient pas les rapprochements dans les délais voulus. Le Département des opérations de maintien de la paix a expliqué que cette situation tenait au fait que les relevés bancaires leur étaient adressés tardivement; toutefois, les banques permettaient désormais à ces missions de consulter leurs relevés en ligne;

b) À la MINUL, les fonds reçus n'étaient pas déposés à la banque dans le délai prescrit, à savoir deux jours ouvrables, le retard pouvant atteindre deux semaines.

53. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que des procédures adéquates de gestion des comptes bancaires et de la caisse soient en place.

54. Le Département de maintien de la paix a indiqué au Comité que la MINUL avait institué un mécanisme pour veiller à ce que les fonds soient déposés dans un délai de deux jours ouvrables, conformément à la procédure établie. La MINURSO a, pour sa part, confirmé qu'en novembre 2005, elle avait rattrapé le retard pris dans l'établissement des rapprochements bancaires. Il a par ailleurs été rappelé aux missions qu'elles devaient mettre en place des mesures favorisant la réception des relevés bancaires et l'établissement des rapprochements bancaires dans les délais voulus. La Trésorerie de l'ONU était en train de mettre en œuvre un projet en vue d'aider les missions à obtenir des relevés bancaires quotidiens par voie électronique.

9. Mécanisme de contrôle des fonds

55. Le Comité s'est enquis de la suite donnée aux recommandations formulées dans son précédent rapport⁶ au sujet du mécanisme de contrôle des fonds qui avait été mis au point pour aider les missions à appliquer les nouvelles procédures

⁵ Ibid., par. 70 et 71.

⁶ Ibid., par. 39, 42, 45, 48 et 51.

relatives aux allocations de crédit. Le mécanisme a été installé dans toutes les missions et est opérationnel. Des cours de formation ont été dispensés dans toutes les missions au personnel exerçant des responsabilités dans les domaines des finances et/ou du budget. En outre, on a formé des formateurs, qui feront fonction d'agents de liaison, assureront la formation des nouvelles recrues et dispenseront périodiquement des cours de mise à niveau.

56. L'Administration a informé le Comité que le mécanisme de contrôle des fonds avait permis d'assurer le suivi des réaffectations de crédits au cours de l'exercice 2004/05, et devait fournir, d'ici au 31 décembre 2005, des projections pour l'exercice 2005/06. D'une manière générale, le mécanisme de contrôle des fonds serait utilisé pour établir des prévisions budgétaires plus exactes et améliorer les taux d'exécution des budgets grâce à des dépenses plus conformes aux prévisions.

57. Au cours des trois derniers exercices, les taux d'exécution des budgets ont été meilleurs. Récemment, la plupart des missions établies ont enregistré des taux d'exécution de 95 %. L'Administration a indiqué au Comité qu'elle continuerait de suivre l'évolution des taux d'exécution des budgets et d'améliorer le mécanisme de contrôle des fonds.

10. Liquidation de missions

Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

58. Au 30 juin 2005, la MANUTO figurait dans les états financiers en tant que mission active. Les dépenses de la MANUTO se sont chiffrées à 81,6 millions de dollars pour l'année considérée. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1573 (2004), a prorogé le mandat de la MANUTO pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005. Un montant de 1,6 million de dollars a été alloué aux activités de liquidation, qui devaient avoir lieu entre le 21 mai et le 30 juin 2005. Au moment de la visite des auditeurs, la MANUTO se trouvait déjà dans la phase de liquidation.

59. Aux termes du Manuel relatif à la liquidation des missions publié en juin 2003, le processus de liquidation des missions doit se faire selon une stratégie de sortie et un plan de liquidation. Le chef de la mission – le Représentant spécial du Secrétaire général – doit formuler une stratégie de sortie, qui découle des tâches prescrites par le Conseil de sécurité dans la résolution pertinente. Le Représentant spécial doit notamment décrire dans des termes concrets la façon dont il perçoit la situation dans laquelle la mission des Nations Unies devra laisser le pays hôte au moment du départ de la mission.

60. Aucune stratégie de sortie proprement dite n'a été élaborée pour la MANUTO. Toutefois, on peut considérer que le mandat de la mission, tel qu'énoncé dans la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité, qui énonce l'objectif de la mission durant la phase de consolidation, en tient lieu en partie. La MANUTO a en effet été chargée d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général consistant à assurer la sécurité et la stabilité au Timor-Leste et à donner au pays la possibilité de devenir autonome, faisant ainsi référence à la « situation dans laquelle la mission devra laisser le pays hôte ». Le mandat du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, qui a été créé en tant que mission de relais pour succéder à la MANUTO, constitue sa stratégie de sortie.

61. Le Chef de l'Administration a été chargé d'élaborer et d'exécuter le plan de liquidation, qui a été établi en suivant les directives du manuel relatif à la liquidation des missions et avec l'aide des missions de préparation de la liquidation dépêchées par le Siège, conformément à la section 1.4 du manuel. En septembre 2005, la situation du processus de liquidation était la suivante :

Questions opérationnelles

a) Les biens devant être transférés au BUNUTIL ou à d'autres missions et ceux devant être donnés avaient été recensés;

Questions financières

b) La petite caisse avait été close et les fonds transférés au BUNUTIL. Les comptes bancaires locaux avaient été fermés, tandis que d'autres comptes bancaires étaient encore ouverts en vue de leur utilisation pendant la phase de liquidation;

c) Les comptes créditeurs et débiteurs (1,5 et 1,2 million de dollars respectivement au 30 juin 2005) étaient toujours actifs, les opérations de recouvrement et de remboursement n'étant pas achevées. Le montant des contributions non acquittées s'élevait à 55 millions de dollars au 30 juin 2005;

d) La date prévue pour la liquidation définitive devrait se situer entre la fin 2007 et le premier trimestre 2008.

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

62. Le Comité a indiqué dans son rapport précédent que la date fixée pour l'achèvement des activités de liquidation sur le terrain de la MONUIK n'avait pas été respectée. En septembre 2005, la situation était la suivante :

a) Trente-deux sommes à recevoir de membres des contingents, d'un montant total de 7 676 dollars, n'avaient toujours pas été recouvrées;

b) Seize articles, d'une valeur d'inventaire de 3 millions de dollars, étaient dans l'attente de l'approbation du Comité de contrôle du matériel du Siège en vue de leur passation par profits et pertes;

c) Les activités de liquidation devraient être achevées au cours du premier trimestre 2006.

11. Passation par profits et pertes de numéraire, de créances et de biens

63. L'Administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 106.9, des biens d'une valeur de 4,5 millions de dollars (5,2 millions de dollars en 2003/04) avaient été passés par profits et pertes au cours de l'exercice 2004/05. En outre, conformément à la règle de gestion financière 106.8, des créances considérées comme irrécouvrables, pertes de numéraire, sommes indûment versées et autres comptes créditeurs totalisant 446 570 dollars (588 572 dollars en 2003/04), avaient été passés par profits et pertes au cours de l'exercice.

12. Versements à titre gracieux

64. L'Administration a indiqué qu'un montant de 40 000 dollars avait été versé à titre gracieux au père d'une fonctionnaire de la MINUK, qui avait perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2005.

13. Passation de marchés et gestion des contrats

Audit du Bureau des services de contrôle interne

65. Le Bureau des services de contrôle interne s'apprêtait à réaliser un audit de gestion de l'ensemble des pratiques du Département des opérations de maintien de la paix et à recenser les risques de doubles emplois, de fraude et d'abus de pouvoir dans différents domaines, notamment dans celui des achats. L'audit devait avoir lieu à la fois au Siège et sur le terrain, la MONUC et la MINUS servant de missions tests, et devait permettre de mieux comprendre les relations des différents services, tant au sein du Département qu'avec les missions auxquelles ils fournissent un appui, ainsi qu'avec le Service des achats. Le Bureau se proposait d'axer son audit sur les domaines suivants :

- a) Les paiements aux fournisseurs;
- b) L'amélioration de l'efficacité;
- c) La prévention et la détection des fraudes et des abus;
- d) La mauvaise gestion des achats (stocks trop importants, stocks/biens inutilisés, achats inutiles, spécifications inutiles entraînant des coûts plus élevés).

Examen des contrôles internes

66. L'Administration a confié à un bureau de consultants extérieur une étude des contrôles internes en place au Service des achats de l'ONU. Cette étude a porté uniquement sur les achats passés par le Siège, y compris pour le compte des opérations de maintien de la paix. Le rapport des consultants, qui a été publié par l'Administration le 6 décembre 2005, a consisté en :

- a) Un examen critique de la pertinence générale et de l'efficacité du cadre réglementaire actuel;
- b) Un examen du taux d'encadrement et du degré d'indépendance dont jouissent les fonctionnaires chargés des achats;
- c) Une évaluation des politiques, procédures, systèmes, ressources et mécanismes de contrôle en vigueur, ainsi que des règles et directives qui servent de cadre à toutes les activités de l'Administration.

67. Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

- a) Les procédures d'achat étaient archaïques, n'étaient pas en adéquation avec les besoins des utilisateurs directs, auxquels elles ne répondaient pas, et n'étaient pas appliquées de façon uniforme par le personnel chargé des achats;
- b) Les principaux contrôles en place étaient les vérifications exercées par le personnel du Service des achats. L'Organisation s'exposait ainsi à des risques de fraude ou de corruption. Cette observation n'implique pas que des cas de fraude ou

de corruption ont été constatés, les consultants n'ayant pas eu pour mandat de mener une enquête;

c) Le personnel du Service des achats ne bénéficiait pas de possibilités de formation et de perfectionnement suffisants;

d) Les mécanismes de gouvernance comportaient plusieurs lacunes, s'agissant notamment de l'établissement des rapports de gestion et du contrôle des opérations d'achat;

e) Bien que des cours de formation aux questions de déontologie et d'intégrité eussent été récemment dispensés, le programme était généralement inadéquat et ne recevait pas un appui suffisant de la part du personnel de direction.

Résumé des conclusions sur la passation de marchés et la gestion des contrats

68. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a limité son audit des achats et de la gestion des contrats à un examen de la suite donnée à ses recommandations antérieures. En résumé, le Comité a noté ce qui suit :

a) Les contrats-cadres n'avaient pas été attribués sur une base géographique équitable (par. 69 à 74);

b) Les possibilités d'achats coordonnés au niveau local n'avaient pas été pleinement explorées (par. 75 à 78);

c) Le Groupe de travail interorganisations sur les achats était en train d'examiner de nouvelles procédures d'évaluation des compétences techniques des fournisseurs potentiels, mais aucun cadre commun concernant l'enregistrement de fournisseurs locaux potentiels n'avait été mis au point à l'intention des missions (par. 79 à 83);

d) Les évaluations périodiques et finales de la prestation des fournisseurs n'avaient toujours pas été communiquées par les missions dans les délais requis (par. 84 à 87);

e) Un comité local d'examen des fournisseurs n'avait pas encore été établi dans toutes les missions (par. 88 à 93);

f) Contrairement aux règles régissant la passation de marchés, une garantie de bonne exécution n'avait pas toujours été demandée aux fournisseurs, ce qui risquait d'entraîner des pertes pour l'Organisation (par. 94 à 99);

g) Dans cinq missions, le taux de vacance de postes des fonctionnaires chargés des achats était supérieur à 10 % (par. 100 à 106);

h) En ce qui concerne les fonctionnaires chargés des achats, les missions de maintien de la paix n'avaient pas toutes systématiquement défini leurs besoins en formation, ni établi de plan de formation et n'avaient pas toujours évalué l'efficacité de la formation dispensée (par. 116 à 120);

i) Les directives pour l'application des principes de déontologie auxquels doivent se conformer les fonctionnaires des Nations Unies chargés des opérations d'achat, attendues depuis longtemps, n'avaient pas encore été promulguées (par. 121 à 124);

j) L'examen d'un projet de code de déontologie pour les fournisseurs de l'ONU n'était toujours pas achevé (par. 125);

k) Deux des missions récemment créées n'avaient pas établi de plan d'achat (par. 107 à 115);

l) Le nombre de dossiers présentés a posteriori avait considérablement augmenté, passant de 30 en 2003 à 97 en 2004 (par. 126 à 134);

m) Les délais d'approbation des marchés par le Comité des marchés du Siège étaient excessivement longs, se situant entre 7 et 461 jours (par. 135 à 137).

Ventilation des dépenses de fonctionnement

69. Pendant l'exercice 2004/05, 15 missions de maintien de la paix étaient déployées dans différents pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient (voir fig. II.3). Le montant total des dépenses de fonctionnement de ces missions s'est chiffré, pour l'exercice, à 1,5 milliard de dollars.

70. Le tableau II.5 donne le détail, par mission, des dépenses de fonctionnement au cours de l'exercice.

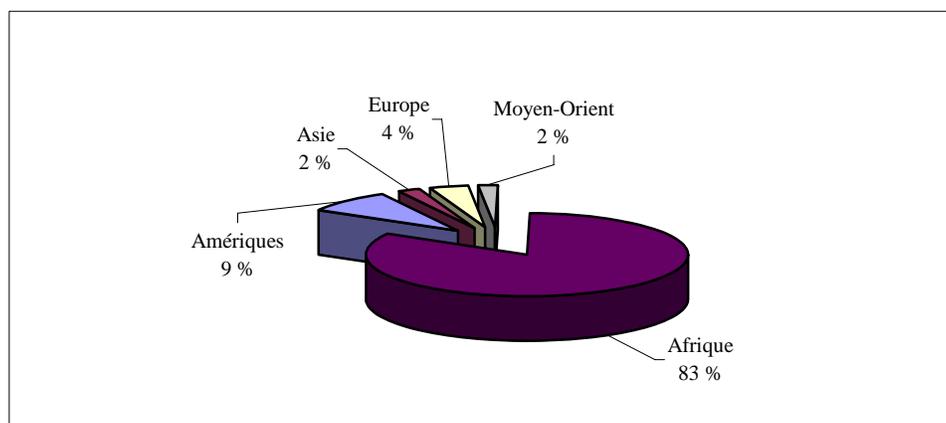
Tableau II.5

Dépenses de fonctionnement par mission

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Dépenses de fonctionnement</i>
UNFICYP	14 777
FNUOD	14 256
FINUL	18 293
MINURSO	18 862
MONUG	10 530
MINUSIL	79 484
MINUK	32 081
MONUC	380 258
MANUTO	28 173
MINUEE	63 668
MINUL	249 078
ONUCI	138 326
MINUSTAH	128 335
ONUB	125 456
MINUS	186 344
Total	1 487 921

Figure II.3
Ventilation des dépenses de fonctionnement des missions, par région



Contrats-cadres

71. Au cours de l'exercice 2004/05, le Service des achats a conclu 171 contrats-cadres (dont des contrats existants qui ont été amendés), d'une valeur de 714 533 476 dollars, pour le Département des opérations de maintien de la paix. Les contrats ont été attribués à des fournisseurs de 27 pays, comme indiqué dans le tableau II.6.

Tableau II.6
Valeur des contrats-cadres, par pays et par région

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Région</i>	<i>Valeur</i>
Afrique du Sud	Afrique	31 057 907
Soudan	Afrique	76 257 000
Total partiel		107 314 907
Argentine	Amérique du Sud	209 520
États-Unis d'Amérique	Amérique du Nord	225 700 420
Total partiel		225 909 940
Inde	Asie	18 647 850
Japon	Asie	42 635 302
Fédération de Russie	Asie	1 160 654
République de Corée	Asie	4 632 000
Singapour	Asie	917 250
Thaïlande	Asie	354 342
Total partiel		68 347 398

<i>Pays</i>	<i>Région</i>	<i>Valeur</i>
Nouvelle-Zélande	Australasie	14 427 260
Total partiel		14 427 260
Allemagne	Europe	12 681 486
Autriche	Europe	1 295 609
Bulgarie	Europe	8 141 400
Chypre	Europe	44 455 380
Danemark	Europe	28 161 471
France	Europe	26 560 828
Hongrie	Europe	134 700
Italie	Europe	83 420 941
Monaco	Europe	14 176 359
Norvège	Europe	25 776 119
Pays-Bas	Europe	8 150 000
République tchèque	Europe	2 700 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Europe	22 973 856
Slovaquie	Europe	241 500
Suède	Europe	19 283 441
Total partiel		298 153 090
Émirats arabes unis	Moyen-Orient	380 883
Total		714 533 476

72. Aux termes de la section 9.3.4 (2) du Manuel des achats, les fonctionnaires chargés des achats doivent s'employer à assurer une représentation géographique équitable des fournisseurs. L'Assemblée générale, au paragraphe 6 de sa résolution 57/279 du 20 décembre 2002, « prie le Secrétaire général d'encourager les organismes des Nations Unies, agissant conformément à leurs mandats respectifs, à prendre de nouvelles mesures pour offrir aux fournisseurs situés dans des pays en développement ou en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés ». Alors que les missions déployées en Afrique représentent 83 % du montant total des dépenses de fonctionnement, 41 % des contrats ont été alloués à des fournisseurs européens et 32 % à des fournisseurs du continent américain. De même, 51 % des 171 contrats-cadres ont été attribués à des fournisseurs européens, 22 % à des fournisseurs des Amériques. Les figures II.4 et II.5 illustrent la répartition des contrats-cadres selon leur valeur et selon le nombre de contrats.

Figure II.4
Répartition des contrats-cadres selon leur valeur, par région
 (714 533 476 dollars)

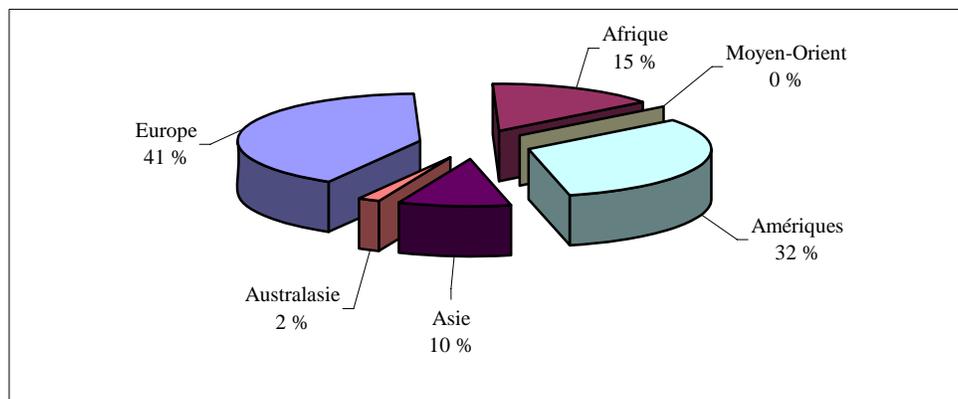
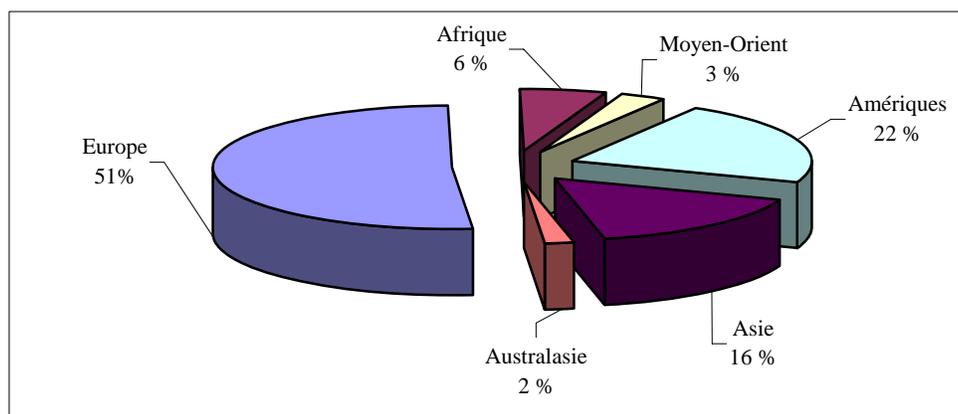


Figure II.5
Répartition des contrats-cadres selon le nombre de contrats attribués
 (171 au total), par région



73. Le Service des achats a indiqué qu'il n'avait pas été en mesure d'influer sur la répartition des contrats par région étant donné que l'attribution des marchés dépendait des offres faites par les fournisseurs lors de chaque appel d'offres. Les fournisseurs des pays en développement étaient encouragés à s'enregistrer auprès de l'ONU et à participer aux différents appels d'offres, et un certain nombre de séminaires avaient été organisés à cet effet dans des pays en développement. Par ailleurs, certains des articles faisant l'objet des contrats-cadres de l'ONU ne pouvaient pas toujours être obtenus auprès des fournisseurs de pays en développement.

74. Le Comité recommande que l'Administration prenne de nouvelles mesures en vue d'offrir aux fournisseurs situés dans les pays en développement ou en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés, et d'assurer ainsi une répartition géographique plus équitable des contrats.

Achats locaux interorganisations

75. Le Comité a déjà recommandé⁷ que l'Administration promeuve, dans tous les organismes des Nations Unies, l'établissement d'un système local de comparaisons interorganisations et, le cas échéant, la mise en commun des ressources pour l'achat de biens et de services de base.

76. L'Administration a fait savoir au Comité que pour ce qui était des besoins locaux, le Bureau des achats consultait les autres organisations présentes dans la zone de la mission, lors du déploiement. Au Siège, le Service des achats, depuis plusieurs années, étudiait les possibilités de mise en commun des ressources, à chaque fois que l'occasion s'en présente. La recommandation du Comité à ce sujet est mise en application en continu, sans date de réalisation précise.

77. Le Comité pense que l'on n'a pas exploré à fond toutes les possibilités d'achat coordonné au niveau local. Par exemple, les organismes des Nations Unies ne disposaient pas au niveau local d'un système officiel de planification coordonnée des achats; on pourrait faire appel à l'équipe de pays des Nations Unies pour créer un tel système. Le Coordonnateur résident des Nations Unies pourrait aussi intervenir pour favoriser la coordination des achats.

78. L'Administration a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il convient de prendre des initiatives, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Groupe de travail interorganisations sur les achats et selon un calendrier arrêté à l'avance, pour améliorer les achats interorganisations.

Enregistrement des fournisseurs locaux potentiels

79. Le Comité a recommandé précédemment⁸ que l'Administration analyse, en consultation avec les missions de maintien de la paix, les critères de présélection des fournisseurs potentiels locaux. Il s'agissait de tenir compte des difficultés rencontrées avec les fournisseurs locaux et d'envisager d'autres mécanismes de vérification des fournisseurs locaux aux fins de leur enregistrement, lorsque des biens et/ou services doivent être achetés d'urgence.

80. Le Service des achats a envisagé de nouvelles procédures d'évaluation des compétences techniques pour le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (base de données des fournisseurs à la disposition de l'ensemble du personnel des organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale). La procédure serait fondée sur l'idée de l'organisme chef de file, à savoir qu'un organisme prendrait la direction des activités d'achat dans le secteur relevant de son domaine de compétence. Le Fonds des Nations Unies pour la population, par exemple, serait le chef de file pour les achats de biens ayant trait à l'hygiène de la procréation. Il s'agirait de la sorte d'améliorer l'évaluation technique des

⁷ Ibid., par. 239.

⁸ Ibid., par. 269.

fournisseurs potentiels tout en permettant aux missions de tirer parti des connaissances disponibles dans le système des Nations Unies, et d'assurer l'évaluation des fournisseurs selon un système uniformisé. Les nouvelles procédures ont été présentées au Groupe de travail interorganisations sur les achats à sa réunion de mai 2005. Les membres du Groupe les examinent actuellement. Le Service des achats estimait que parallèlement aux critères de sélection technique, les missions devraient mettre au point des critères locaux dans la mesure où la situation économique, entre autres éléments, variait selon les régions – étant entendu que les missions pouvaient toujours consulter le Service des achats.

81. Le Comité craint que l'approche adoptée par le Service des achats n'entraîne des incohérences. Il persiste à penser qu'il faudrait définir un cadre ou des lignes de conduite communs, de manière que les missions établissent un registre de fournisseurs locaux potentiels correctement et de façon cohérente.

82. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle l'Administration devrait analyser, en consultation avec les missions de maintien de la paix, les critères de présélection des fournisseurs locaux, compte tenu des difficultés rencontrées et en vue d'envisager d'autres mécanismes de vérification des fournisseurs locaux aux fins de leur enregistrement, lorsque des biens et/ou services doivent être achetés d'urgence.

83. Le Service des achats a informé le Comité qu'il mettrait au point des directives pour l'enregistrement des fournisseurs locaux, en consultation avec les missions.

Rapport d'évaluation des prestations des fournisseurs

84. Dans ses trois rapports précédents, le Comité a recommandé que l'Administration veille à ce que les missions de maintien de la paix établissent des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs pendant l'exécution des marchés et à la fin des contrats et transmettent au plus tôt ces rapports au Service des achats afin d'éviter qu'un contrat soit maintenu, prorogé ou renouvelé sans que les prestations du fournisseur aient été évaluées⁹.

85. Le Département des opérations de maintien de la paix est actuellement en discussion avec le Service des achats en vue de rationaliser les procédures d'évaluation suivies par les missions ainsi que la transmission des rapports. Ces procédures devraient entrer en application d'ici au deuxième semestre de 2006.

86. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle l'Administration devrait veiller à ce que les missions de maintien de la paix établissent des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs pendant l'exécution des marchés et à la fin des contrats et transmettent au plus tôt ces rapports au Service des achats afin d'éviter qu'un contrat soit maintenu, prorogé ou renouvelé sans que les prestations du fournisseur aient été évaluées.

87. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que le portail Internet au moyen duquel les missions transmettraient les rapports d'évaluation était pleinement opérationnel. Le Service des achats continuerait d'encourager le Département et les missions à remettre ces rapports dans des délais rapides.

⁹ Ibid., par. 277.

Comités d'examen des fournisseurs

88. Dans son précédent rapport¹⁰, le Comité a recommandé que l'Administration examine dans quelle mesure les missions peuvent se conformer aux dispositions du *Manuel des achats* relatives aux comités locaux d'examen des fournisseurs et aux responsables des fichiers de fournisseurs, en vue de réviser le *Manuel* si nécessaire, tout en garantissant l'efficacité des contrôles et le respect des obligations.

89. Contrairement aux prescriptions du *Manuel des achats*, toutes les missions ne disposaient pas d'un comité local d'examen des fournisseurs. De l'avis du Service des achats, l'obligation de créer un tel comité risquait, dans certains cas, d'ajouter encore à la charge de travail de certaines missions dont les effectifs étaient déjà justes. Il a indiqué que les chefs de service des achats, dans les missions, pouvaient être autorisés à examiner l'enregistrement et la prestation des fournisseurs.

90. Aucune étude de faisabilité n'avait été effectuée pour déterminer quelles missions devraient être dispensées de l'obligation de constituer un comité local d'examen des fournisseurs et de désigner des responsables des fichiers de fournisseurs. Le Comité a calculé quelle était la part des achats effectués au niveau des missions par rapport à l'ensemble des achats (voir tableau II.7).

Tableau II.7

Répartition des dépenses opérationnelles entre le Siège et le terrain

(En milliers de dollars des États-Unis)

Missions	Dépenses opérationnelles			Dépenses sur le terrain en pourcentage des dépenses totales
	Total	Au siège	Sur le terrain	
UNFICYP	14 777	2 315	12 462	84
FNUOD	14 256	2 190	12 066	85
FINUL	18 293	5 400	12 894	70
MINURSO	18 862	10 535	8 327	44
MONUG	10 530	3 829	6 701	64
MINUSIL	79 484	51 130	28 354	36
MINUK	32 081	6 900	25 181	78
MONUC	380 258	177 506	202 753	53
MANUTO	28 173	15 733	12 440	44
MINUEE	63 668	40 612	23 056	36
MINUL	249 078	123 012	126 066	51
ONUCI	138 326	77 422	60 904	44
MINUSTAH	128 335	70 855	57 479	45
ONUB	125 456	62 233	63 223	50
MINUS	186 344	121 464	64 880	35

¹⁰ Ibid., par. 272.

Missions	Dépenses opérationnelles			Dépenses sur le terrain en pourcentage des dépenses totales
	Total	Au siège	Sur le terrain	
Base de soutien logistique des Nations Unies ^a	18 065	2 843	15 222	84
Total	1 505 986	773 979	732 008	49

^a Non compris les stocks stratégiques pour déploiement rapide.

91. Bien que les dépenses opérationnelles locales, pour l'ensemble des missions, soient importantes, plusieurs missions n'avaient pas établi de comité local d'examen des fournisseurs ni désigné de responsable des fichiers de fournisseurs, à savoir la MONUC, la FNUOD, la FINUL, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, la MANUTO, l'ONUB, la MINUSIL, et la MINURSO.

92. **Le Comité réitère sa précédente recommandation, selon laquelle l'Administration devrait examiner dans quelle mesure les missions peuvent se conformer aux dispositions du *Manuel des achats* relatives aux comités locaux d'examen des fournisseurs et aux responsables des fichiers de fournisseurs, en vue de réviser le *Manuel* si nécessaire, tout en garantissant l'efficacité des contrôles et le respect des obligations.**

93. Le Service des achats a indiqué qu'il avait recommandé de modifier les procédures concernant les comités d'examen des fournisseurs. Pour accroître la transparence, le Service cherchait à proposer des membres appartenant à des bureaux autres que le Service des achats et il essayait de solliciter les conseils de spécialistes travaillant pour d'autres bureaux de l'ONU. Lorsque ces mesures auront été approuvées, le Service des achats donnerait pour instruction aux missions de prendre des dispositions analogues et modifierait en conséquence le *Manuel des achats*. Ces nouvelles dispositions permettraient aux missions qui manquent de personnel de se doter de comités locaux.

Garantie de bonne exécution

94. Le *Manuel des achats* dispose, à la section 13.6.3 3) j) qu'une garantie de bonne exécution dont le montant représente normalement 10 à 30 % du montant du marché, est généralement exigée de l'entrepreneur à la signature de tout marché d'un montant supérieur à 100 000 dollars, ladite garantie, qui doit faire l'objet d'une déclaration officielle, n'étant pas récupérable si l'entrepreneur ne remédie pas à un défaut d'exécution dans les 30 jours suivant la date à laquelle il a reçu notification du défaut d'exécution. La garantie représente le « gage » détenu par l'ONU contre l'entrepreneur.

95. Le Comité s'est intéressé à la suite qui a été donnée à la recommandation qu'il avait formulée l'année précédente, à savoir que les garanties de bonne exécution doivent être obtenues des entrepreneurs dans les délais prévus¹¹. Il a constaté, dans les minutes du Comité des marchés du Siège, que des pertes étaient encourues du fait que les entrepreneurs ne fournissaient pas toujours de garanties selon les

¹¹ Ibid., par. 280.

conditions stipulées dans les contrats. Le Comité demeure préoccupé par les conséquences financières qui pourraient résulter de l'absence de garantie.

96. Par exemple, un marché, d'un montant de 32 millions de dollars, a été passé en vue d'assurer à la MINUSTAH une alimentation électrique ininterrompue, mais sans qu'une garantie de bonne exécution soit exigée. Or, l'entrepreneur n'a pas fourni intégralement le service demandé et comme il n'y avait pas de garantie, l'ONU a dû supporter un coût supplémentaire estimé à 400 000 dollars.

97. Un marché portant sur la fourniture de carburant pour un montant de 41 millions de dollars a été conclu sans qu'une garantie de bonne exécution soit demandée. D'après un mémorandum daté du 31 août 2005, adressé au Président du Comité des marchés du Siège par le Contrôleur, l'absence de garantie a entraîné des frais supplémentaires d'un montant estimé à 1 110 000 dollars environ.

98. À la MONUC, un marché de 2,8 millions de dollars a été passé sans être dès le début assorti d'une garantie. Même si on n'a pas enregistré de pertes dans le cas de ce contrat, il y a un risque que des frais supplémentaires soient encourus en cas de défaillance de l'entrepreneur.

99. L'Administration a accepté la recommandation formulée une nouvelle fois par le Comité, tendant à ce que des garanties de bonne exécution soient obtenues des entrepreneurs dans les délais prévus, conformément aux directives relatives aux achats.

Personnel chargé des achats

100. Pour l'ensemble des missions, le pourcentage de postes des services chargés des achats demeurés vacants pendant l'exercice considéré était de 17 %, ce qui constitue un progrès notable par rapport à l'exercice précédent. Les vacances de postes se répartissent comme indiqué dans le tableau II.8.

Tableau II.8

Personnel chargé des achats : pourcentage de postes vacants dans les missions de maintien de la paix, au 30 novembre 2005

<i>Missions</i>	<i>Postes approuvés</i>	<i>Postes pourvus</i>	<i>Pourcentage</i>	
			<i>Postes vacants</i>	<i>de postes vacants</i>
UNFICYP	9	9	–	–
FNUOD	16	15	1	6
FINUL	28	26	2	7
MINURSO	7	7	–	–
MONUG	7	7	–	–
MINUSIL	23	14	9	39
MINUK	23	22	1	4
MONUC	44	37	7	16
MINUEE	11	10	1	9
MINUL	41	26	15	36

<i>Missions</i>	<i>Postes approuvés</i>	<i>Postes pourvus</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
ONUCI	19	16	3	16
MINUSTAH	18	18	–	–
ONUB	19	15	4	21
MINUS	25	18	7	28
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	10	9	1	10
Total	300	249	51	17

Note : La MANUTO ne figure pas dans la liste ci-dessus du fait qu'elle est en cours de liquidation.

101. Le Comité recommande que l'Administration détermine les causes profondes des taux de vacance élevés constatés dans les sections des achats de certaines missions et qu'elle mette en place un plan d'action adapté pour ramener ces taux à un niveau acceptable.

102. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué au Comité qu'il était tenu, en application des résolutions 59/266, en date du 23 décembre 2004, et 59/296 de l'Assemblée générale, de recruter désormais le personnel des opérations de maintien de la paix principalement sur la base d'engagements de durée limitée (série 300), qui sont moins attrayants que les engagements de durée déterminée (série 100). Par ailleurs, le Secrétariat ne pouvait offrir de compensation au personnel au titre des conditions de vie difficiles dans les missions spéciales, l'Assemblée ayant décidé de reporter l'examen d'une proposition tendant à introduire un élément « sujétion » dans l'indemnité de subsistance (missions). Le Département a expliqué que ces facteurs faisaient qu'il était plus difficile de recruter du personnel et de le garder, en particulier du fait que les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies déployés dans la même zone qu'une mission pouvaient proposer de meilleures conditions d'emploi et une plus grande sécurité de l'emploi. Le Secrétariat devait présenter à l'Assemblée, à la reprise de sa soixantième session, un rapport contenant une proposition relative à la création d'un corps d'administrateurs qui pourraient être affectés à n'importe quelle opération de maintien de la paix et envoyés sur le terrain dans des délais relativement rapides. Il serait également proposé d'introduire des conditions d'emploi et des arrangements contractuels adaptés propres à permettre au Département d'attirer, de recruter et de retenir plus facilement du personnel dans les missions sur le terrain. Les missions, en coordination avec le Service de la gestion du personnel du Département, s'employaient néanmoins à recruter du personnel à tous les postes vacants et la situation s'était sensiblement améliorée depuis que le Comité l'avait examinée, en août 2005.

103. Des postes de direction essentiels comme ceux de chef des services d'achat demeuraient vacants. Au 31 juillet 2005, la situation se présentait dans trois missions, pour deux d'entre elles depuis plus d'un an (voir tableau II.9).

Tableau II.9
Liste des postes de chef des services d'achats vacants

<i>Mission</i>	<i>Poste vacant depuis</i>	<i>Durée de la vacance, au 31 juillet 2005</i>
FNUOD	Juin 2005	2 mois
FINUL	Juillet 2004	12 mois
ONUB	Juin 2004	14 mois

104. Pendant la même période, la MINUSTAH a connu successivement, au service des achats, cinq chefs ou chefs par intérim venus d'autres missions. Les chefs et chefs adjoints des services d'achat jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des sections des achats des missions. Les vacances à des postes clefs peuvent nuire au bon déroulement des opérations d'achat. En outre, le personnel en place peut être surmené du fait de la charge de travail, ce qui peut conduire à des erreurs.

105. Le Comité recommande que l'Administration accélère le recrutement aux postes clefs vacants dans les missions de maintien de la paix, notamment aux postes de chef des services d'achat.

106. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué au Comité qu'il avait mis en place un certain nombre de mécanismes pour faciliter la sélection de personnel qualifié en vue de déploiements aussi rapides que possible, dans le respect des principes de l'équité et de la transparence. C'est ainsi qu'il a créé, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, le système Nucleus, un ensemble d'applications pour la gestion des ressources humaines, intégré au SIG (Système intégré de gestion) et à Galaxy. Dans ce système, Galaxy est l'outil permettant de recueillir les candidatures. Des annonces génériques et des annonces correspondant à des postes à pourvoir sont affichées sur Galaxy pour attirer des candidats qui souhaiteraient travailler dans des missions sur le terrain. Les directeurs de programme sur le terrain pourraient avoir la possibilité d'interroger les fichiers de Nucleus au moyen d'un outil de recherche, en vue d'établir une liste de candidats présélectionnés, dotés des compétences techniques requises. Un choix serait ensuite fait dans cette liste au niveau des missions en prévision des vacances de poste futures.

Planification des achats

107. Le Comité a examiné la suite qui a été donnée à la recommandation qu'il a précédemment formulée concernant la présentation des plans d'achat dans les délais prescrits et leur révision¹².

108. La MINURSO, la MONUC, l'ONUB, la MINUSIL, la FINUL, la Base de soutien logistique des Nations Unies, la MONUG et la MINUL ont effectué des révisions trimestrielles de leurs plans d'achat. La MINUSTAH et la MINUS n'avaient pas de plan d'achat pour l'exercice 2004/05.

¹² Ibid., par. 260 et 263.

109. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle les chefs de l'administration de toutes les missions de maintien de la paix doivent être tenus responsables de la soumission dans les délais prescrits des plans d'achat au complet.

110. Le Comité a noté que le Département des opérations de maintien de la paix avait par la suite rappelé aux chefs et/ou directeurs de l'administration des missions de maintien de la paix qu'il était de leur responsabilité de veiller à ce qu'un plan d'achat soit remis chaque année au Siège et à ce que ce plan soit revu chaque trimestre. Les instructions relatives aux plans d'achat et à leur révision ont été distribuées aux mission en juin 2005, en même temps que celles relatives aux nouvelles dispositions en matière de délégation de pouvoir.

111. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle les missions doivent réviser leurs plans d'achat au moins tous les trois mois, ainsi qu'il est prescrit, afin que ces plans soient mis à jour compte tenu des besoins opérationnels.

112. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il avait reçu les rapports sur les révisions effectuées à l'issue des trois premiers mois de l'exercice 2005/06 et que les révisions du deuxième trimestre étaient en train de lui parvenir.

113. Le Comité a analysé la courbe des dépenses engagées par chacune des opérations de maintien de la paix pour déterminer si les achats étaient planifiés de manière satisfaisante. Pour l'ensemble des missions, le montant des dépenses engagées au cours du dernier trimestre de l'exercice représentait 27 % du montant total des engagements de l'exercice. Le Comité continue d'être préoccupé par le montant élevé des dépenses engagées au cours des trois derniers mois de l'exercice. Les dépenses engagées par la MONUC, la Base de soutien logistique des Nations Unies et la MONUG pendant les mois d'avril, mai et juin 2005 représentaient plus de 40 % du total de leurs engagements pour l'ensemble de l'exercice, comme il apparaît dans le tableau II.10.

Tableau II.10

Dépenses engagées au cours des trois derniers mois de l'exercice 2004/05^a

(En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Total, dernier trimestre</i>	<i>Total, 2004/05</i>	<i>Dépenses engagées pendant le dernier trimestre en pourcentage du total</i>
UNFICYP	567 322	152 993	4 938 555	5 658 870	27 458 245	21
FNUOD	4 756	35 158	7 330 845	7 370 759	26 389 513	28
FINUL	643 114	264 368	6 413 654	7 321 136	44 600 723	16
MINURSO	382 025	52 124	3 462 383	3 896 532	14 767 018	26
MONUG	17 857	337 112	2 738 133	3 093 102	6 463 248	48
MINUSIL	408 315	4 336	33 957 413	34 370 064	199 363 995	17
MINUK	2 521 628	213 288	6 077 960	8 812 876	46 230 530	19
MONUC	13 208 864	194 188 378	139 790 137	347 187 379	784 469 544	44

<i>Mission</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Total, dernier trimestre</i>	<i>Total, 2004/05</i>	<i>Dépenses engagées pendant le dernier trimestre en pourcentage du total</i>
MANUTO	–	160 025	6 562 948	6 722 973	27 935 533	24
MINUEE	1 082 216	384 060	8 892 914	10 359 190	125 859 417	8
MINUL	8 264 924	8 181 074	63 773 827	80 219 825	500 292 203	16
ONUCI	2 722 123	2 597 990	54 934 466	60 254 579	239 106 190	25
MINUSTAH	4 356 125	2 251 147	52 406 976	59 014 248	391 736 008	15
ONUB	2 987 586	2 697 762	56 257 067	61 942 415	215 660 117	29
Base de soutien logistique	265 166	43 000	8 406 896	8 715 062	10 714 932	81
Base de soutien logistique – stocks stratégiques	–	–	18 265 788	18 265 788	18 265 788	100
Total	37 432 021	211 562 815	474 209 962	723 204 798	2 679 313 004	27

^a Non compris la MINUS, qui a été créée en mars 2005.

114. L'Administration a indiqué au Comité qu'elle insisterait auprès de toutes les missions de maintien de la paix sur le fait qu'il importait de dresser des plans d'achat réalistes fondés sur les besoins prévisionnels.

115. Le Comité réitère la recommandation qu'il a précédemment formulée selon laquelle le Département des opérations de maintien de la paix doit veiller à ce que les plans d'achat soient utilisés de façon à permettre une gestion des achats efficace et efficiente.

Formation des fonctionnaires chargés des achats

116. Le Comité a examiné la suite qui avait été donnée à la recommandation qu'il avait précédemment formulée¹³ tendant à ce que les besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats soient déterminés puis communiqués au Siège.

117. Le Comité a fait les observations suivantes en ce qui concerne la formation dispensée en 2004/05 aux fonctionnaires chargés des achats :

a) Les missions suivantes n'ont pas défini de façon formelle les besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats : MINURSO, MONUC, MINUSIL, FINUL, MINUL et MONUG;

b) La MONUC, la MINUSIL et la MINUL n'ont pas organisé de formation formelle des fonctionnaires chargés des achats, des crédits n'ayant pas été affectés à cette activité. La seule formation qui ait eu lieu est un atelier de formation à un niveau avancé, organisé en avril 2005 par le Service des achats, au Siège, et financé sur le budget du Siège;

c) Au mois d'août 2005, bien que des besoins aient été définis, sur les 15 membres du groupe des achats de la MINUK, 11 n'avaient pas reçu de formation depuis 2002;

¹³ Ibid., par. 258.

d) Les budgets de formation des services des achats ne prévoyaient pas toujours une formation à l'intention des fonctionnaires qui présentent les demandes de fourniture;

e) Les missions suivantes n'ont pas évalué l'efficacité de la formation dispensée au personnel chargé des achats : MINURSO, Base de soutien logistique des Nations Unies, MINUL et MONUG.

118. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle l'Administration doit définir systématiquement les besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats dans toutes les missions de maintien de la paix et les faire connaître au Siège.

119. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué au Comité que son nouveau Service de formation intégré, qui avait mis au point divers plans en vue de former le personnel des achats compte tenu des objectifs globaux, se mettrait d'accord avec le Service des achats en vue de former le personnel des missions. Le Service des achats s'était par ailleurs mis en rapport avec le Groupe de travail interorganisations sur les achats pour mettre en œuvre aussi rapidement que possible le programme commun de formation du personnel des services d'achat. D'ici là, le Service des achats travaillerait avec chaque mission en vue de répondre à leurs besoins de formation au moyen des outils dont on dispose déjà.

120. Le Comité a noté que le Groupe de travail interorganisations sur les achats avait lancé le 1^{er} janvier 2005 un plan commun de délivrance de certificats d'aptitude. Il s'agissait de former des spécialistes des achats présélectionnés parmi le personnel des divers organismes des Nations Unies pour qu'ils deviennent des formateurs dans le programme de délivrance de certificats. Le but était de créer un réseau de 40 formateurs des Nations Unies dans le secteur des achats pour qu'ils assurent une formation interne sur la durée. Parmi les candidats figuraient quatre administrateurs des achats rattachés à l'ONUB, l'ONUCI, la FNUOD et la FINUL, et huit administrateurs des achats du Siège. L'opération devait commencer en octobre 2005 mais le démarrage a été reporté à décembre 2005.

Application des directives sur les principes déontologiques et code de conduite des fournisseurs

121. Le Comité a examiné la suite qui avait été donnée à la recommandation qu'il avait précédemment formulée¹⁴ concernant l'application des directives sur les principes déontologiques auxquels devaient se conformer les fonctionnaires s'occupant des opérations d'achat. Le Service des achats a indiqué au Comité que le code devait être publié d'ici à la fin de 2005.

122. Le code devait également contenir une déclaration type relative à l'obligation d'indépendance. Jusqu'à présent, les fonctionnaires qui s'occupent des opérations d'achat ne signent pas de déclaration reconnaissant l'obligation d'indépendance car ils n'y sont pas tenus.

123. En contravention des règles à ce sujet énoncées dans la section 4.1.2 du *Manuel des achats*, sur l'échantillon de 11 dossiers du personnel de la MINUK, 4 ne contenaient pas de déclaration sous serment ni autre engagement solennel, et dans l'échantillon des dossiers de la MINUEE, aucun ne contenait ce type de déclaration.

¹⁴ Ibid., par. 251.

Le Département des opérations de maintien de la paix a reconnu que cette déclaration, qui doit obligatoirement être signée par tous les fonctionnaires des Nations Unies, devrait l'être avant l'entrée en fonctions et que les sections du personnel doivent veiller à ce que cette obligation soit strictement respectée et insérer une copie de la formule signée dans le dossier des fonctionnaires.

124. Les fonctionnaires des achats connaissaient en général les règles de déontologie qui s'appliquaient à leurs fonctions et savaient quelles étaient leurs responsabilités professionnelles, mais il n'existait toujours pas de guide rédigé en termes clairs énonçant les principes déontologiques essentiels auxquels devaient se soumettre les fonctionnaires des Nations Unies intervenant dans les opérations d'achat.

125. Le Comité s'est enquis de la mise en œuvre du code de conduite des fournisseurs et a noté que l'Administration avait engagé un consultant pour mettre au point les directives d'application. Le Bureau du Pacte mondial et le Service des achats examinaient actuellement le projet de directives établi par le consultant, que celui-ci avait remis le 30 septembre 2005. Le code de conduite des fournisseurs des Nations Unies devait aussi entrer en vigueur avant la fin de 2005.

Approbation des marchés a posteriori

126. Le nombre de dossiers remis au Comité des marchés du Siège pour examen et recommandation par le Contrôleur alors que les marchés sont déjà conclus a plus que triplé, puisqu'il est passé de 30 en 2003 à 97 en 2004. En vertu des pouvoirs qui sont délégués aux missions de maintien de la paix, les transactions dont le montant est estimé à plus de 200 000 dollars par le chef de l'administration de la mission ou son représentant autorisé doivent être soumises au Service des achats du Siège, qui détermine si le marché doit être conclu par le Siège ou localement. Les chefs d'administration des missions ne sont autorisés à conclure des marchés sans les avoir d'abord soumis à l'examen du Service des achats et à lui remettre les dossiers a posteriori que dans de rares cas, lorsque les circonstances l'exigent.

127. D'après la section 9.5.2 (1) du *Manuel des achats*, il y a urgence manifeste lorsqu'un besoin exceptionnel et impératif ne résultant pas d'une mauvaise planification, d'une mauvaise gestion ni d'inquiétudes quant aux fonds disponibles, se traduira par de graves dommages pour les biens ou les personnes s'il n'y est pas répondu immédiatement.

128. Il ressort des minutes du Comité des marchés du Siège que la MONUC a passé des marchés dont le montant était supérieur à la limite autorisée par la délégation de pouvoir, sans les avoir soumis au préalable au Service des achats, comme indiqué dans le tableau II.11 ci-après.

Tableau II.11
Approbation a posteriori

<i>N° du contrat</i>	<i>Date d'entrée en vigueur du marché</i>	<i>Date d'expiration du marché</i>	<i>Montant du marché (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de la recommandation du Comité des marchés du Siège</i>	<i>Date d'approbation par le Directeur de l'administration</i>	<i>Date de la signature par l'entrepreneur</i>
CON/MON 04-100	1 ^{er} janv. 2005	31 déc. 2005	1 260 000	15 févr. 2005	16 déc. 2004	16 déc. 2004
CON/MON 04-101	2 janv. 2005	31 déc. 2006	600 000	16 févr. 2005	22 déc. 2004	5 janv. 2005
CON/MON 04-102	3 janv. 2005	1 ^{er} janv. 2007	480 000	17 févr. 2005	18 déc. 2004	18 déc. 2004

129. Le Service des achats a expliqué au Comité qu'il arrivait que le Comité des marchés du Siège ait à examiner des dossiers qui ne répondaient pas aux critères de l'urgence manifeste. Il fallait aussi prendre en considération certaines circonstances particulières et dans certains cas il était de l'intérêt de l'Organisation d'approuver le marché.

130. Le Contrôleur a néanmoins publié en septembre 2005 un mémorandum adressé à tous les chefs de département et à tous les chefs d'administration des missions de maintien de la paix pour leur expliquer que le nombre de dossiers soumis a posteriori croissait dans des proportions inquiétantes et que dans la majorité des cas, la cause en était, ces dernières années, un défaut de planification et des retards administratifs qui pouvaient être évités. Le Contrôleur soulignait que les présentations a posteriori exposaient l'Organisation à des risques de réclamations de la part des fournisseurs en raison de l'absence de dispositions contractuelles voulues, ainsi qu'à des critiques justifiées de la part des États Membres et des organes de contrôle, qui pouvaient reprocher à l'ONU de ne pas planifier convenablement les achats et de ne pas exercer un contrôle interne suffisant.

131. Le Comité recommande que l'Administration contrôle étroitement les dossiers présentés a posteriori et trouve une solution aux causes fondamentales des retards dans le cas des marchés qui ne répondent pas aux critères de l'urgence manifeste.

132. Dans les minutes du Comité des marchés du Siège, il était question de marchés qui avaient été soumis au Service des achats a posteriori et qui concernaient la prolongation de baux existants ne relevant pas de l'urgence manifeste telle que définie dans le Règlement financier et les règles de gestion financières. Bien que connaissant la date d'expiration des baux, les missions n'avaient pas demandé l'approbation du Service des achats avant de les renouveler et de conclure un accord avec les bailleurs.

133. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué au Comité que la plupart des cas de marchés soumis a posteriori se produisaient pendant la phase de démarrage des missions et qu'ils étaient dus à la nécessité de faire face à des besoins opérationnels immédiats. En outre, les contrats-cadres conclus et gérés au Siège étaient renouvelés dans les délais voulus, pour faciliter la gestion des achats par les missions.

134. Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté la recommandation du Comité selon laquelle l'Administration devait faire en

sorte, au moyen de procédures et de contrôles suffisants, que les marchés dont la date d'expiration et de renouvellement approchait soient examinés en temps voulu, de manière à éviter que les marchés soient soumis pour approbation a posteriori.

Délais d'approbation des marchés

135. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2005, le Comité des achats du Siège a reçu 178 dossiers qui lui étaient soumis par des opérations de maintien de la paix en vue d'une recommandation. Sur l'échantillon de dossiers examiné par les auditeurs, le délai écoulé entre la date de remise du dossier et la date d'approbation par le Comité des achats allait de 7 à 461 jours. Sur l'échantillon de 15 dossiers, le délai moyen était de 125 jours. Le délai moyen écoulé entre la date de réception des dossiers par le Service des achats et sa transmission au Comité des achats était de 55 jours.

136. Le Service des achats a expliqué au Comité qu'il était tributaire de la qualité de l'information fournie par les missions et qu'il tirait au clair toutes les questions avant de transmettre les dossiers au Comité des achats, ce qui pouvait causer des retards.

137. Le Comité recommande que l'Administration raccourcisse le délai qui s'écoule entre la date à laquelle les marchés sont soumis au Siège et la date de la recommandation finale du Comité des marchés du Siège.

14. Opérations aériennes

Résumé des conclusions sur les opérations aériennes

138. Les opérations aériennes des missions de maintien de la paix ont considérablement augmenté par rapport à l'exercice précédent par suite du développement des opérations de la MINUSTAH, de la MONUC, de la MINUL et de l'ONUCI et en raison du démarrage de la MINUS. Le Comité a noté ce qui suit :

a) Les appareils de la MINUL n'étaient pas utilisés de façon efficiente du point de vue du nombre de passagers et du volume de marchandises transportés sur chaque vol (par. 141 à 145);

b) Les 90 973 heures de vol effectivement utilisées étaient inférieures de 42 323 heures (32 %) au nombre prévu dans le budget (133 296 heures) (par. 140);

c) Quarante-trois pour cent seulement des transporteurs aériens à qui des marchés avaient été confiés en 2004/05 avaient fait l'objet de contrôles de la qualité sur place, comme l'exigeait le programme d'assurance de la qualité des opérations aériennes (par. 148 à 152);

d) Deux fournisseurs de transports aériens, auxquels avaient été confiés sept marchés, avaient fait faillite au cours de l'exercice 2003/04 (par. 143 à 157);

e) Le personnel d'appui aux opérations aériennes n'était pas suffisant, d'après les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale, pour gérer une flotte aérienne qui avait pris de l'importance (par. 158 et 159);

f) Les formulaires concernant la formation continue n'étaient pas communiqués en temps voulu par toutes les missions (par. 160 à 164);

g) La MINUS n'avait pas établi tous les rapports d'inspection initiaux et tous les rapports trimestriels d'évaluation qu'elle aurait dû (par. 169 à 172);

h) Cinq missions seulement ont été soumises à une évaluation des services aériens pendant l'exercice 2003/04 (par. 176);

i) L'installation d'un système de localisation des appareils à la MONUC avait été retardée, le Département des opérations de maintien de la paix envisageant de mettre en place un système centralisé (par. 177 à 179);

j) La MONUC n'avait pas effectué d'étude de rentabilité pour justifier l'utilisation d'avions d'affaires dans la réévaluation de sa flotte aérienne (par. 185 à 194).

Analyse des opérations aériennes

139. Le Département des opérations de maintien de la paix disposait d'une flotte de 188 appareils pendant l'exercice 2004/05, dont 135 hélicoptères et 53 avions. Le budget total des transports aériens était de 459,5 millions de dollars et les dépenses effectives se sont montées à 371,2 millions de dollars, soit 88,3 millions de dollars (19,2 %) de moins que le montant prévu au budget.

140. Le tableau II.12 ci-après contient une ventilation des dépenses et des heures de vol pour chaque mission, avec comparaison des chiffres du budget et des chiffres effectifs. Le nombre total d'heures de vol effectives était inférieur de 42 323 heures (32 %) au nombre d'heures prévu au budget.

Tableau II.12
Opérations aériennes

A. Dépenses et heures de vol^a

		<i>MINURSO</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUC</i>	<i>ONUB</i>	<i>ONUCI</i>
Montant total du budget des missions consacré aux opérations aériennes (en milliers de dollars É.-U.)	Crédit ouvert	7 253,5	20 112,5	184 901,7	17 730,4	30 683,7
	Dépenses effectives	9 666,1	17 088,5	163 153,5	7 785,0	22 599,4
	Écart	(2 412,6)	3 024,0	31 748,2	5,945,4	8 084,3
	Écart en pourcentage	(33,26 %)	15,04 %	16,29 %	43,30 %	26,35 %
Heures de vol (tous contrats confondus)	Nombre prévu au budget	3 780	7 013	45 840	3 840	8 767
	Nombre effectif	4 260	4 903	27 324	1 431	4 288
	Écart	480	(2 110)	(18 516)	(2 409)	(4 479)
	Écart en pourcentage	12,70 %	(30,09 %)	(40,39 %)	(62,73 %)	(51,09 %)
Heures de vol supplémentaires	Nombre prévu au budget	2 040	960	5 100	–	1 250
	Nombre effectif	158	39	7 140	–	226
	Écart	(1 882)	(921)	2 040	–	(1 024)
	Écart en pourcentage	(92,25 %)	(95,94 %)	40,00 %	^a	(81,92 %)
Nombre total d'heures de vol	Nombre prévu au budget	5 820	7 973	50 940	3 840	10 017
	Nombre effectif	4 418	4 942	34 464	1 431	4 514
	Écart	(1 402)	(3 031)	(16 476)	(2 409)	(5 503)
	Écart en pourcentage	(24,09 %)	(38,02 %)	(32,34 %)	(62,73 %)	(54,94 %)

Note : Données corroborées par le Département des opérations de maintien de la paix et les éléments figurant dans les rapports sur l'exécution des budgets des missions.

^a Non disponible.

<i>MINUSIL</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>FINUL</i>	<i>MINUEE</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINUS</i>	<i>MANUTO- BUNTIL</i>	<i>MONUG</i>	Total
49 866,2	1 497,9	1 521,6	21 402,9	1 904,6	74 228,1	29 605,6	10 209,1	2,588,8	459 506,6
35 340,5	1 457,6	1 635,6	18 715,7	1 502,5	54 689,9	25 459,9	9 334,2	2 801,3	371 229,7
14 525,7	40,3	(114,0)	2 687,2	402,1	19 538,2	4 145,7	874,9	(212,5)	88 276,9
29,13 %	2,69 %	(7,49 %)	12,56 %	21,11 %	26,32 %	14,00 %	8,57 %	(8,21 %)	19,21 %
9 544	1 188	720	6 612	720	17 620	3 380	2 262	1 380	112 666
8 643	1 181	751	5 881	465	14 355	2 010	2 245	1 068	78 805
(901)	(7)	31	(731)	(255)	(3 265)	(1 370)	(17)	(312)	(33 861)
(9,44 %)	(0,59 %)	4,31 %	(11,06 %)	(35,42 %)	(18,53 %)	(40,53 %)	(0,75 %)	(22,61 %)	(30,05 %)
2 160	–	–	4 080	180	2 680	–	1 800	380	20 630
966	–	–	284	18	1 348	505	1 368	116	12 168
(1 194)	–	–	(3 796)	(162)	(1 332)	505	(432)	(264)	(8 462)
(55,28 %)	^a	^a	(93,04 %)	(90,00 %)	(49,70 %)		(24,00 %)	(69,47 %)	(41,02 %)
11 704	1 188	720	10 692	900	20 300	3 380	4 062	1 760	133 296
9 609	1 181	751	6 165	483	15 703	2 515	3 613	1 184	90 973
(2 095)	(7)	31	(4 527)	(417)	(4 597)	(865)	(449)	(576)	(42 323)
(17,90 %)	(0,59 %)	4,31 %	(42,34 %)	(46,33 %)	(22,65 %)	(25,59 %)	(11,05 %)	(32,73 %)	(31,75 %)

B. Coût des heures de vol

(En dollars des États-Unis)

		<i>MINURSO</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUC</i>	<i>ONUB</i>	<i>ONUCI</i>
Coût des heures de vol	Montant inscrit au budget	4 352 760	15 984 384	96 711 344	11 710 000	21 036 009
	Montant effectif	6 910 490	13 132 574	89 087 483	4 183 299	17 946 868
	Écart	2 557 730	(2 851 810)	(7 623 861)	(7 526 701)	(3 089 141)
	Écart en pourcentage	58,76 %	(17,84 %)	(7,88 %)	(64,28 %)	(14,69 %)
Coût des heures de vol supplémentaires	Montant inscrit au budget	570 000	672 240	11 282 648	–	2 115 811
	Montant effectif	145 041	26 013	3 080 479	–	343 616
	Écart	(424 959)	(646 227)	(8 202 169)	–	(1 772 195)
	Écart en pourcentage	(74,55 %)	(96,13 %)	(72,70 %)	^a	(83,76 %)
Coût total	Montant inscrit au budget	4 922 760	16 656 624	107 993 992	11 710 000	23 151 820
	Montant effectif	7 055 531	13 158 587	92 167 962	4 183 299	18 290 484
	Écart	2 132 771	(3 498 037)	(15 826 030)	(7 526 701)	(4 861 336)
	Écart en pourcentage	43,32 %	(21,00 %)	(14,65 %)	(64,28 %)	(21,00 %)

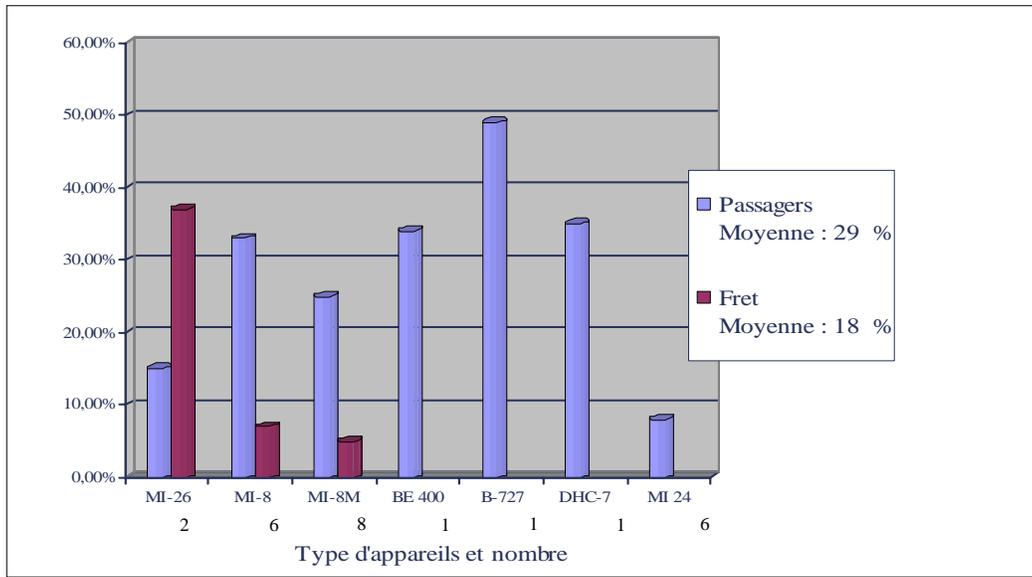
Note: Données corroborées par le Département des opérations de maintien de la paix.

^a Non disponible.

<i>MINUSIL</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>FINUL</i>	<i>MINUEE</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINUS</i>	<i>MANUTO- BUNTIL</i>	<i>MONUG</i>	Total
20 328 880	1 269 972	1 139 760	14 308 093	1 239 000	50 236 428	15 336 997	7 359 666	1 418 880	262 432 173
27 324 903	1 261 222	1 188 833	14 565 468	1 293 850	40 441 920	12 361 789	7 618 334	1 706 396	239 023 429
6 996 023	(8 750)	49 073	257 375	54 850	(9 794 508)	(2 975 208)	258 668	287 516	(23 408 744)
34,41 %	(0,69 %)	4,31 %	1,80 %	4,43 %	(19,50 %)	(19,40 %)	3,51 %	20,26 %	(8,92 %)
2 179 620	–	–	756 000	40 500	6 463 200	–	634 200	16 400	24 730 619
114 697	–	–	56 750	9 089	1 678 235	193 820	280 417	12 468	5 940 625
(2 064 923)	–	–	(699 250)	(31 411)	(4 784 965)	193 820	(353 783)	(3 932)	(18 789 994)
(94,74 %)	^a	^a	(92,49 %)	(77,56 %)	(74,03 %)		(55,78 %)	(23,98 %)	(75,98 %)
22 508 500	1 269 972	1 139 760	15 064 093	1 279 500	56 699 628	15 336 997	7 993 866	1 435 280	287 162 792
27 439 600	1 261 222	1 188 833	14 622 218	1 302 939	42 120 155	12 555 609	7 898 751	1 718 864	244 964 054
4 931 100	(8 750)	49 073	(441 875)	23 439	(14 579 473)	(2 781 388)	(95 115)	283 584	(42 198 738)
21,91 %	(0,69 %)	4,31 %	(2,93 %)	1,83 %	(25,71 %)	(18,14 %)	(1,19 %)	19,76 %	(14,70 %)

141. Les 25 appareils dont la MINUL est dotée ont été sous-utilisés. Pendant l'exercice budgétaire considéré, le coefficient moyen d'occupation passagers s'est élevé à 29 % par vol et le coefficient moyen de remplissage fret à 18 % par vol. La figure II.6 illustre l'utilisation moyenne de la capacité disponible par vol pour les passagers et pour le fret le cas échéant.

Figure II.6
MINUL – utilisation de la capacité aérienne en pourcentage



142. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il suivait plus rigoureusement et régulièrement les budgets des opérations aériennes. En août 2005, il a publié des directives complètes et un document type pour faciliter l'établissement de ce type de budget. Les missions ont également reçu pour instructions de fonder toute nouvelle projection du nombre d'heures de vol sur les derniers chiffres dont elles disposaient concernant l'utilisation effective des appareils.

143. Le Département a également informé le Comité qu'il ne se servait pas du coefficient d'occupation passagers ni du coefficient de remplissage fret – paramètres en vigueur dans le secteur de l'aviation commerciale – pour justifier le nombre d'appareils dont il avait besoin mais se fondait sur d'autres critères. Il était courant qu'un appareil soit dépêché sur un lieu donné (zones de déploiement des contingents et de la police civile, quartiers généraux régionaux) avec une ou plusieurs personnes à son bord selon la nature des tâches à effectuer, par exemple une évacuation sanitaire ou la réparation de matériel électronique et informatique. En outre, les missions procédaient aux patrouilles militaires selon les besoins et non en fonction du nombre de passagers.

144. **Le Comité recommande de nouveau que l'Administration réduise encore l'écart entre les heures de vol budgétisées et les heures de vol effectives des missions.**

145. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il s'attachait sans relâche à améliorer la budgétisation des opérations aériennes afin de réduire l'écart entre les heures de vol prévues au budget et les heures de vol effectives. Étant donné les incertitudes qui entourent les opérations de maintien de la paix, même les meilleures prévisions ne peuvent qu'évoluer.

146. Le Comité a souhaité savoir où en était la mise en œuvre de la recommandation formulée dans son rapport précédent concernant le renforcement des systèmes internes d'analyse des activités de transport aérien¹⁵.

147. Le Département a informé le Comité qu'il avait renforcé son système de collecte de données et que les missions lui communiquaient dans les délais prescrits des renseignements sur l'utilisation des appareils, les dépenses, le carburant, le fret et le nombre de passagers ainsi que sur la qualité des prestations des sous-traitants, les rapports sur l'assurance de qualité et les rapports d'utilisation aux fins de l'évaluation des fournisseurs et de l'examen de l'exécution des budgets. Il demanderait des crédits supplémentaires afin de financer la mise au point d'un système intégré de gestion des données.

Habilitation des fournisseurs

148. La première étape a consisté en une évaluation des fournisseurs potentiels, le Groupe du transport aérien du Département se chargeant des évaluations techniques et opérationnelles et le Service des achats de l'examen financier. Les fournisseurs retenus ont été inscrits dans la base de données relative aux transporteurs aériens, laquelle faisait office de fichier principal des fournisseurs; n'y étaient inscrits que les fournisseurs habilités à répondre aux appels d'offres.

149. Le fichier principal regroupait des données sur 230 transporteurs aériens; 124 participaient activement aux appels d'offres des organismes des Nations Unies et 62 contrats ont été passés avec 23 d'entre eux pendant l'exercice budgétaire 2004/05. Le Groupe du transport aérien était actuellement en train de réévaluer tous les transporteurs aériens inscrits sur la liste de façon à n'y conserver que ceux qui étaient considérés comme actifs et qui satisfaisaient aux critères en vigueur.

150. Les transporteurs aériens inscrits sur la liste ont été soumis à une évaluation opérationnelle et technique, mais seuls 10 des 23 fournisseurs avec qui des contrats ont été conclus ont subi une inspection de la qualité sur place avant l'octroi du contrat. Les inspections sur place font partie des critères à remplir dans le cadre du programme d'assurance de la qualité des opérations aériennes mis en œuvre par le Département des opérations de maintien de la paix. Le Département sait bien que l'habilitation préalable des fournisseurs potentiels est un élément important du programme mais n'a pu mener à bien les inspections faute de ressources. Le Comité juge préoccupant que l'Administration n'ait pas mis en œuvre les procédures d'habilitation préalable dans leur intégralité avant de conclure des contrats avec les fournisseurs.

151. Le Comité recommande que l'Administration procède sur place à une évaluation des transporteurs aériens d'une façon financièrement avantageuse avant d'octroyer des contrats.

¹⁵ Ibid., par. 101.

152. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'une inspection sur place prenait en général entre sept et 10 jours, y compris les déplacements, dans la mesure où la plupart des fournisseurs et fournisseurs potentiels opéraient à partir d'Europe de l'Est ou d'Asie. Pour faire face à la demande élevée, il faudrait que trois administrateurs se consacrent exclusivement aux opérations d'inspection.

153. La bonne santé financière des transporteurs aériens (qui détermine la « continuité des opérations ») est évaluée au moment de l'inscription sur la liste des fournisseurs et lorsque les transporteurs changent de raison sociale ou de numéro fiscal. Toutefois, la situation financière des principaux fournisseurs n'a pas été évaluée sur une base régulière. Deux transporteurs ont déposé leur bilan pendant l'exercice budgétaire considéré. Le Service des achats n'a pas encore calculé la perte financière subie par le Département des opérations de maintien de la paix, mais il est à craindre que cela n'ait eu des répercussions négatives sur les opérations dans la mesure où sept contrats avaient été octroyés à ces deux entreprises. Certains des contrats étaient en vigueur depuis 2002.

154. L'Administration a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il convenait d'évaluer périodiquement la bonne santé financière des principaux fournisseurs détenteurs de contrats pluriannuels afin d'éviter les pertes financières et les dysfonctionnements opérationnels.

155. Le Service des achats a informé le Comité qu'il élaborerait des directives concernant l'évaluation des fournisseurs à qui on a octroyé des contrats pluriannuels d'une valeur élevée.

156. En décembre 2005, l'Administration n'avait pas encore pris de mesures pour recouvrer les pertes provoquées par le dépôt de bilan des deux transporteurs susmentionnés. Le Service des achats a informé le Comité qu'il avait demandé le concours de la Division des questions juridiques générales et avait examiné la possibilité de recouvrer les montants ainsi perdus avec l'aide du Département des opérations de maintien de la paix et des missions.

157. Le Comité recommande que l'Administration prenne des mesures dans les meilleurs délais afin de recouvrer les montants perdus du fait du dépôt de bilan par deux transporteurs.

Personnel chargé des opérations aériennes

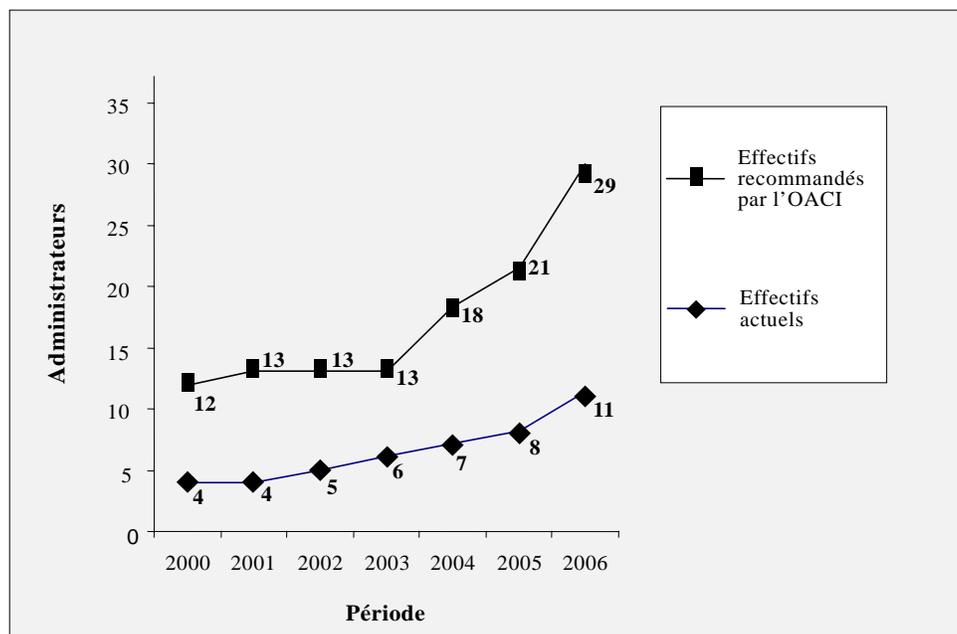
158. À l'issue d'une enquête menée en 2000 en réponse à la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne et approuvée par le Secrétaire général (voir A/52/1010), l'OACI a recommandé une augmentation du nombre de spécialistes des opérations aériennes et a fait savoir qu'il faudrait que l'ONU dispose de 12 administrateurs pour gérer les 105 appareils qu'elle utilise, soit un ratio de 1 administrateur pour 8,75 appareils. Pour l'exercice budgétaire considéré, huit administrateurs ont géré une flotte de 188 appareils, soit un ratio de 1 à 23,5. Le Département des opérations de maintien de la paix s'attendait à ce que la flotte passe à 230 appareils en raison des activités de la MINUS, de l'ONUCI et de la MONUC.

159. Le Département des opérations de maintien de la paix a examiné la situation des six dernières années et de l'année en cours afin de comparer l'effectif existant et l'effectif préconisé par l'OACI (voir fig. II.7). Il a informé le Comité qu'il avait

demandé des effectifs supplémentaires dans le cadre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2006/07.

Figure II.7

Effectifs chargés du transport aérien au Département des opérations de maintien de la paix comparé aux effectifs recommandés par l'Organisation de l'aviation civile internationale



Formation

160. Le Département des opérations de maintien de la paix s'est doté d'un plan d'action pour l'exercice budgétaire 2005/06 afin de proposer une formation adaptée au personnel chargé du transport aérien. On trouvera dans le tableau II.13 une liste de quelques-uns des cours proposés et le nombre de personnes qui en ont bénéficié.

Tableau II.13

Cours de formation

Type de formation	Nombre de bénéficiaires	Personnel visé	Durée
Formation initiale	10	Personnel nouvellement recruté	10 jours
Cours de perfectionnement	5	Spécialistes des opérations aériennes mutés d'une mission à une autre	5 jours
Formation continue	200	Spécialistes des opérations aériennes (Service mobile et personnel recruté sur le plan national)	30 jours

<i>Type de formation</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	<i>Personnel visé</i>	<i>Durée</i>
Formation spécialisée	42	Spécialistes (hors classe) des opérations aériennes au Siège et dans les missions	4 ou 5 jours
Séminaire annuel du Département des opérations de maintien de la paix sur les opérations aériennes	36	Chef du Groupe du transport aérien et responsables des transports aériens	5 jours

161. Au paragraphe 4.5 du chapitre 12 (section III) du manuel de l'aviation, il est demandé que des formulaires concernant la formation continue soient communiqués régulièrement au Groupe du transport aérien. À l'exception de la MINUSIL et de la FINUL, toutes les missions ont envoyé les formulaires requis dans les délais.

162. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que toutes les missions avaient chargé l'un de leurs fonctionnaires de coordonner le suivi des activités de formation et la communication d'informations y afférentes. Le Département a établi un formulaire type pour rendre compte des activités de formation et mis au point une base de données accessible sur le Web afin de suivre les programmes de formation. La base de données a été mise en service en août 2005 et l'on y enregistrait actuellement les programmes de formation. Elle permettra aux missions de remplir les formulaires concernant la formation continue dans les délais prescrits.

163. Le Comité a recommandé que le Département des opérations de maintien de la paix obtienne du coordonnateur de la FINUL chargé du suivi des activités de formation qu'il communique les formulaires de formation dans les délais.

164. Le Département a informé le Comité que la FINUL avait désigné un coordonnateur des questions de formation et était à jour dans la communication de ses rapports concernant la formation.

Structures de coûts

165. Les contrats conclus précédemment par le Département des opérations de maintien de la paix et les transporteurs aériens prévoyaient tous une tarification des heures de vol sur une base forfaitaire, que ces heures soient ou non utilisées. Depuis, le Département a adopté une nouvelle formule qui allie une redevance mensuelle de base et une tarification fondée sur le nombre effectif d'heures de vol.

166. Les 62 contrats qui sont entrés en vigueur pendant l'exercice budgétaire 2004/05 sont fondés sur cette nouvelle formule.

167. L'Administration n'a pas évalué les nouveaux contrats pour déterminer les conséquences et les avantages éventuels de la nouvelle structure de coûts par rapport à la structure en vigueur précédemment.

168. Le Comité recommande que l'Administration détermine si l'adoption d'une nouvelle structure de coûts pour les contrats relatifs aux opérations aériennes a permis de faire des économies.

Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs de services aériens

169. Le Comité a examiné la suite qui avait été donnée à la recommandation formulée dans son rapport précédent tendant à donner pour instruction aux missions de veiller à la spécificité et à la cohérence des notations des prestations des fournisseurs et de signaler clairement les domaines où des améliorations étaient indiquées ou nécessaires¹⁶. Le Département des opérations de maintien de la paix a donné des instructions concernant le système d'évaluation afin de veiller à la cohérence des notations dans l'ensemble des missions.

170. La MINUS, qui est une mission nouvellement créée, n'a établi que 3 rapports d'inspection initiaux et 4 rapports trimestriels d'évaluation des prestations au lieu des 21 rapports initiaux et des 17 rapports d'évaluation qui étaient attendus.

171. Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté la recommandation du Comité concernant l'adoption de mesures de nature à garantir que les évaluations techniques, les inspections et les évaluations des prestations des fournisseurs de services aériens sont menées à bien dans toutes les missions afin de veiller à ce que les fournisseurs se conforment aux normes en vigueur dans le domaine de l'aviation, notamment aux normes de sécurité.

172. Le Département a informé le Comité que la MINUS avait pris du retard dans l'établissement des rapports pendant la phase de lancement de ses opérations, mais l'avait depuis rattrapé.

173. Le Groupe du transport aérien n'était pas doté d'une base de données regroupant les rapports d'inspection et d'évaluation des prestations des fournisseurs de services aériens émanant des missions de maintien de la paix. Le Comité ne pouvait donc pas savoir dans quelle mesure les rapports étaient effectivement reçus. Le Groupe du transport aérien ne pouvait pas non plus assurer un suivi efficace des rapports en souffrance.

174. Le Comité recommande que le Département se dote d'une base de données qui permette de regrouper tous les rapports d'inspection et les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs de services aériens et de suivre les rapports en souffrance.

175. Le Département a informé le Comité qu'il attachait une grande importance aux inspections techniques et aux évaluations des prestations des fournisseurs mais a fait savoir que, faute d'effectifs suffisants, le Groupe du transport aérien n'avait pu ni effectuer toutes les inspections, ni tenir à jour une base des données regroupant les rapports, ni entreprendre des activités de suivi. Le Département a demandé des ressources supplémentaires au titre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2006/07 et ne pourrait appliquer la recommandation du Comité dans son intégralité que si on lui octroyait les crédits demandés.

¹⁶ Ibid., par. 157.

Évaluation des services aériens

176. Le Comité s'est intéressé à la suite donnée à la recommandation formulée dans son rapport précédent tendant à ce qu'il soit procédé plus régulièrement à une évaluation des services aériens dans le cadre d'une évaluation des risques¹⁷. Pendant l'exercice budgétaire 2004/05, seules cinq missions – la MONUC, l'ONUB, la MINUSIL, la FNUOD, la MINUS et l'ONUCI – ont été évaluées. Le Département a informé le Comité que le Groupe du transport aérien ne disposait pas d'effectifs suffisants pour mener à bien une évaluation dans toutes les missions.

Système de localisation

177. Le Comité a voulu connaître la suite donnée à la recommandation formulée dans son rapport précédent tendant à ce que l'Administration accélère la mise en service du système de localisation des aéronefs à la MONUC et étudie la possibilité de l'appliquer à d'autres missions¹⁸. Le Département a informé le Comité qu'il avait fallu environ un an au département des transmissions de la Mission pour évaluer la compatibilité du système avec le système de communications. Compte tenu des coûts de lancement et de fonctionnement élevés du système de localisation, le Département étudiait également la possibilité de se doter d'un système de localisation centralisé, de préférence à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, afin d'assurer le suivi de la flotte mondiale et estimait que cela pourrait être un mécanisme avantageux sur le plan financier et efficace sur le plan opérationnel. De ce fait, la mise en service du système de localisation des aéronefs à la MONUC a été retardée.

178. Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté la recommandation du Comité tendant à accélérer l'étude de faisabilité concernant le système de localisation des aéronefs et la mise en service du système dans toutes les missions.

179. Le Département a informé le Comité qu'il avait demandé que des crédits soient inscrits au budget de la Base de soutien logistique pour 2006/07 afin de faciliter la mise en service d'un système de localisation des aéronefs et le suivi de sa flotte mondiale.

Avions de liaison

180. Le Département a eu recours à 12 avions de liaison pendant l'exercice budgétaire 2004/05, y compris des avions d'affaires. Parmi ceux-ci figuraient des appareils pour lesquels on a dû trouver une solution de remplacement par suite du dépôt de bilan des fournisseurs, comme indiqué plus haut. Les appareils ont principalement servi à des tâches précises. Les missions ont communiqué périodiquement des données sur les vols effectués au Siège, qui les a enregistrées dans une base de données afin d'établir des statistiques. Les 12 avions ont été utilisés comme suit (voir tableau II.14).

¹⁷ Ibid., par. 144.

¹⁸ Ibid., par. 149.

Tableau II.14
Analyse de l'utilisation des 12 avions de liaison

<i>But du vol</i>	<i>Nombre total de vols</i>	<i>Pourcentage</i>
Logistique	966	40
Liaison	559	23
Tâches diverses	474	20
Appui à l'extérieur de la zone de la mission	232	10
Évacuations sanitaires primaires et secondaires	114	5
Patrouilles/observation	41	2
Total	2 386	100

181. La catégorie relative aux tâches diverses a représenté 20 % de l'utilisation totale des appareils. Le Comité n'est pas parvenu à savoir ce que recouvraient les tâches diverses. Sept des appareils avaient fait l'objet d'une utilisation intensive au titre de tâches diverses comparé au nombre total de vols, comme le montre le tableau II.15.

Tableau II.15
Appareils fréquemment affectés à des tâches diverses

(En pourcentage)

UNO-852 – MONUC	49
UNO-049 – MINUK	44
UNO-803 – MONUC	35
UNO-853 – MONUC	27
UNO-801 – MONUC	27
UNO-890 – MONUC	22
UNO-501 – MINUS	21

182. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que le mandat de plusieurs missions recouvrait une vaste gamme d'activités, telles que la démobilisation, le désarmement et la réintégration, l'assistance humanitaire, les élections et d'autres activités civiques. Pour faire progresser ces questions, les missions devaient fournir des services de transport aérien aux interlocuteurs locaux et aux partenaires internationaux. Les missions étaient déployées dans des pays très vastes dont les réseaux de transport terrestre étaient rudimentaires, la voie aérienne étant la seule façon de se déplacer rapidement. Les vols en question permettaient aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat. Le Département a également informé le Comité qu'il appliquait des modalités rigoureuses pour autoriser les vols entrepris au titre de tâches diverses. Ces vols étaient organisés de façon impromptue à l'intention d'importantes parties prenantes dans le processus de paix et étaient demandés ou approuvés par les dirigeants de la mission. Le

formulaire d'autorisation prévoyait une justification détaillée du voyage, laquelle était examinée avant que l'autorisation de vol ne soit donnée.

183. Le Comité recommande que le Département décrive la nature exacte des vols entrepris au titre de la catégorie correspondant aux tâches diverses afin de faciliter le suivi et la prise de décisions.

184. Le Département a informé le Comité qu'il examinerait comment affiner la catégorie correspondant aux tâches diverses.

185. Le Comité s'est intéressé à la suite donnée à la recommandation formulée dans son rapport précédent tendant à ce que la MONUC et la MINUEE procèdent à une étude de rentabilité afin de justifier l'utilisation d'avions d'affaires dans leur réévaluation des besoins en matière de flotte aérienne¹⁹. Le Département des opérations de maintien de la paix a procédé à cette analyse dans le cas de la MINUEE et a décidé de ne plus recourir à des avions d'affaires lorsque le contrat est arrivé à terme en février 2005.

186. Le Département a fait savoir que les effectifs de la MONUC s'étaient beaucoup étoffés et que le nombre d'évacuations sanitaires avait donc augmenté. Les deux avions d'affaires dont la MONUC est dotée ont permis d'effectuer 27 évacuations sanitaires pendant l'exercice budgétaire 2004/05, dont certaines ont été conduites en parallèle.

187. Le Département a également indiqué que le Représentant spécial du Secrétaire général et certains hauts fonctionnaires devaient impérativement se tenir en liaison avec les différentes parties afin de permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat. Les parties se trouvaient principalement dans les pays voisins et les distances entre Kinshasa et la région est du continent africain sont considérables. Le recours à des avions d'affaires se justifiait donc, d'autant qu'il n'existait pas de liaisons commerciales directes entre les capitales des pays concernés. Par ailleurs, étant donné la taille de la République démocratique du Congo, les allers-retours entre une région et une autre pouvaient prendre un jour ou deux selon le type d'appareil utilisé et la destination. De l'avis du Département, les avions d'affaires donnaient au Représentant spécial et à son équipe les moyens de se déplacer rapidement, ce qui était un atout compte tenu de l'emploi du temps chargé du Représentant spécial.

188. Le Comité a examiné les statistiques relatives aux vols effectués par les deux avions d'affaires et a noté que les 27 évacuations sanitaires ne représentaient que 19 % du nombre total d'heures de vol. L'un des appareils était sous-utilisé tandis que l'autre était utilisé plus qu'il ne l'aurait dû. L'appareil UNO-852 totalisait 118,25 heures de vol alors qu'il aurait dû en compter 636, soit un coefficient d'utilisation de 18,59 %. L'appareil UNO-853 totalisait 372 heures de vol contre les 230,9 heures de vol prévues à l'origine, soit un coefficient d'utilisation de 161,11 %. Le coût total effectif lié à l'utilisation des deux appareils atteignait 1 465 486 dollars, alors qu'il n'aurait dû être que de 919 676 dollars pendant l'exercice considéré.

189. En 2004/05, l'appareil UNO-852 a effectué un nombre de vols très inférieur à celui effectué en 2003/04, soit 61 vols contre 112. Le nombre d'évacuations sanitaires et de voyages de liaison a beaucoup diminué et les vols effectués pour des

¹⁹ Ibid., par. 139.

tâches diverses ont représenté 49 % du nombre total de vols pendant cette période (voir tableau II.16).

Tableau II.16
Utilisation de l'appareil UNO-852

<i>UNO-852 – MONUC</i>	<i>2003/04</i>		<i>2004/05</i>	
	<i>Nombre de vols</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de vols</i>	<i>Pourcentage</i>
Évacuations sanitaires primaires et secondaires	22	20	4	7
Liaison	37	33	–	–
Patrouilles/observation	–	–	5	8
Logistique	42	37	19	31
Appui en dehors de la zone de la Mission	11	10	3	5
Tâches diverses	–	–	30	49
Total	112	100	61	100

190. En 2004/05, l'appareil UNO-853 a effectué un nombre de vols supérieur à celui effectué en 2003/04, soit 178 vols contre 132. Le pourcentage d'évacuations sanitaires et de voyages de liaison a diminué et le nombre de vols effectués pour des tâches diverses a représenté 27 % du nombre total de vols pendant cette période (voir tableau II.17).

Tableau II.17
Utilisation de l'appareil UNO-853

<i>UNO-853 – MONUC</i>	<i>2003/04</i>		<i>2004/05</i>	
	<i>Nombre de vols</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de vols</i>	<i>Pourcentage</i>
Évacuations sanitaires primaires et secondaires	22	17	23	13
Liaison	38	29	–	–
Patrouilles/observation	–	–	12	7
Logistique	47	35	76	43
Appui en dehors de la zone de la Mission	20	15	18	10
Tâches diverses	5	4	49	27
Total	132	100	178	100

191. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que l'ONUB se servait de l'appareil de la MONUC moyennant remboursement parce qu'elle ne disposait pas d'un appareil rapide.

192. Le Département est fermement convaincu que les avantages, apparents ou moins apparents, que ces deux appareils procurent à la MONUC et à l'ONUB sont

supérieurs aux coûts. Le Comité est toutefois dans l'incapacité de juger du mérite des motifs avancés par le Département faute de disposer de l'étude de rentabilité qu'il a demandée dans son rapport précédent.

193. Le Comité recommande de nouveau que la MONUC procède à une étude de rentabilité assortie des documents voulus afin de justifier l'utilisation d'avions d'affaires.

194. Le Département a informé le Comité qu'il avait donné pour instructions à la MONUC de procéder à une étude de rentabilité afin de justifier l'utilisation de l'avion de liaison rapide.

Sécurité des opérations aériennes

195. Au moment de la vérification des comptes, l'armée ivoirienne entreposait de grandes quantités de munitions à proximité du hangar de l'ONU à l'aéroport d'Abidjan, lesquelles n'étaient séparées des appareils et du personnel que par une simple paroi, ce qui était loin d'être idéal sur le plan de la sécurité. Tout incident un tant soit peu grave concernant les munitions, les appareils ou le carburant pourrait avoir des conséquences humaines effroyables, y compris dans la partie de l'aéroport réservée aux civils.

196. Le Comité recommande que le Département prenne immédiatement des mesures avec le Gouvernement ivoirien afin d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, des civils locaux et des biens de l'ONU à l'aéroport d'Abidjan.

197. À l'issue de la vérification des comptes effectuée par le Comité, le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Gouvernement ivoirien que des munitions et d'autres articles dangereux étaient entreposés dans le hangar affecté à l'ONUCI. Le Gouvernement a pris des mesures correctives et fait enlever les munitions. Afin de renforcer la protection des appareils et du personnel, l'ONUCI a préposé une section ghanéenne à la garde du hangar.

15. Gestion du parc automobile

Généralités

198. Par gestion du parc automobile, on entend les mesures instituées par l'Administration afin de veiller à ce que les véhicules : a) soient achetés, utilisés, entretenus, remplacés et retirés du service de façon économique et efficiente; b) jouent un rôle efficace dans les services rendus.

199. Au 30 juin 2005, le parc automobile des opérations de maintien de la paix comptait quelque 11 963 véhicules d'une valeur de 380,5 millions de dollars et était placé sous la supervision du Groupe du transport de surface.

Utilisation des véhicules

200. La section 10 du manuel intitulé « Surface Transport Management Procedures for the Field (provisional) 2004 » (procédures de gestion du transport de surface dans les missions) prévoit que le Groupe du transport de surface veille à ce que les véhicules fassent l'objet d'une rotation à intervalles réguliers afin de les utiliser au mieux. Or les missions n'ont pas appliqué systématiquement cette règle.

201. À la MINUL, par exemple, des véhicules de même catégorie ont couvert des distances sensiblement différentes. Dans le cas des véhicules 4 x 4 tous usages, la distance parcourue en un an était comprise entre moins de 10 000 kilomètres et plus de 50 000 kilomètres et les mêmes extrêmes ont été observés avec les véhicules 4 x 4 utilitaires, la distance parcourue en un an s'établissant entre moins de 5 000 kilomètres et plus de 30 000 kilomètres. Pareil schéma d'utilisation a pour effet une usure prématurée d'une partie du parc automobile et crée des déséquilibres.

202. À la MINUK, le kilométrage moyen des véhicules affectés au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et au Département de la justice était parfois très faible, avec une moyenne mensuelle de 37, 90, 109 et 183 kilomètres, respectivement, pour quatre automobiles. Cela risque d'entraîner une augmentation du coût par kilomètre si l'on prend en compte l'amortissement. Le Département des opérations de maintien de la paix a jugé que la conclusion tendant à ce que les véhicules affectés au Représentant spécial du Secrétaire général fassent l'objet d'une rotation en raison de leur faible kilométrage posait des difficultés pratiques. Le Comité estime cependant que la Mission devrait revoir l'utilisation des véhicules dont le kilométrage moyen est très faible afin de tendre vers plus d'efficacité.

203. Le déséquilibre dans l'utilisation des véhicules pourrait être attribué au fait que les missions n'ont pas prévu de plan de rotation. Une analyse de la passation des véhicules par profits et pertes en 2004/05 a révélé que des véhicules qui n'avaient pas encore atteint le kilométrage maximum prévu par les directives applicables en la matière ou qui n'étaient pas en circulation depuis suffisamment longtemps, toujours selon les mêmes directives, étaient passés par profits et pertes parce que la rotation n'avait pas été assurée. Les directives prévoient que les véhicules sont passés par profits et pertes :

a) Lorsqu'ils sont en circulation depuis six ou sept ans et qu'ils totalisent entre 140 000 et 180 000 kilomètres dans des conditions d'utilisation normales;

b) Lorsqu'ils sont en circulation depuis quatre ou cinq ans, qu'ils totalisent entre 100 000 et 140 000 kilomètres et qu'ils sont utilisés dans des conditions difficiles.

204. Deux cent six véhicules 4 x 4 qui totalisaient 130 000 kilomètres en moyenne ont été passés par profits et pertes pendant la période considérée en raison d'une usure normale. Soixante-dix-neuf de ces 206 véhicules l'ont été avant d'avoir dépassé les 100 000 kilomètres prévus dans les directives (kilométrage minimum dans des conditions difficiles) parce qu'ils avaient atteint le nombre d'années requis pour être retirés de la circulation. Ils totalisaient en moyenne 77 667 kilomètres et il semblerait donc qu'ils aient été sous-utilisés.

205. Le Département a informé le Comité que les 79 véhicules appartenaient principalement à la MINURSO et à la MINUEE, dont le personnel est amené à se déplacer sur des routes difficilement praticables. Malgré les directives opérationnelles et un entretien suivi, on ne pouvait maintenir certains véhicules en circulation suffisamment longtemps pour qu'ils répondent aux critères relatifs au kilométrage et au nombre d'années d'utilisation. La décision de retirer un véhicule de la circulation était fondée sur des critères tels que des problèmes mécaniques graves, le nombre d'années d'utilisation et le kilométrage. Il était donc commun de passer des véhicules par profits et pertes en raison de problèmes mécaniques dus à un accident ou à une usure prématurée alors que le kilométrage et le nombre

d'années d'utilisation se situaient en deçà des limites prévues. Le kilométrage était loin d'être le seul facteur déterminant puisque des véhicules ayant beaucoup roulé pouvaient être en bon état. Le manuel du transport de surface prévoit un calendrier de rotation des véhicules que les missions adaptent en fonction de leur situation.

206. Vingt-six autres véhicules totalisaient 238 000 kilomètres en moyenne, ce qui pouvait avoir eu une incidence sur le coût de leur entretien.

207. Le Comité recommande que le Département renforce l'application de la politique de rotation dans les missions de maintien de la paix où les véhicules de mêmes catégories font l'objet d'une rotation, afin de tendre vers plus d'efficacité et une utilisation plus rationnelle.

208. De façon générale, le parc automobile de la MINUEE se situait au-dessus des normes établies, en particulier pour ce qui était du personnel du quartier général de la Force (voir tableau II.18). La MINUEE a accepté de réduire le nombre de ses véhicules de façon à se conformer aux ratios en vigueur.

Tableau II.18

Ratios entre les effectifs et le nombre de véhicules, MINUEE (2004-2005)

	<i>Effectifs</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Ratio à la MINUEE</i>	<i>Ratio standard</i>
Représentants	8	8	1,0	1,0
Autres civils	222	109	2,0	2,5
Volontaires des Nations Unies	74	18	4,1	4,5
Observateurs militaires	220	105	2,1	2,5
Personnels du quartier général de la Force	87	28	3,1	4,5

209. Aux fins d'observation militaire, la MINUEE disposait, en sus de ses véhicules 4 x 4 standard, de 56 véhicules blindés de reconnaissance estimés à 5,4 millions de dollars. En raison de l'état des pistes, ce parc de véhicules de reconnaissance connaissait de nombreux problèmes mécaniques et un piètre taux d'utilisation. Au moins 14 d'entre eux étaient immobilisés, en réparation ou hors d'usage.

210. Le Comité recommande que le Département examine la durée de vie estimative et la rentabilité de ses véhicules de reconnaissance.

211. Le Département a informé le Comité que si les véhicules de reconnaissance s'étaient avérés efficaces dans certaines missions, ils ne convenaient pas au terrain à la MINUEE. Bien qu'ils soient hautement spécialisés et censés apporter une protection contre les mines, le Département s'en débarrassait progressivement et les remplaçait par des versions militaires qui étaient plus robustes.

Informations fournies par le système CarLog

212. Le Comité a analysé des informations telles que l'âge, l'utilisation et l'entretien du parc automobile. Les rapports générés par le système ont été extraits et vérifiés et d'importantes anomalies ont été trouvées dans ceux concernant la MINUL et la MONUG.

213. Ces anomalies étaient dues à des erreurs dans le système utilisé pour générer les rapports. De telles informations ne peuvent constituer un outil de gestion fiable et risquent d'entraîner un contrôle inadéquat du parc automobile, et de l'utilisation qui en est faite, débouchant sur de mauvaises décisions.

214. **Le Département a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il recherche les causes des erreurs et anomalies figurant dans les rapports sur l'utilisation des véhicules et fasse le nécessaire pour les rectifier.**

215. Le Département a informé le Comité que les erreurs avaient été rectifiées. En outre, la mission veillerait à ce que la formation nécessaire soit dispensée au personnel de la Section des transports de façon que le même problème ne se reproduise pas à l'avenir.

Application du système CarLog

216. Le Comité a examiné les progrès accomplis dans l'application du système CarLog utilisé pour gérer les parcs automobiles et les opérations dans toutes les missions de maintien de la paix. Ses constatations sont récapitulées dans le tableau II.19.

Tableau II.19

Application du système CarLog

<i>Mission</i>	<i>Stade d'application</i>
1 MINUK	Installé
2 MINURSO	Installé
3 FNUOD	Installé
4 UNFYCIP	Installé
5 FINUL	Installé
6 BSLNU	Installé
7 MINUL	En cours d'installation
8 MINUS	En cours d'installation
9 ONUB	En cours d'installation
10 MINUSTAH	Installation non commencée en août 2005
11 ONUCI	En cours d'installation – 24 % seulement en septembre 2005
12 MINUEE	Véhicules tous usages : installé à 100 %; véhicules lourds : installé à 75 %
13 MONUG	Installation non commencée en août 2005
14 MONUC	Installation non commencée en août 2005
15 MANUTO/BUNUTIL	Pas de système CarLog – la mission touche à sa fin
16 MINUSIL	Pas de système CarLog – la mission touche à sa fin

217. Afin d'optimiser l'efficacité potentielle et les avantages tirés du système, le Département s'apprêtait à émettre des directives à l'intention des missions et de demander à celles-ci de nommer un référent. Il a informé le Comité qu'en octobre 2005, le système CarLog était soit déjà installé soit en cours d'installation dans toutes les missions, y compris la MONUC et la MONUG.

218. Le Département a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que l'application du système CarLog, une fois les problèmes résolus, soit étendue à toutes les missions de maintien de la paix.

Kilométrage effectué en dehors du service

219. En partie à cause du retard apporté dans l'application et le suivi du système CarLog, le Comité a relevé des déficiences dans les contrôles destinés à prévenir l'utilisation abusive des véhicules des Nations Unies dans les missions ci-après : MINUSTAH, UNFICYP, MINUK, MINUEE, MANUTO et ONUCI, dont des bordereaux d'utilisation non remplis et non certifiés ou la non-indication systématique du caractère privé ou officiel de l'utilisation. Les missions ne respectaient pas toujours les directives du Siège.

220. Le Comité recommande que le Département et les chefs de l'administration des missions veillent à ce que les contrôles soient correctement effectués dans toutes les missions afin de prévenir l'utilisation abusive des véhicules des Nations Unies à des fins privées.

221. Le Département a informé le Comité qu'il rappellerait aux missions qu'elles devaient veiller à ce que le manuel sur l'utilisation des véhicules à moteur soit pleinement respecté.

Excès de vitesse et accidents

222. À la MINUL, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2005, des membres du personnel avaient à 103 reprises commis des excès de vitesse sans que cela ne suscite aucune réaction.

223. Le Département a mis en place une base de données dans laquelle les statistiques concernant les accidents sont ventilées par groupe d'utilisateurs. La base était opérationnelle depuis janvier 2005. Entre janvier et avril 2005, il y avait eu 1 987 accidents au total dont le coût estimatif s'élevait à 773 414 dollars. Le tableau II.20 donne le détail des accidents et des coûts correspondants dans les missions de maintien de la paix.

Tableau II.20
**Statistiques concernant les accidents fournies par le Département
 (janvier-avril 2005)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Groupe/service organique utilisant les véhicules</i>					<i>Matériels appartenant aux Nations Unies exploités par des militaires</i>	Total
	<i>Administration</i>	<i>Police civile</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Bureau/service politique</i>	<i>Entrepreneurs</i>		
Accidents >500\$	113	78	44	48	7	84	374
Accidents <500\$	523	474	227	211	50	128	1 613
Nombre total d'accidents	636	552	271	259	57	212	1 987
Coût total des accidents >500\$	148 326	134 825	75 889	66 300	2 916	62 415	490 671
Coût total des accidents <500\$	91 740	76 842	36 533	40 966	5 116	31 545	282 743
Coût total	240 066	211 667	112 423	107 266	8 032	93 960	773 414
Nombre de véhicules par groupe d'utilisateurs (+/-)	4 804	1 967	1 107	1 146	288	1 817	11 130
Nombre de véhicules passés par profits et pertes par groupe d'utilisateurs	20	–	20	3	–	4	47
Coût moyen par accident	377	383	415	414	141	443	389

224. Le Département a informé le Comité que la sécurité était une considération primordiale pour la Section des transports. Elle faisait l'objet de directives émises par le Siège et de programmes spécifiques comme la soumission des chauffeurs à des tests, des campagnes de sécurité routière, des contrôles et l'application des directives.

225. Le Comité recommande que le Département prenne des mesures pour sanctionner les excès de vitesse et pour réduire les accidents et les coûts correspondants.

226. Le Département a en outre informé le Comité qu'il avait pris un certain nombre d'initiatives pour réduire les excès de vitesse, notamment en instituant un programme strict pour la délivrance des permis de conduire, en appliquant le système CarLog, en promulguant des directives concernant la sécurité et en lançant des campagnes de sensibilisation à la sécurité, telles que la semaine annuelle de la sécurité observée dans toutes les missions. Les missions ont adopté des directives adaptées aux limitations de vitesse imposées par les réglementations nationales. Elles ont aussi pris des mesures disciplinaires comme le retrait du permis de conduire en cas d'infractions fréquentes et/ou particulièrement graves et le remboursement par le responsable des frais occasionnés par une conduite

imprudente. Le Département a également insisté sur l'importance de la sécurité au volant pendant la conférence annuelle des chefs de l'administration, la conférence des chefs de mission et d'autres séminaires consacrés au transport.

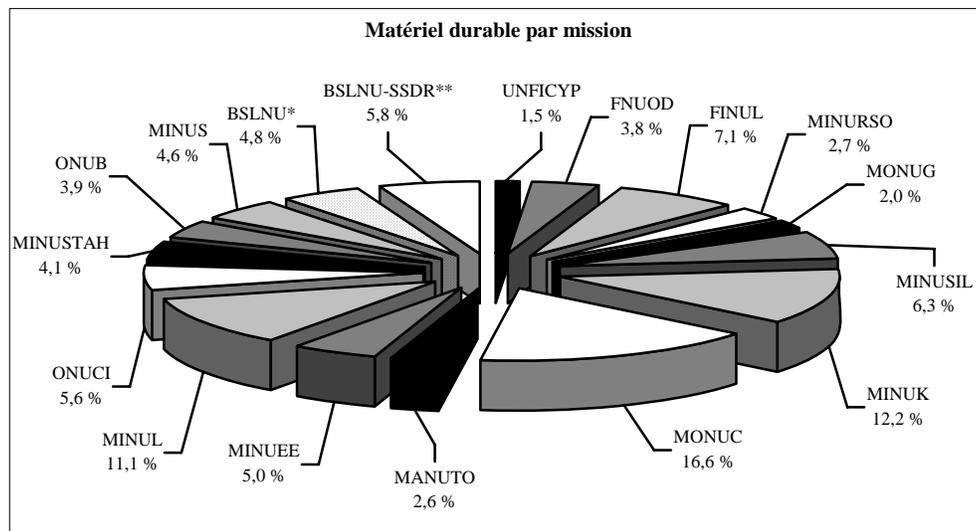
16. Gestion des avoirs

Vue d'ensemble des mouvements de matériel durable

227. La valeur du matériel durable a augmenté de 26,7 %, passant de 821,8 millions de dollars au 30 juin 2004 à 1 milliard 41 millions de dollars au 30 juin 2005. Les acquisitions de matériel se sont élevées à 329,4 millions de dollars, et les cessions et passations par profits et pertes à 105,3 millions de dollars et 4,5 millions de dollars respectivement pendant l'exercice financier à l'examen.

228. Le matériel durable des nouvelles missions représentait environ 29 % du solde total du matériel non durable : MINUSTAH, 42,5 millions de dollars; ONUB, 40,5 millions de dollars; MINUL, 116,1 millions de dollars; MINUS, 48,1 millions de dollars; et ONUCI, 57,9 millions de dollars. La part du lion pour le matériel durable revenait à la MONUC avec 16,6 % (173,1 millions de dollars) du total. En outre, les stocks stratégiques pour déploiement rapide (60,8 millions de dollars) représentaient environ 6 % du solde du matériel durable au 30 juin 2005 (voir fig. II.8).

Figure II.8
Matériel durable par mission



* BSLNU = Base de soutien logistique des Nations Unies.

** SDR = Stocks stratégiques pour déploiement rapide.

Passations par profits et pertes effectives ou imminentes

229. Sur les 109,8 millions de dollars de sorties d'immobilisations, environ 43,7 millions (sur la base du coût historique) correspondaient à des biens passés par profits et pertes, vendus ou donnés dans 15 missions et à la Base de soutien

logistique contre un montant correspondant de 57 millions pendant l'exercice précédent. Sur ce montant de 43,7 millions, 4,5 millions représentent des passations par profits et pertes imputables à des dégâts matériels, vols, accidents, et autres pertes.

230. Au 30 juin 2005, la valeur des biens en attente de passation par profits et pertes et de cession s'élevait à 39,3 millions de dollars contre 35,6 millions au 30 juin 2004. Sur ce montant de 39,3 millions, 22,1 millions (56 %) étaient en attente d'approbation et le solde de 17,2 millions (44 %) avait été approuvé mais était en attente de cession.

Garde et contrôle du matériel

231. Le Comité a recommandé dans son précédent rapport²⁰ que l'Administration poursuive ses efforts pour assurer la garde, le contrôle et la cession du matériel durable comme il convenait et pour remédier aux lacunes constatées dans ces domaines. Le Département des opérations de maintien de la paix, en vue d'améliorer encore sa gestion, avait établi à l'intention des missions des politiques concernant la passation par profits et pertes et la cession des biens, la réception et l'inspection du matériel, la réception des transferts intermissions dans Galileo et les articles empruntés à d'autres entités ou prêtés à celles-ci.

232. Le Comité a pris acte des efforts faits par le Département des opérations de maintien de la paix. Toutefois, il avait fait les observations suivantes en ce qui concerne le matériel durable :

a) Des écarts ont été constatés à la MINUSIL (1 034 000 dollars) et à la MINUEE (3 063 000 dollars) lors de la conversion des soldes d'ouverture du Système de contrôle du matériel des missions au système Galileo. Les écarts à la MINUSIL ont été par la suite rectifiés;

b) Au 30 juin 2005, l'ONUB, la MINUS et l'ONUCI n'avaient pas procédé à une vérification physique de tous les biens durables. L'ONUB a indiqué qu'une vérification physique de tous les biens durables avait été effectuée, mais n'a pas pu en apporter la preuve;

c) Des écarts ont été constatés durant les vérifications physiques des articles par rapport aux informations enregistrées dans le système Galileo à la MINUL (2 410 articles d'une valeur totale de 5,9 millions de dollars), à la MINUEE (2 899 articles pour une valeur totale de 8 millions de dollars). Les écarts constatés dans les autres missions étaient moins importants;

d) Des retards dans la procédure de passation par profits et pertes et/ou de cession ont été constatés à la MINUSTAH, à la FNUOD, à l'UNFICYP et à la MINUL;

e) Un comité local de contrôle du matériel n'avait pas encore été mis en place à la MINUS;

f) Il a été constaté qu'à l'ONUB, à la FNUOD, à la MINUL, à la MINUS, à la MANUTO et à l'ONUCI, la sécurité des hangars et des installations d'entreposage était mal assurée ou que ceux-ci étaient en mauvais état;

²⁰ Ibid., par. 65.

g) À la MINUL, on a constaté que divers articles avaient été achetés et gardés en stock pendant de longues périodes sans être utilisés;

h) La vente d'avoires n'a pas été effectuée conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière à la MINUL (22 256 dollars). À l'ONUCI, aucun avoir n'a été cédé, la mission n'ayant pas créé, comme elle l'aurait dû, un groupe de cession des biens.

233. Le Comité recommande à nouveau que l'Administration assure, comme il convient, la garde, le contrôle, la comptabilisation et la cession du matériel durable.

234. Le Département a informé le Comité que la cause des écarts constatés à la MINUEE et à la MINUL avait été identifiée et que des mesures correctives avaient été prises. La vérification physique du matériel durable était une activité permanente, menée tout au long de l'année, de sorte que tous les matériels soient physiquement vérifiés au moins une fois par an. Il était donc normal que la vérification ne coïncide pas avec la fin de l'exercice, soit le 30 juin. L'ONUB et l'ONUCI ont fait savoir qu'elles avaient terminé la vérification. La MINUS, dont les opérations ont commencé en avril 2005, n'a pu l'achever du fait de ses effectifs limités et de l'afflux massif de matériel. À la suite de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en décembre 2005, la MINUS a établi un comité local de contrôle du matériel. Quant à l'ONUCI, elle a constitué un groupe de cession des avoires en octobre 2005. Un renforcement des effectifs du Groupe avait été proposé dans le budget de la Mission pour l'exercice 2006/07.

235. Le Département a également informé le Comité qu'il avait mis au point une série de politiques, dont le Manuel de gestion des biens, en vue de renforcer la garde et le contrôle des biens des Nations Unies. En outre, le logiciel Galileo avait été développé et le renforcement de ses capacités était en cours. Le Département collaborait avec les missions pour faire en sorte que les mesures voulues soient prises afin de contrôler et de céder le matériel durable.

17. Stocks stratégiques pour déploiement rapide

Vue d'ensemble de la situation financière

236. Les stocks stratégiques pour déploiement rapide ont été estimés à environ 60,8 millions de dollars au 30 juin 2005 contre 57,4 millions à la fin de l'exercice précédent. Un montant total de 24 295 dollars a été passé par profits et pertes pendant l'exercice clos le 30 juin 2005 et des passations par profits et pertes et des cessions représentant 68 310 dollars étaient en attente (voir tableau II.21).

Tableau II.21

Mouvements des stocks stratégiques pour déploiement rapide, 2004/05

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde d'ouverture	57 440
Achats	71 933
Stocks reçus d'autres missions	319
Transferts	(69 678)

Stocks passés par profits et pertes et stocks vendus	(24)
Ajustements	834
Solde de clôture	60 824

Comptabilisation des stocks stratégiques pour déploiement rapide

237. Des directives ont été appliquées en 2004/05 afin d'assurer une bonne comptabilisation des stocks stratégiques pour déploiement rapide envoyés aux missions ainsi que de leur reconstitution. La comptabilisation est fondée sur les documents de transport ainsi que sur le système d'inventaire Galileo.

238. Le Département des opérations de maintien de la paix avait mis au point un système provisoire pour le suivi de la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide²¹. Une version actualisée de ce système avait été adoptée et l'on comptait qu'elle serait pleinement utilisée pour améliorer le processus de reconstitution. Le Département a indiqué qu'on déduirait les besoins des utilisateurs de l'expérience acquise avec ce système et que ces besoins seraient présentés au Groupe de développement du système Galileo en vue de la mise au point d'un nouveau module Galileo pour la centralisation du contrôle et de la comptabilisation des opérations concernant les stocks stratégiques pour déploiement rapide.

239. Le Comité, dans son rapport précédent²², a recommandé la mise au point d'accords écrits et de procédures standard pour guider le transfert de stocks stratégiques pour déploiement rapide à des entités autres que des missions de maintien de la paix. Les politiques existantes permettent de fournir des stocks stratégiques pour déploiement rapide à d'autres organismes des Nations Unies. Le Département des opérations de maintien de la paix a rédigé un accord devant servir de cadre pour le transfert de stocks stratégiques pour déploiement rapide à des entités autres que des missions de maintien de la paix. Les politiques concernant les stocks stratégiques pour déploiement rapide ont été entérinées par le Groupe de coordination des stocks stratégiques pour déploiement rapide en octobre 2005. Le document a été soumis pour examen final et approbation au Département et une fois que les politiques en matière de déploiement stratégique auraient été promulguées, la Base de soutien logistique projetait de mettre au point des procédures opérationnelles permanentes spécifiques pour la gestion des stocks stratégiques. En décembre 2005, cependant, les projets de politiques et de procédures n'avaient pas encore été promulgués.

240. Le Comité recommande à nouveau que l'Administration accélère, à titre prioritaire, la promulgation et l'application de ses politiques et procédures concernant les stocks stratégiques pour déploiement rapide.

241. Le Département a informé le Comité que les projets de politiques et de procédures concernant les stocks stratégiques pour déploiement rapide devait encore être approuvé par l'équipe de gestion de haut niveau élargie.

²¹ Ibid., par. 174.

²² Ibid., par. 177, 180 et 193.

Livraisons en attente d'accusés de réception

242. Le Comité a continué à suivre la situation en ce qui concerne les accusés de réception des stocks stratégiques pour déploiement rapide envoyés aux missions²³. Les livraisons en attente d'accusés de réception représentaient au 30 juin 2005 11,9 millions de dollars, dont 4,7 millions pour des livraisons en attente depuis plus de 60 jours. On trouvera dans le tableau II.22 une analyse des livraisons en attente d'accusés de réception depuis plus de 60 jours.

Tableau II.22

Livraisons en attente d'accusés de réception

(En dollars des États-Unis)

Mission	60-90 jours		Plus de 90 jours		Total
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	
MONUC	13	99 624			99 624
ONUCI			3	6 202	6 202
MINUSIL			6	18 951	18 951
MINUL	72	536 430	27	51 049	587 479
MPNUS			94	1 364 120	1 364 120
MINUS II			6	37 498	37 498
MINUS I			794	2 575 625	2 575 625
Total	85	636 054	930	4 053 445	4 689 499

243. Le Département a indiqué que la Base de soutien logistique suivait de près les envois pour lesquels elle ne recevait d'accusés de réception et qu'elle était fréquemment en contact avec le siège et les missions. Les nouvelles directives pour la reconstitution des stocks convenues (mais non encore approuvées) par le Département et le Bureau de la planification, de la budgétisation, du contrôle et de l'évaluation des programmes indiquaient que le critère pour déclencher le processus de reconstitution serait l'expédition par la Base de soutien logistique et non pas l'accusé de réception à la mission.

244. Le Département avait insisté auprès de toutes les missions sur l'importance capitale d'un strict respect des procédures établies qui exigeaient qu'il soit rapidement accusé réception des livraisons de stocks stratégiques pour déploiement rapide. La MINUS avait réduit la valeur des matériels en attente d'accusés de réception de 6,7 millions de dollars au 31 octobre 2005 à moins de 2,7 millions à la mi-novembre 2005. La Base de soutien logistique, en collaboration avec le Bureau de l'appui aux missions, continuerait à suivre activement les livraisons de biens pour faire en sorte que les missions émettent les accusés de réception dans les temps.

245. Le Département a souscrit à la recommandation du Comité qui avait rappelé une nouvelle fois que la Base de soutien logistique, en coordination avec le Département, devait veiller à ce que les missions accusent réception des

²³ Ibid., par. 187.

articles qui leur étaient livrés et effectuer un suivi des livraisons afin que les accusés de réception lui soient adressés dans les délais voulus.

246. Le Département a informé le Comité que, comme suite aux stricts suivi et contrôle effectués par la Base de soutien logistique, la valeur de l'arriéré (plus de 60 jours) était tombée de 4 689 499 dollars à 442 541 dollars au 31 décembre 2005.

Réception et inspection des envois à la Base de soutien logistique des Nations Unies

247. Le Département avait établi un indicateur de performance de 20 jours pour le processus de réception et d'inspection à la Base de soutien logistique. Entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005, 20 % des rapports n'étaient pas terminés au bout de 60 jours, essentiellement en raison de retards imputables aux fournisseurs.

248. Le Département a informé le Comité qu'il préparait, en coopération avec la Base de soutien logistique, un projet pilote en vue d'appliquer les normes et procédures internationalement acceptées pour le processus d'inspection.

249. Le Comité recommande que la Base de soutien logistique, en consultation avec le Département, mette au point des procédures opérationnelles adéquates, alignées sur les bonnes pratiques, afin d'accélérer le processus de réception et d'inspection.

18. Gestion des stocks

Stock de pièces détachées pour véhicules

250. Une comparaison du montant total des dépenses effectuées pour l'achat de pièces détachées dans un échantillon de missions durant les trois derniers exercices financiers et de la valeur des pièces détachées a révélé que le taux de rotation des stocks était très faible (voir tableau II.23).

Tableau II.23
Solde des pièces détachées

<i>Mission</i>	<i>Valeur des stocks en octobre 2005</i>	<i>Achats 2004-2005</i>
FINUL	6 523 000	1 110 233
MINURSO	1 578 000	394 667
MINUSIL	3 890 000	444 921
MONUG	1 310 000	154 454
MINUEE	4 387 000	190 597
MINUL	4 188 000	672 595

251. À la MINUK, le matériel non durable, qui comprenait les pièces détachées pour véhicules, représentait un montant trois fois supérieur (3,2 millions de dollars) à l'objectif fixé par le Département (1,1 million de dollars). Environ un tiers du matériel était détenu pour faire face aux urgences. À la MINUEE, l'objectif fixé était nettement dépassé, et même de plus de 50 % pour trois véhicules. Le Département a informé le Comité que le gros des pièces détachées avait été

transféré de la MINUBH et de la MINUK et que la MINUEE avait commencé à identifier les pièces qui excédaient ses besoins normaux.

252. En revanche, à la FNUOD, la pénurie de pièces détachées dans l'un des camps avait empêché l'entretien normal des véhicules, si bien que plusieurs véhicules étaient inutilisables.

253. Le maintien des stocks au niveau voulu aurait des répercussions positives sur les coûts de conservation des stocks, l'obsolescence des stocks et l'efficacité opérationnelle. L'Administration a informé le Comité que des efforts considérables avaient été faits au cours des années passées pour contrôler les pièces détachées. Les conditions locales éprouvantes, la décentralisation des opérations et des activités et le risque lié à la survenance de besoins urgents imprévus dans des territoires mal connus entraînaient généralement un surstockage. D'après les directives budgétaires, chaque mission devait demander des crédits pour les pièces détachées en fonction de sa consommation et non pas en fonction de besoins déterminés dans l'abstrait. Des mesures seront prises en 2006 pour :

a) Établir des contrats d'approvisionnement direct de façon que les missions puissent plus facilement s'adresser rapidement aux fournisseurs et de façon à accélérer les livraisons;

b) Mettre en place des mesures d'ordre pratique afin de faire baisser les stocks au fil du temps en passant de plus petites commandes, au besoin plus souvent (le Comité relève qu'une telle façon de procéder risquerait d'accroître les frais par opération et les frais de livraison);

c) Mettre au point des fonctionnalités supplémentaires pour Galileo;

d) Incorporer un outil de prévision de la demande fondée sur la consommation.

254. Le Département a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le niveau optimal des stocks de pièces détachées soit déterminé sur la base de la consommation, des délais de livraison, des frais par opération, de la nécessité de stocks d'urgence et des événements futurs prévus.

255. Le Département a informé le Comité qu'il avait pris plusieurs initiatives en vue d'améliorer la gestion des pièces détachées pour véhicules : directives pour la gestion; contrats d'achat direct permettant aux missions de prendre directement contact avec les fournisseurs de façon à accélérer les livraisons et à éviter d'avoir à constituer des stocks importants; enfin, instruction budgétaire précisant que toutes les projections concernant les pièces détachées devaient être fondées sur les statistiques de consommation les plus récentes et non plus représenter un pourcentage du coût du parc automobile.

256. Le Département avait également pris des dispositions pour que soit largement dispensée une formation sur les pratiques modernes de gestion des pièces détachées et de prévision de la demande. Il avait créé un tableau d'affichage électronique sur lequel les missions pouvaient donner le détail de leurs stocks excédentaires et fournir ainsi des informations sur la réserve globale accessible par toutes les missions. Il avait également désigné des référents pour la gestion des pièces détachées dans les missions et avait proposé la création d'un poste de spécialiste de la gestion des pièces détachées au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Pour l'exercice 2006/2007, de nouvelles initiatives étaient prévues pour la passation par

profits et pertes des pièces détachées obsolètes qui s'étaient accumulées en raison de modifications de la composition du parc automobile. Le Département mettait aussi au point un nouveau module de Galileo pour la gestion des pièces détachées et les prévisions de la demande.

Comptabilisation et entreposage des pièces détachées

257. À la FNUOD, les comptes d'inventaire n'avaient pas été actualisés à cause de retards apportés dans la codification des pièces détachées dans Galileo. Des retards dans le processus de codification pouvant aller jusqu'à six mois ont été constatés pour les pièces détachées choisies pour tester le système. À la MINUL, les comptes d'inventaire entrés dans Galileo n'avaient pas été actualisés car les pièces détachées étaient entreposées dans des caisses en raison de l'inadéquation des installations d'entreposage.

258. Le Département a souscrit à la recommandation du Comité concernant la réception, l'inspection et le stockage des pièces détachées et l'actualisation des comptes d'inventaire.

259. Le Département a informé le Comité qu'il s'employait avec la FNUOD et la MINUL à rectifier la situation et s'attendait à ce que ces projets soient achevés d'ici à juin 2006.

Contrôle des carburants

260. La Section des approvisionnements du Département contrôlait les opérations concernant les carburants dans toutes les missions de maintien de la paix. Des carburants étaient utilisés pour environ 21 600 véhicules (civils et militaires) et 188 aéronefs, 5 500 groupes électrogènes et d'autres matériels consommant du carburant. Les dépenses encourues pour les carburants se sont élevées les six dernières années à 355 millions de dollars.

261. Plusieurs cas de fraude et de vol de carburant ont été signalés par les missions dans le passé et plus récemment à la MINUSIL, à la FINUL et à la MINUL (voir sect. 25, Fraude et présomptions de fraude). Les pertes ont été identifiées et une enquête menée par le Bureau des services de contrôle interne a révélé ce qui suit :

a) MINUSIL : la différence entre les quantités fournies (12 000 litres par jour) et la consommation effective (estimée à entre 5 000 et 7 000 litres par jour) montrait que 1,5 million de dollars avaient été détournés (affaire n° 0316/05). Vingt et un autres cas de fraude ou de fraude présumée concernant des carburants avaient également été signalés par la MINUSIL pendant l'exercice à l'examen;

b) FINUL : environ 180 000 litres de carburant avaient été détournés par des membres d'un contingent. Le carburant ayant été fourni au prix de 0,60 dollar le litre, on estime que ce détournement correspondrait à 108 000 dollars;

c) MINUL : il était évident que du carburant avait été volé par des membres des contingents. L'enquête a aussi montré que des livraisons de carburant estimées à 455 404 dollars avaient disparues.

262. Le Bureau des services de contrôle interne a fait les recommandations suivantes dans ses rapports d'audit et d'enquête :

a) Des mesures appropriées devraient être prises contre les personnes convaincues de négligence et de détournement de carburant;

b) Les aires de stockage des carburants devraient être sécurisées de façon que des personnes non autorisées ne puissent y avoir accès;

c) Le personnel chargé de gérer les allocations et la livraison du carburant devrait être qualifié et expérimenté;

d) Les systèmes actuels de communication de l'information à la hiérarchie et la gestion des ressources devraient être revus afin de trouver des moyens de renforcer les contrôles par la hiérarchie; et

e) La demande d'allocation, la gestion, la livraison et la distribution des carburants devraient être standardisées par le biais des procédures opérationnelles permanentes.

263. Le Comité recommande que le Département s'attaque à tous les problèmes mis en lumière dans les rapports d'audit interne et d'enquête et prenne des mesures correctives pour améliorer la gestion globale des carburants dans les missions de maintien de la paix.

264. Le Département a informé le Comité qu'il avait pris d'importantes mesures depuis 2003 pour s'attaquer à tous les problèmes mis en lumière dans les rapports d'audit interne et d'enquête en vue d'optimiser les procédures d'approvisionnement en carburant, de réduire les risques et d'améliorer la gestion globale des carburants, dont :

a) La création au Siège d'un groupe des carburants comptant deux administrateurs;

b) La mise en place d'un groupe de travail sur les carburants;

c) Le recrutement de spécialistes des carburants compétents et expérimentés pour les missions sur le terrain;

d) L'acquisition de matériel moderne afin d'améliorer les capacités opérationnelles et le système de tenue et de présentation des comptes relatifs aux carburants;

e) La mise au point de procédures opérationnelles permanentes qui sont actuellement rassemblées dans un manuel de gestion des carburants;

f) La mise au point d'une calculatrice pour contrôler la consommation de carburant;

g) L'élaboration en cours d'un système électronique de comptabilisation des carburants pour les missions;

h) Le réexamen de ses procédures concernant les carburants pendant l'exercice 2006/07.

265. La MINUSIL, dans le cadre des mesures mises en œuvre pour contrôler la consommation de carburant, avait mis au point un prototype de système électronique de comptabilisation des carburants, le système électronique de comptabilisation des carburants pour les missions, afin d'enregistrer les données concernant la réception et l'allocation de carburant. Le système était en place depuis environ 15 mois et,

d'après la Mission, il avait permis un contrôle effectif de la consommation de carburant.

266. Dans un rapport daté du 29 décembre 2004, le Bureau des services de contrôle interne a indiqué que, bien que le système ait été appliqué à la MINUSIL, il n'était pas utilisé pour le contrôle du carburant alloué pour le fonctionnement de groupes électrogènes ou de matériels appartenant à des contingents. Le Département a informé le Comité que le prototype de la MINUSIL avait des capacités limitées et n'était pas utilisé pour comptabiliser le carburant servant à faire marcher les groupes électrogènes.

267. Le Département avait proposé d'augmenter les capacités du logiciel. Les améliorations à apporter avaient été identifiées et un solide dossier en faveur de l'augmentation des capacités du système avait été constitué. Le Département comptait qu'une fois amélioré, le système fournirait à l'Administration et aux utilisateurs une panoplie complète d'outils pour la planification de tout ce qui concerne les carburants, y compris le contrôle de la consommation et des stocks, l'analyse et la communication de l'information, le rapprochement des factures et le suivi budgétaire. Les fonctionnalités de base du système seraient opérationnelles pour juin 2006 et le système serait totalement opérationnel début 2007.

268. Le Département a identifié des améliorations supplémentaires à apporter au système concernant les carburants pour le développement du système électronique de comptabilisation des carburants pour les missions. Il avait également pris de nouvelles mesures pour réduire les risques et améliorer la gestion globale des carburants dans les missions de maintien de la paix afin d'empêcher que des détournements et des fraudes ne se reproduisent.

269. Le Département a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il applique le Système électronique de comptabilisation des carburants pour les missions en vue d'améliorer le contrôle des carburants dans les missions de maintien de la paix et de mieux prévenir et détecter la mauvaise gestion des carburants et la fraude.

270. Le Département a informé le Comité qu'il comptait que cette recommandation serait pleinement appliquée en 2007.

19. Missions intégrées

271. Dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), le Secrétaire général a déclaré que le développement durable, la consolidation de la paix après les conflits, les opérations de secours d'urgence et le lien entre l'assistance humanitaire et la coopération pour le développement débordaient les frontières tant sectorielles qu'institutionnelles. Le Secrétaire général a en outre déclaré : « Ce que cette évolution implique pour l'ONU est clair : la mesure dans laquelle elle parviendra à faire prévaloir une vision commune dans ses divers départements, fonds et programmes, et, partant, à agir dans la cohérence et à déployer ses ressources stratégiquement déterminera celle dans laquelle elle réussira à l'avenir. Les alliances et partenariats avec les institutions spécialisées et les autres organisations devront en outre s'inscrire dans le cours normal des choses ».

272. Le Secrétaire général a également lancé un appel en faveur d'une Organisation des Nations Unies plus intégrée et unifiée, tant au Siège que hors Siège. Il a noté que la collaboration entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales devait être effective au niveau des pays et que, trop souvent, les diverses entités des Nations Unies participant à ces activités menaient leurs propres activités séparément, sans tenir compte et sans bénéficier de la présence des autres.

273. L'une des recommandations faites par le Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) était la mise en place d'équipes spéciales intégrées, dont les membres seraient détachés par tous les organismes des Nations Unies pour assurer la planification et le soutien aux différentes missions. Le Secrétaire général a mis en application les recommandations en donnant à ses représentants spéciaux plus de pouvoir et en instituant un système de missions intégrées dans les opérations de maintien de la paix.

274. En mai 2005 a été publié un rapport sur les missions intégrées sous le titre « Report on Integrated Missions (Practical Perspectives and Recommendations) ». Il avait été commandé par le groupe de base élargi du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et portait sur le concept de mission intégrée et sur les pratiques de ces missions. L'étude a été réalisée par une équipe de chercheurs indépendants de l'Institut norvégien des affaires internationales d'Oslo et du King's College de Londres.

275. Le principal argument avancé dans le rapport était que la forme devait être subordonnée à la fonction. Seulement ce qui avait besoin d'être intégré devait l'être, et des modèles « asymétriques » d'intégration pouvaient prévoir une intégration plus poussée dans certains secteurs que dans d'autres. Ses auteurs faisaient valoir que l'édification de la paix ne pouvait être un succès que si les perspectives à long terme de la transition et du développement étaient pris en compte dès le début de la mission.

276. Le groupe de base élargi du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, qui rassemble des participants venant du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme alimentaire mondial, s'est réuni en juin 2005 pour discuter des moyens de promouvoir les missions intégrées compte tenu des recommandations faites dans le rapport susmentionné. Les principaux points à discuter et les mesures à prendre éventuellement portaient sur :

- a) La révision de la note d'orientation du Secrétaire général;
- b) L'élaboration d'une proposition en vue d'assurer une meilleure planification des missions et une meilleure capacité de planification;
- c) L'établissement d'une note d'orientation sur les « campagnes pour gagner les cœurs et les esprits » et les projets à effet rapide;
- d) L'établissement de commentaires sur les recommandations de l'étude et autres mesures convenues et l'application de celles-ci;

e) La reconnaissance du fait que le système des missions intégrées avait été institué pour rapprocher les ressources et les activités des Nations Unies de sorte que les ressources soient utilisées et les activités soient menées de façon cohérente sur tous les plans, qu'il s'agisse des aspects politiques, des aspects militaires, du développement ou des aspects humanitaires. Une mission intégrée diffère des autres missions de maintien de la paix en ce que, dans une telle mission, la coordination de l'action des organismes humanitaires et des militaires se trouve améliorée puisque le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire remplit également les fonctions de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

277. Le Comité a constaté qu'il n'y avait pas de définition officielle de la mission intégrée. De ce fait, les fonctions et la structure des missions intégrées et le rôle et les responsabilités des divers acteurs n'étaient pas clairs. En outre, les politiques générales et les directives pour les missions intégrées faisaient défaut.

278. Le Comité recommande que l'Administration continue de développer et de préciser le concept de partenariats au sein d'une mission intégrée, détermine leur fonction, leur structure et leur rôle et mette au point des principes directeurs, des politiques et des directives pour les missions intégrées.

279. Le concept de mission intégrée et son impact ne semblent pas avoir été suffisamment exploré avec tous les acteurs au niveau des bureaux de pays. Les membres des équipes de pays des Nations Unies estimaient qu'ils n'avaient pas été suffisamment consultés lors du processus de planification des missions intégrées.

280. L'une des principales entraves au succès d'une mission intégrée demeurait les spécificités du mandat et des objectifs des missions de maintien de la paix par rapport à ceux des autres entités des Nations Unies. Certaines entités humanitaires ont fait observer au Comité que lorsqu'un processus de paix se mettait en route, les Casques bleus et les humanitaires risquaient « d'aller dans des directions opposées ». De plus, les modalités de financement (contributions mises en recouvrement contre contributions volontaires) et les échelons de la hiérarchie n'étaient pas les mêmes dans les opérations de maintien de la paix que dans les autres organismes.

281. Le Département a informé le Comité qu'après des consultations approfondies entre les organismes concernés, le Comité des politiques avait tenu, le 19 juillet 2005, une réunion au cours de laquelle plusieurs décisions concernant les missions intégrées avaient été prises. Plusieurs des processus engagés à la suite de cette réunion étaient presque achevés et, lorsqu'ils le seraient complètement, seraient soumis au Comité des politiques pour approbation. Une équipe de gestion de haut niveau élargie du Département avait tenu, le 15 août 2005, une réunion consacrée aux missions intégrées pour aider à coordonner l'application des décisions du Comité des politiques.

282. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, dans son allocution devant la Quatrième Commission, a déclaré qu'il était temps de cesser de mettre l'accent sur l'intégration pour passer à une conception plus holistique du partenariat. À cet égard, le Département avait entrepris un examen interorganismes du processus de planification des missions intégrées qui, lorsqu'il serait achevé, serait institutionnalisé à la fois au Siège et sur le terrain (voir A/C.4/60/SR.13).

283. Le Comité a reconnu que, dans le cadre de l'application du document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), arrêté par les chefs des États Membres en septembre 2005, l'Assemblée générale et le Cabinet du Secrétaire général étudiaient la création d'une commission de consolidation de la paix et d'un bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui pourraient aussi relever du concept de mission intégrée.

284. Le Comité recommande que l'Administration, par le canal du Groupe des Nations Unies pour le développement, mène des consultations approfondies avec les équipes de pays des Nations Unies dès la première phase du processus de planification d'une mission pour faire en sorte que leurs connaissances et compétences spécialisées soient utilisées.

285. Le Département a informé le Comité que le processus de planification des missions intégrées offrirait un cadre approprié pour traiter les contributions à la planification des équipes de pays des Nations Unies.

20. Coordination régionale

286. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a appuyé la notion de stratégies régionales pour les opérations de maintien de la paix (voir A/58/759, par. 104). Sous sa forme la plus simple, cette notion renvoyait aux situations dans lesquelles des missions pouvaient s'épauler de façon à profiter de synergies, à optimiser les installations en place, à améliorer les délais de traitement et à tirer profit des compétences pertinentes afin de faire une utilisation optimale des ressources mises à disposition par les États Membres.

287. La MONUC était bien placée pour mettre en pratique le concept de coordination régionale, en particulier avec l'ONUB et la MINUS. Elle partageait des ressources avec l'ONUB, par exemple des avions. La haute hiérarchie de la MONUC et celle de l'ONUB tenaient également des réunions de coordination trimestrielles sur des questions politiques, des questions militaires; le Code de conduite; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; la réforme du secteur de la sécurité; des questions humanitaires; des questions électorales; et des questions administratives.

288. Toutefois, la MONUC n'avait pas de plan formel pour poursuivre cette action de coordination, comme suggéré à la deuxième réunion de coordination intermissions, et n'avait pas non plus formellement évalué l'impact d'une telle action. La MONUC a indiqué que les trois missions (MONUC, ONUB et MINUS) préféreraient continuer à s'épauler en fonction des besoins.

289. Le Comité recommande que le Département, en collaboration avec les missions de maintien de la paix pertinentes, mette au point et applique des plans de coordination régionaux adaptés aux objectifs des missions.

21. **Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies**

290. Le Comité a fait le point de l'état d'application de sa recommandation antérieure²⁴ tendant à ce que l'Administration envisage de prendre des mesures en vue de remplir pleinement ses objectifs de gestion du changement.

291. Le Comité a noté que le Département des opérations de maintien de la paix s'employait toujours à appliquer des mesures de gestion du changement. Ce processus avait été renforcé par le redéploiement temporaire de ressources existantes pour la réalisation de projets spécifiques, tels que la mise au point du portail Internet du Département, la mise en place à l'échelle du Département d'un programme de gestion des dossiers et la planification de missions intégrées.

292. Le Comité a déjà rendu compte de l'état d'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies telles qu'approuvées par l'Assemblée générale. Seules 41 des 51 recommandations approuvées par l'Assemblée avaient été considérées par le Comité comme relevant de son mandat. En octobre 2004, sur ces 41 recommandations, 27 (66 %) avaient été appliquées. Treize (32 %) étaient en cours d'application et une (2 %) n'avait pas été appliquée. Le Comité avait également recommandé que l'Administration envisage de mettre au point un plan d'ensemble adéquat en vue de consigner systématiquement les mesures prises pour appliquer les recommandations.

293. Le Département a informé le Comité que sur les 14 recommandations qui n'avaient pas encore été pleinement appliquées, trois relevaient de la responsabilité d'autres départements et une relevait de la responsabilité des États Membres. Les 10 recommandations restantes avaient été incluses dans ses divers plans de travail. Le Comité estime également qu'à ce stade de l'application des recommandations non encore intégralement appliquées qui relevaient de la responsabilité du Département, il est préférable que celles-ci soient incluses dans les divers plans de travail plutôt que dans un plan d'ensemble.

294. Sur ces 10 recommandations, deux (20 %) ont par la suite été appliquées et huit (80 %) étaient en cours d'application. Le Comité n'a reçu aucun commentaire sur l'état d'application de quatre des recommandations qui ne relevaient pas de la responsabilité du Département des opérations de maintien de la paix. Il n'a donc pu déterminer quelle était la situation à leur sujet.

295. Le Comité a fait le point de l'état d'application de sa recommandation antérieure²⁵ tendant à ce que le Département institutionnalise sa coordination avec les autres départements et entités en signant des mémorandums d'accord ou des accords de prestation de services.

296. Le Département a informé le Comité qu'il avait préconisé l'intégration des programmes concernant la promotion de l'état de droit au sein d'une seule et même entité rassemblant du personnel de divers organismes des Nations Unies et placée sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général. La MINUSTAH et le PNUD-Haïti étaient parvenus au sujet de l'intégration des programmes juridiques à un accord dont ils mettaient actuellement au point les modalités. Le Département

²⁴ Ibid., par. 89.

²⁵ Ibid., par. 91.

avait également engagé avec le siège du PNUD des discussions concernant les programmes de promotion de l'état de droit. Cela pourrait faciliter de nouveaux accords sur une approche plus globale consacrée dans un mémorandum d'accord ou d'autres arrangements.

297. Le Comité recommande que le Département accélère la mise en œuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies qui n'ont pas encore été intégralement appliquées.

298. Le Département a informé le Comité qu'il s'était fixé un vaste programme de réforme intitulé « Opérations de paix 2010 ». Les réformes concernaient à la fois le Siège et les opérations sur le terrain et étaient axées sur cinq grandes questions : les personnels; la doctrine; les partenariats; les ressources; et l'organisation. Les réformes envisagées à la rubrique « personnels » étaient axées sur le recrutement, le maintien au service de l'organisation et la formation de personnels capables et responsables. Les travaux sur la « doctrine » mettraient en place un vaste système de directives concernant le maintien de la paix par les Nations Unies qui reprendraient les bonnes pratiques et énonceraient des politiques générales ainsi que des procédures opérationnelles permanentes. Les travaux sur les « partenariats » mettraient en place des cadres prévisibles, efficaces et transparents pour les partenariats tant au sein du système des Nations Unies qu'avec des partenaires de l'extérieur. Les réformes visées sous la rubrique « ressources » mettraient le Département mieux à même de se procurer les ressources essentielles à l'amélioration de ses opérations. Les travaux sur l'« organisation » seraient axés sur l'organisation tant au niveau du Siège qu'à celui des opérations sur le terrain de sorte que les missions bénéficient de directives claires et d'une direction réceptive et responsable. Le Département escomptait que d'ici à décembre 2006, une bonne partie des travaux sur le développement de la doctrine serait achevée et que des modèles pour les équipes du Siège chargées de l'organisation des missions sur le terrain et des opérations intégrées seraient en place.

Compte d'appui

299. À la suite de la publication du précédent rapport du Comité des commissaires aux comptes², le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé au Comité d'analyser l'impact des fluctuations du volume des activités de maintien de la paix sur l'aide qui doit être apportée par le Siège; d'étudier les facteurs déterminant le niveau d'appui requis; de définir les fonctions qui doivent être respectivement assumées au Siège et sur le terrain et d'étudier le rapport qui existe entre les effectifs militaires des différentes missions et l'appui civil sur lequel celles-ci doivent compter (A/59/736).

300. Comme l'indique le tableau II.24, le montant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a augmenté de 283 % pendant la période 2000-2006, contre une augmentation de 177 %, pendant la même période, du total des dépenses de maintien de la paix. Les dépenses imputées au compte d'appui représentaient en moyenne pendant la même période 3,09 % du total des dépenses de maintien de la paix.

Tableau II.24
**Variations du montant du compte d'appui aux opérations
 de maintien de la paix**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice clos le 30 juin</i>						
	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006^a</i>
Montant total du compte d'appui	38 361	62 026	84 343	97 145	111 201	118 026	146 935
Augmentation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent		62	36	15	15	6	24
Augmentation en pourcentage entre 2000 et 2006				283			
Montant total des dépenses de maintien de la paix	1 765 113	2 383 238	2 571 642	2 499 813	2 933 807	4 074 306	4 890 400
Augmentation (diminution) en pourcentage par rapport à l'exercice précédent		35	8	(3)	17	39	20
Augmentation en pourcentage entre 2000 et 2006				177			
Montant du compte d'appui en pourcentage des dépenses de maintien de la paix	2,17	2,6	3,28	3,89	3,79	2,9	3

^a Crédit ouvert.

301. Le montant du compte d'appui a considérablement augmenté depuis la création de celui-ci en 1999/00 pour atteindre 146,9 millions de dollars en 2005/06. Il représentait 2,9 % (légèrement moins que la moyenne de 3,09 %) du total des dépenses de maintien de la paix en 2005 et devait se maintenir au même niveau compte tenu du crédit ouvert pour 2006.

302. Le Bureau de la planification, de la budgétisation, du contrôle et de l'évaluation des programmes a indiqué que la croissance de 2002/03 à 2003/04 s'expliquait principalement par le transfert des vérificateurs résidents (27 postes) du budget des missions au budget du compte d'appui ainsi que par la création de deux centres régionaux d'enquête à Vienne et à Nairobi (8 postes). Ainsi, sur les 41 nouveaux postes approuvés dans le budget du compte d'appui en 2003/04, 35 étaient destinés au Bureau des services de contrôle interne. La tendance à la hausse constatée dans le budget du compte d'appui n'était donc pas due à un accroissement des ressources consacrées à l'appui fonctionnel aux opérations de maintien de la paix mais à la décision d'imputer au budget du compte d'appui les postes de vérificateur résident initialement imputés au budget des missions concernées.

303. Au cours des deux exercices budgétaires précédents, on est passé de 11 missions de maintien de la paix des Nations Unies en activité en 2003/04 à 15 missions en 2004/05, avec l'adjonction de la MINUSTAH, de l'ONUB, de l'ONUCI et de la MINUS. De plus, le budget de la MONUC a doublé, passant de 600 millions de dollars à 1,2 milliard de dollars.

304. Le tableau II.25 indique le nombre total de militaires, de policiers et de civils employés dans les missions de maintien de la paix ainsi que les effectifs inscrits au budget du compte d'appui. Le ratio entre personnels d'appui civils et personnels militaires est tombé de 57 % en 2000 à 21 % pendant l'exercice en cours tandis que le ratio entre les effectifs inscrits au budget du compte d'appui et le total des effectifs des missions de maintien de la paix est demeuré relativement stable à environ 1 %.

Tableau II.25

Comparaison des effectifs d'appui et des effectifs militaires et de police

<i>Personnels</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2002/03</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
<i>Personnels des opérations de maintien de la paix</i>	34 738	54 269	61 683	52 879	59 948	78 965	82 034
Personnels militaires et de police	22 112	39 815	46 467	40 123	46 545	64 334	67 638
Personnels civils	12 626	14 454	15 216	12 756	13 403	14 631	14 396
Internationaux	4 075	4 634	5 015	4 120	4 980	5 415	5 215
Nationaux	8 551	9 820	10 201	8 636	8 423	9 216	9 181
Postes inscrits au budget du compte d'appui	467	562	687	702	743	761	831
Total	35 205	54 831	62 370	53 581	60 691	79 726	82 865
<i>Ratios entre personnels des missions et personnels d'appui</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2002/03</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Personnels civils en pourcentage des personnels militaires	57,10	36,30	32,75	31,79	28,80	22,74	21,28
Personnels imputés au budget du compte d'appui en pourcentage des personnels militaires	2,11	1,41	1,48	1,75	1,60	1,18	1,23
Personnels imputés au budget du compte d'appui en pourcentage du total des personnels des missions	1,34	1,04	1,11	1,33	1,24	0,96	1,01

305. Le tableau II.26 indique les effectifs militaires et civils moyens ainsi que le ratio entre personnels civils d'appui et personnels militaires dans les missions de maintien de la paix.

Tableau II.26
Analyse des effectifs militaires et des effectifs civils, 2004/05

<i>Mission</i>	<i>Effectifs militaires et de police^a</i>	<i>Effectifs civils^a</i>	<i>Nombre de militaires et de policiers pour chaque civil^b</i>
UNFICYP	1 112	147	8
FNUOD	1 031	127	8
FINUL	2 004	396	5
MINURSO	231	234	1
MONUG	128	280	0,5
MINUSIL	5 406	871	6
MINUK	3 403	3 617	1
MONUC	13 565	2 277	6
MANUTO	515	791	0,7
MINUEE	3 647	532	7
MINUL	15 779	1 412	11
ONUCI	6 118	595	10
ONUB	5 003	630	8
MINUS	153	240	0,6
Total	58 095	12 149	5

^a Moyenne.

^b Nombre approximatif.

306. Le ratio entre les personnels civils d'appui et les effectifs militaires varient considérablement d'une mission de maintien de la paix à l'autre. Ces variations peuvent s'expliquer par des facteurs tels que le mandat des missions et les activités qui en résultent, les conditions et la taille de la zone des missions, la maturité de la mission (missions nouvelles ou missions établies de longue date), l'ampleur des activités d'appui, etc. Toutefois, le Comité estime qu'il serait utile au moins d'analyser des missions du même type. Par exemple, l'ONUB, la MINUL et l'ONUCI ont toutes été récemment créées mais à la MINUL, l'on compte 1 civil pour 11 militaires et policiers alors qu'à l'ONUCI et à l'ONUB, l'on compte 1 civil pour 10 militaires et 8 policiers. Les rapports d'exécution sur les missions ne comportent pas d'analyse de ce genre. Il n'y a pas non plus de rapport d'exécution consolidé sur les opérations de maintien de la paix qui pourrait comporter une analyse d'ensemble de ces opérations.

307. Le Comité recommande que l'Administration établisse un rapport d'exécution consolidé sur les opérations de maintien de la paix comportant une analyse des ratios entre effectifs civils d'appui et effectifs militaires, de la coordination régionale et interorganismes, des fonctions d'appui du Siège et des impératifs stratégiques.

308. Le Département a informé le Comité que l'Assemblée générale, dans sa résolution 59/296, avait prié le Secrétaire général de lui présenter chaque année un rapport d'ensemble sur le financement des missions de maintien de la paix indiquant

notamment l'évolution de la taille, de la composition et du financement de ces missions, les faits nouveaux importants, les efforts déployés pour améliorer la gestion et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix et les priorités adoptées pour l'année à venir en ce qui concerne la gestion, ainsi que les mesures prises pour appliquer les dispositions de la résolution. Ce rapport d'ensemble répondrait également à la recommandation du Comité et serait présenté à l'Assemblée à la reprise de sa soixantième session.

22. Rations

309. Le Comité a examiné la gestion des rations dans les missions de maintien de la paix et les progrès réalisés dans l'application de ses recommandations antérieures²⁶.

Manuel de gestion des rations

310. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il avait révisé ses politiques concernant la publication de manuels, directives et politiques générales. Cette révision nécessitait des modifications telles que le reformatage du Manuel de gestion des rations. Le Manuel serait publié une fois cette opération terminée pendant le premier trimestre de 2006. Toutefois, le Manuel provisoire, paru en 2005, continuait d'offrir des directives pour la gestion des rations. Il avait été actualisé deux fois en 2005 de façon à y incorporer les leçons tirées de l'expérience.

Procédures opérationnelles permanentes

311. Le Comité avait indiqué dans son rapport précédent²⁷ que la Section des approvisionnements du Département des opérations de maintien de la paix n'avait pas procédé à un examen détaillé des procédures opérationnelles permanentes reçues des missions. Le Département a depuis lors reçu et examiné les procédures opérationnelles permanentes de neuf missions. Ces procédures ont été mises au point sur la base du Manuel provisoire de gestion des rations.

312. Les deux autres missions qui distribuaient des rations élaboraient actuellement leurs procédures opérationnelles permanentes et s'étaient fixé pour objectif de les soumettre au Siège pour décembre 2005. La MINUS, qui en était encore au stade du démarrage, devait établir ses procédures opérationnelles permanentes vers la fin du premier semestre de 2006.

Normes et indicateurs de performance

313. Les normes et indicateurs de performance utilisés pour évaluer la performance des entrepreneurs n'avaient pas été introduits dans toutes les missions au cours de l'exercice précédent. Ils l'avaient, toutefois, été dans les missions où un nouvel appel d'offres avait été lancé pour les rations. Cette mesure s'inscrivait dans le cadre de l'introduction d'un programme d'assurance qualité dans la gestion des marchés d'approvisionnement en rations.

314. Les normes faisaient actuellement l'objet d'un réexamen et étaient comparées aux normes commerciales internationales. Des critères reposant sur la performance

²⁶ Ibid., par. 200 à 233.

²⁷ Ibid., par. 202.

étaient actuellement utilisés dans sept missions (MINUSTAH, MONUC, ONUB, MINUEE, MINUL, MINUS et ONUCI) et ils permettaient de procéder au contrôle voulu de la qualité des rations fournies aux contingents de ces missions. Ces critères continueraient d'être étendus aux autres missions concernées à mesure que les marchés viendraient à expiration et que de nouveaux appels d'offres seraient lancés.

315. Le Comité recommande que l'Administration continue d'affiner et d'étendre à toutes les missions où ils ne sont pas encore appliqués les normes et indicateurs de performance pour l'évaluation des fournisseurs de rations.

316. Le Département a informé le Comité qu'il avait réexaminé et affiné les normes et indicateurs de performance pour les marchés d'approvisionnement en rations. L'Administration avait intégré les normes et indicateurs affinés dans tous les marchés existants. Les deux missions (MINUSIL et MANUTO) pour lesquelles ces normes n'avaient pas été intégrées étaient liquidées au 31 décembre 2005.

Contrôle des rations

317. Le Département avait modifié le Manuel provisoire de gestion des rations en exigeant l'envoi au Siège de l'Organisation des Nations Unies de rapports mensuels rendant compte des statistiques concernant les rations. Le rapport devait inclure des données sur les rations périmées et les rations en excès. Ces données permettraient au Département de suivre et d'analyser le risque lié aux rations périmées et aux rations en excès ainsi que les pourcentages de rations avariées. En novembre 2005, le Département n'avait pas tiré de conclusions significatives.

318. Le Département avait achevé une étude réalisée aux fins de la mise au point d'un logiciel devant permettre de suivre les passations par profits et pertes et leurs raisons. Le logiciel de gestion des rations, lorsqu'il serait achevé, permettrait au Département d'analyser les données et de détecter les tendances.

Bureau des services de contrôle interne

319. Le Comité a déjà indiqué que le Bureau des services de contrôle interne avait examiné la gestion des rations dans certaines missions (voir tableau II.27). Il a fait le bilan de l'application des recommandations du Bureau.

Tableau II.27

État d'application en octobre 2005 des recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant les rations

Mission	Période couverte	Date de publication du rapport	Total	Recommandations			
				En cours	Retirées	Non appliquées	
MINUSIL	Non définie	29 décembre 2004	25	18	1	2	4
MONUC	Non définie	4 mars 2004	14	13		1	
MANUTO	Juillet 2003-avril 2004	29 septembre 2004	5	4			1
MINUEE	Juillet 2003-août 2004	29 décembre 2004	13	11	2		
MINUL	Août 2003-juin 2004	11 février 2005	19	16	3		
Total			76	62	6	3	5

320. Le Comité a constaté que les missions avaient pris des mesures pour appliquer la plupart des recommandations des vérificateurs internes. Toutefois, cinq des recommandations n'avaient pas encore été appliquées en octobre 2005.

321. En sus des examens susmentionnés, le Bureau des services de contrôle interne a également examiné les rations au Siège de novembre 2004 à février 2005 et a remis son projet de rapport à l'Administration le 18 août 2005. Le Bureau met actuellement au point son rapport final, qu'il devrait soumettre à l'Assemblée générale à la reprise de sa soixantième session.

322. L'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne ainsi que le suivi et le contrôle permanents des points mis en lumière dans les rapports devraient contribuer à un meilleur contrôle et à une efficacité accrue de la gestion des rations.

323. Le Comité recommande que l'Administration continue de s'efforcer de remédier aux déficiences qu'a fait apparaître l'examen du Bureau des services de contrôle interne et d'accélérer l'application intégrale des recommandations.

324. Le Comité, bien qu'il ait pris acte des efforts faits par le Département ainsi que des améliorations apportées dans diverses missions de maintien de la paix, a fait les observations suivantes :

a) Des déficiences au niveau de l'emballage, du stockage ou du contrôle de la température des rations avaient été constatées à la MINURSO, à la FINUL, à l'UNFICYP, à l'ONUCI, à l'ONUB, à la FNUOD et à la MINUEE;

b) L'évaluation de l'exécution par les fournisseurs avait révélé des écarts de qualité, des insuffisances et des substitutions à l'ONUCI, à l'UNFICYP, à la MANUTO et à la MINUL;

c) À l'ONUCI, il n'y avait pas de clause pénale pour sanctionner une mauvaise exécution de la part des entrepreneurs;

d) Des rations avaient été achetées sans la conclusion d'un marché en bonne et due forme à la MINURSO (744 654 dollars), à la MANUTO (le marché pour 2004/05 n'a été signé que le 17 mars 2005) et à la MINUEE (686 989 dollars);

e) Des écarts avaient été constatés entre les rations comptabilisées et les rations effectivement disponibles à la MINUEE et à la FNUOD;

f) Des articles périmés, qui n'avaient pas été jetés, avaient été trouvés à l'ONUB.

325. À l'ONUCI, pendant l'exercice biennal 2004/05, le chef du groupe des rations avait changé trois fois, alors que le poste d'assistance assurance qualité était vacant. En outre, les deux officiers responsables des subsistances n'avaient aucune qualification particulière en matière d'approvisionnement.

326. Le Comité recommande que l'Administration applique et fasse appliquer des procédures garantissant une bonne gestion des rations.

327. Le Département a informé le Comité que l'Administration avait pris un certain nombre d'initiatives en vue d'assurer une bonne gestion des rations. Elle avait fait insérer, dans ses marchés d'approvisionnement en rations, des dispositions plus strictes pour parer à une piètre exécution par les contractants. Le Département mettait actuellement au point un système électronique de gestion des rations qui

serait introduit dans toutes les missions en juin 2006. Le système permettrait de mieux contrôler la chaîne d'approvisionnement en rations, de mieux suivre les stocks des contingents et des entrepreneurs, et d'identifier et de résoudre les problèmes plus rapidement. En faisant gagner du temps, il permettrait aussi au personnel de contrôler plus fréquemment la performance des entrepreneurs, les livraisons, l'emballage, le stockage et la température des rations.

Enquête sur un fournisseur

328. Le Comité des commissaires aux comptes a pris acte de l'enquête en cours concernant un important fournisseur de rations. Le Comité d'examen des fournisseurs a décidé qu'en attendant que les problèmes soulevés par le Contrôleur aient été résolus de façon satisfaisante, le fournisseur ne pourrait répondre à aucun appel d'offres des Nations Unies, mais qu'il continuerait d'exécuter les marchés en cours, sous réserve que l'exécution donne satisfaction et sous réserve des résultats de l'enquête.

23. Gestion des ressources humaines

329. Le Département des opérations de maintien de la paix a classé dans l'ordre de priorité suivant les projets à réaliser en 2005 :

- a) Finir d'élaborer les politiques de personnel, notamment en ce qui concerne la réduction des effectifs, l'organisation des carrières, la mobilité, la promotion et la sélection du personnel;
- b) Achever la mise en service du nouveau modèle de tableau d'effectifs et d'un mécanisme de gestion et de planification dans toutes les missions;
- c) Achever l'élaboration des modèles de tableau d'effectifs, en particulier ceux relatifs aux missions complexes, qu'elles soient de grande ou de petite taille, et des calendriers de déploiement, et les mettre en application;
- d) Réduire les taux de vacance dans les missions et établir des fichiers de candidats présélectionnés en vue de pourvoir les postes devenus vacants;
- e) En collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, achever l'étude relative à la restructuration de la catégorie du Service mobile.

330. Le Comité a par ailleurs noté que le Bureau des services de contrôle interne était en train de réaliser un audit de gestion consacré à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacités de la gestion des ressources humaines, dont les principaux objectifs étaient les suivants :

- a) Évaluer l'efficacité et l'efficacité des mécanismes de contrôle utilisés par le Bureau de la gestion des ressources humaines en ce qui concerne la délégation de pouvoir au Département des opérations de maintien de la paix pour ce qui est des questions de personnel et la responsabilisation des chefs de mission dans le cadre des pouvoirs qui leurs sont délégués en matière de gestion des ressources humaines;
- b) Déterminer si les systèmes et procédures de gestion des ressources humaines utilisés par le Département des opérations de maintien de la paix sont conformes aux règlements et règles de l'Organisation des Nations Unies, sont un mécanisme de sélection de personnel qualifié efficace, favorisent la transparence et satisfont les besoins en personnel des missions;

c) Déterminer les risques de double emploi, de fraude et d'abus de pouvoir que comportent les pratiques de gestion des ressources humaines;

d) Évaluer l'efficacité et l'efficacit  des activit s de formation pour les missions de maintien de la paix.

331. Le Bureau des services de contr le interne pr voyait mener l'audit au Si ge et dans une mission (la MINUS) afin de mieux comprendre la relation entre les fonctions exerc es par le Service de la gestion du personnel et celles du bureau charg  de la gestion du personnel civil   la MINUS. En outre, le Bureau se proposait d'examiner les relations entre le Service de la gestion du personnel, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le D partement des op rations de maintien de la paix, afin de mettre en  vidence toute  ventuelle duplication de fonctions. L'audit comprendrait un examen des m canismes de contr le des pouvoirs d l gu s, des entretiens avec des responsables de la gestion des ressources humaines et l'examen d'un certain nombre de documents en vue d' valuer l'efficacit  et l'efficacit  des activit s de gestion des ressources humaines et de formation.

332. Le Comit  s'est donc content  d'examiner la suite donn e aux recommandations figurant dans son pr c dent rapport²⁸.

Gestion des cong s

333. Dans son pr c dent rapport²⁹, le Comit  a signal  que le Syst me int gr  de gestion (SIG) n' tait pas utilis  dans les missions comme le souhaitait le Si ge pour comptabiliser les cong s, et a recommand  que l'Administration apporte sans retard les am nagements voulus au Syst me int gr  de gestion en ce qui concerne la gestion des cong s dans des d lais pr cis.

334. Le Comit  a relev  les lacunes suivantes en ce qui concerne la gestion des cong s :

a)   la MINUL, les  tats de cong  ne correspondaient pas toujours aux  tats de pr sence, l'imputation erron e d'avances de cong  entra nait le paiement erron  d'indemnit s de subsistance (missions), et les certificats m dicaux d'aptitude ne figuraient pas dans les dossiers;

b)   la MINUSTAH, il n'existait pas de statistiques sur les cong s; il n'y avait donc aucun contr le du niveau d'absent isme. Il n'existait pas non plus de pr visions concernant les cong s de maladie, ce qui risquait de nuire   la prestation des services;

c) Suite   l'audit du Comit , la MINUEE a d  concevoir un nouveau formulaire de cong  permettant de v rifier que l'int ress  avait un solde de jours de cong  suffisant avant que ses cong s soient autoris s;

d)   la MONUG, aucun formulaire de demande de cong  approuv  correspondant aux jours de cong  effectivement pris n'a pu  tre fourni;

²⁸ Ibid., par. 314, 316, 322 et 325.

²⁹ Ibid., par. 313.

e) La MINURSO n'avait pas saisi les renseignements relatifs aux congés dans le SIG en raison de la lenteur du traitement en ligne et du manque de personnel qualifié pouvant s'acquitter de la charge de travail correspondante à la section du personnel.

335. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les missions respectent les politiques et procédures applicables aux congés et tiennent des états de congé conformes à la réalité.

336. Le Département a souscrit à la recommandation selon laquelle la MINUSTAH devrait mettre au point des directives sanitaires spécialisées pour son personnel. La Mission a indiqué au Comité que, compte tenu de la détérioration des conditions de vie et de sécurité à la Mission, elle mettrait l'accent sur une politique de soins préventifs pour son personnel. La Mission comptait organiser des campagnes d'éducation sanitaire visant à modifier les comportements, ce qui aurait une incidence sur le bien-être physiologique et psychologique du personnel. Les statistiques sur les absences ne seraient donc qu'un indicateur parmi d'autres de l'état de santé du personnel.

337. Le Département envisageait par ailleurs d'entreprendre l'établissement de chiffres de référence pour aider les missions à faire des projections concernant les congés de maladie, et avait l'intention d'examiner la question avec le Département de la gestion, qui est chargé de l'établissement des chiffres de référence concernant les congés de maladie.

338. Le Département a indiqué au Comité qu'à la MONUG, le personnel de direction avait donné aux chefs de section et aux responsables de l'administration des différents secteurs des instructions mettant l'accent sur la nécessité de respecter strictement les procédures établies en ce qui concerne l'approbation des congés et la présentation dans les délais des demandes de congé au quartier général de la Mission. Il avait été rappelé à la section du personnel de la Mission qu'elle devait vérifier que les demandes de congé étaient bien présentées et veiller à ce que ces demandes soient remplies, approuvées et conservées dans le dossier de chaque fonctionnaire.

339. Le Département a également informé le Comité qu'il avait examiné la question des lacunes du Système intégré de gestion avec le Comité directeur du SIG et demandé que les changements nécessaires soient apportés au système pour permettre la gestion des congés dans des délais fixés à l'avance. Toutefois, le Comité directeur du SIG avait indiqué que le Système ne pourrait être modifié qu'après l'achèvement du projet d'analyse du SIG. Le Département devait fournir une assistance à l'équipe du SIG chargée d'élaborer les modifications relatives à la gestion des congés. Le Département avait malgré tout continué à donner aux missions des directives strictes en la matière. Le Département avait par ailleurs réservé des ressources pour financer la formation, l'aide aux utilisateurs et l'élaboration de directives pour les missions.

Classement des postes

340. Le Comité a examiné la suite donnée à la recommandation figurant dans son rapport précédent³⁰ selon laquelle l'Administration devrait achever rapidement l'établissement et la mise en correspondance des profils d'emploi types et des directives relatives au classement des postes afin de remédier aux incohérences et disparités relevées dans l'application des règles applicables aux niveaux de recrutement et au classement des postes.

341. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la gestion des ressources humaines ont achevé les profils d'emploi types pour la catégorie des administrateurs. L'Administration a indiqué que l'élaboration des profils d'emploi types de la catégorie du Service mobile était en cours. Au 30 septembre 2005, 26 profils d'emploi de la catégorie du Service mobile avaient été approuvés par le Bureau, 21 étaient en cours d'examen et 13 avaient besoin d'être élaborés plus avant. Par ailleurs, les directives applicables au classement des emplois pour la catégorie des administrateurs et pour la catégorie du Service mobile avaient été révisées en juillet 2004.

Évaluation de l'efficacité de la formation

342. Le Comité a examiné la suite donnée à la recommandation qu'il avait formulée dans son précédent rapport³¹, selon laquelle l'Administration devrait établir un calendrier pour la formation des responsables sur le terrain à l'évaluation de l'efficacité de la formation tant au niveau individuel qu'au niveau de l'organisation.

343. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué que l'efficacité de la formation de personnel civil était évaluée au niveau individuel à l'issue de chaque cours, mais qu'il n'avait pas encore la capacité d'évaluer l'efficacité de la formation à long terme, tant au niveau individuel qu'au niveau du service concerné. Ce projet à long terme serait lancé au début de 2006.

344. Le Comité a noté qu'à la FINUL et à l'ONUCI, les formulaires d'évaluation n'étaient pas toujours remplis à l'issue des sessions de formation.

345. Le Comité rappelle sa recommandation selon laquelle l'Administration devrait établir un calendrier pour la formation des responsables sur le terrain à l'évaluation de l'efficacité de la formation tant au niveau individuel qu'au niveau de l'organisation.

346. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué au Comité qu'au cours du mois de novembre 2005, il avait regroupé le Service de la formation et de l'évaluation et le Service de formation de personnel civil au sein d'un nouveau service – le Service de formation intégré. En 2003, l'ancien Service de la formation et de l'évaluation avait institué un programme d'évaluation de ses cours et activités de formation. Suite à la fusion, le projet d'évaluation avait été élargi pour couvrir les activités de formation de personnel civil organisées par le Département et par les missions. Un projet pilote d'évaluation de niveau 3, qui aurait pour objet de mesurer l'efficacité de la formation en observant les résultats de la formation dans les missions, devait être réalisé au cours du premier semestre 2006. En outre, les rapports trimestriels seraient généralisés afin de couvrir tous les centres de

³⁰ Ibid., par. 316.

³¹ Ibid., par. 322.

formation intégrés des missions. Une partie du rapport serait consacrée aux résultats de l'évaluation des cours dispensés.

347. Le Service de formation intégré devait publier, en janvier 2006, des instructions concernant la mise en œuvre d'une évaluation de niveau 3. En outre, une liste de référence comprenant 26 tâches opérationnelles à observer serait mise à l'essai pendant six mois en vue de tester le processus. Le Département des opérations de maintien de la paix prévoyait que l'évaluation de niveau 3 serait mise en œuvre dans toutes les missions à compter du 1^{er} juillet 2006. Le processus d'évaluation au niveau des programmes visant à mesurer les avantages que l'Organisation allait tirer de la formation serait mis au point dans le courant de 2006 sur la base des leçons tirées de l'expérience.

348. Le Comité a examiné la suite donnée à la recommandation qu'il avait formulée dans son précédent rapport³² selon laquelle l'Administration devrait évaluer les mécanismes propres à réunir les informations nécessaires pour déceler les insuffisances de compétences.

349. Le Département avait mis au point et intégré dans son entrepôt de données sur les ressources humaines un module Inventaire des compétences accessible en ligne, qui permet de déceler les lacunes et les domaines de spécialisation de chacun. Le Département a également indiqué que cet inventaire servirait à dépister les compétences qui font défaut dans telle ou telle mission et dans tel ou tel groupe professionnel. L'inventaire des compétences avait été testé à la MINUSIL en décembre 2004. Des modifications et améliorations avaient récemment été apportées à cet outil en vue de sa mise en œuvre dans un certain nombre de missions d'ici au 30 juin 2006.

Sécurité

350. Aux termes de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Notions de base relatives à la sécurité sur le terrain : protection, santé et bien-être des fonctionnaires » (ST/SGB/2003/19), le cours d'apprentissage relatif aux notions de base relatives à la sécurité sur le terrain est obligatoire pour tous les fonctionnaires se rendant en mission ou étant en poste dans certains lieux d'affectation. À l'ONUCI, 16 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 32 fonctionnaires recrutés sur le plan local n'avaient pas suivi ce cours, accessible en ligne et disponible sur CD-ROM partout dans le monde, alors que la phase III du plan de sécurité avait été déclenchée à Abidjan.

351. Le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix veille à ce que tous les fonctionnaires suivent le cours relatif aux notions de base relatives à la sécurité sur le terrain avant leur départ ou dès leur arrivée au lieu d'affectation hors Siège.

352. Le Département a informé le Comité que l'ONUCI avait confirmé que le retard pris par les nouveaux fonctionnaires en ce qui concerne la participation au cours en question avait été rattrapé. Tous les nouveaux fonctionnaires étaient désormais tenus de suivre le cours dans le cadre de leur prise de fonctions. En outre, le Département était en train de mettre en place un programme de préparation aux missions qui devrait donner aux nouvelles recrues l'occasion de suivre le cours avant leur arrivée

³² Ibid., par. 325.

dans la zone de la mission. Les supports pédagogiques seraient prêts à être distribués en mai 2006.

Recrutement en vertu de contrats de louage de services

353. Afin de réduire le nombre de postes vacants (au nombre de 24) à la rubrique Opérations aériennes, la MINUEE a recruté sur le plan local sept agents en vertu de contrats de louage de services. Cette pratique est contraire aux dispositions de la résolution 59/296 (sect. VIII, par. 11), dans laquelle l'Assemblée générale, concernant « la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu, prie le Secrétaire général de l'inviter à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu ».

354. Le Comité recommande que l'Administration se conforme à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale (sect. VIII, par. 11), concernant la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu.

355. Le Département a indiqué au Comité que la MINUEE comptait mettre fin à tous les contrats de louage de service à compter du 31 décembre 2005, et qu'elle veillerait à ce que les règles relatives au recrutement de personnel pour des périodes de courte durée soient strictement respectées.

Consultants et vacataires

356. Les personnes engagées en vertu d'un contrat de consultant ne peuvent être employées plus de 24 mois au cours d'une période de 36 mois. Les missions des personnes engagées en vertu d'un contrat de vacataire (qui a remplacé le contrat de louage de service) ne doivent pas dépasser 6 mois, ou 9 si les circonstances l'exigent, par période de 12 mois consécutifs, sauf dans le cas des vacataires chargés de travaux linguistiques facturés sur la base de prix unitaires.

357. Dans sa résolution 59/266, l'Assemblée générale a réaffirmé que les consultants ne doivent pas remplir des fonctions incombant aux membres du personnel de l'Organisation et que, s'agissant des activités où il est fréquent que des consultants soient engagés pour une durée supérieure à un an, le Secrétaire général devrait, si besoin est, formuler des propositions en vue de la création de postes. En pareil cas, les missions devraient envisager d'autres solutions pour se procurer les services dont elles ont besoin. Elles pourraient notamment demander l'approbation de nouveaux postes dans le cadre de leur budget, externaliser certaines fonctions, ou recruter du personnel en vertu de contrats à durée déterminée ou de contrats de courte durée imputés sur les crédits prévus au titre du personnel temporaire.

358. Le Comité a noté que la FINUL avait demandé, dans le cadre de son projet de budget allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/659), la conversion de 45 contrats de louage de services en autant de postes de personnel recruté sur le plan national (contrats à durée déterminée relevant de la série 100) dans les domaines du génie, de l'informatique, de l'appui militaire, des transports et des transmissions. Un examen d'ensemble mené par le Département des opérations de maintien de la paix a permis de déterminer qu'il s'agit de fonctions essentielles et ayant un caractère continu, qui ne devraient donc pas être exercées par des titulaires de contrats de

vacataire, comme c'est le cas actuellement. Toutefois, le CCQAB n'a pas approuvé cette demande, estimant que les raisons données dans le document budgétaire pour justifier la conversion proposée n'étaient pas suffisantes (A/58/759/Add.6, par. 16).

359. Le Département procédait à un examen de la catégorie du Service mobile dans toutes les missions, en vue de déterminer le type et le nombre de fonctions essentielles à pourvoir.

360. Dans sa résolution 59/296, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de l'inviter à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées par des vacataires présentent véritablement un caractère continu. Cette disposition a été communiquée à toutes les missions, qui ont été priées d'examiner les fonctions exercées par des vacataires pour déterminer s'il s'agissait de fonctions essentielles présentant un caractère continu, auquel cas elles pourraient demander que des postes soient créés dans le cadre de leur budget, ou si les services fournis par les vacataires pouvaient être obtenus dans le cadre de contrats de sous-traitance ou d'un autre type de contrat de service.

361. Le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix fasse figurer dans les projets de budget des missions des données et analyses suffisantes pour justifier, le cas échéant, la conversion de contrats de vacataire en postes permanents, lorsque les vacataires concernés exercent des fonctions essentielles.

362. Le Département a précisé au Comité que les projets de budget des missions pour l'exercice 2006/07 tenaient compte des résultats de l'examen des postes, et comprenaient les justifications nécessaires.

Conversion d'engagements relevant de la série 300 en engagements en vertu de la série 100

363. Les engagements de durée limitée relevant de la série 300 du Règlement du personnel peuvent être prolongés pour une période ne pouvant dépasser trois années consécutives, sous réserve de renouvellement, à titre exceptionnel, pour une période finale d'un an, laquelle ne peut être prorogée. Au terme de quatre années de service en vertu d'un engagement de durée limitée relevant de la série 300, la période d'interruption devant s'écouler avant qu'un nouvel engagement en vertu de la série 300 soit autorisé est de six mois.

364. L'ensemble des prestations offertes diffère considérablement selon qu'il s'agit d'engagements régis par la série 300 ou par la série 100, ces derniers offrant des avantages supplémentaires, tels que des congés de maladie plus longs, le congé dans les foyers et l'indemnité pour frais d'études.

365. L'Assemblée générale, dans sa résolution 58/296, a décidé de suspendre jusqu'au 31 décembre 2004 l'application du plafond de quatre ans fixé pour les engagements de durée limitée au titre de la série 300 du Règlement du personnel dans les opérations de maintien de la paix. Par la suite, l'Assemblée a décidé de continuer de suspendre jusqu'au 30 juin 2005 l'application du plafond de quatre ans.

366. Dans sa résolution 59/266, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à engager les nouveaux fonctionnaires affectés aux missions de maintien de la paix en vertu de contrats de durée limitée au titre de la série 300, qui offrent des conditions d'emploi moins attractives que les engagements à durée déterminée

en vertu de la série 100. À la section VIII de sa résolution 59/296, l'Assemblée a décidé de proroger jusqu'au 30 juin 2006 sa décision de suspendre l'application du plafond de quatre ans fixé pour les engagements de durée limitée régis par la série 300 du Règlement du personnel dans les opérations de maintien de la paix, et a prié le Secrétaire général de continuer à utiliser la série 300 comme principale modalité d'engagement des nouveaux membres du personnel des missions.

367. Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait évaluer l'incidence du recours à la série 300 comme principale modalité d'engagement des nouveaux membres du personnel des missions maintien de la paix.

368. Le Département a indiqué qu'il était souvent très difficile de déterminer les raisons pour lesquelles il n'y avait pas de candidats pour certains postes, car il était difficile d'avoir accès à certaines informations. Le Service de la gestion du personnel ne disposait pas d'un mécanisme viable lui permettant d'attribuer le manque de candidatures au type de contrat offert. Ainsi, lors des entretiens au moment de la cessation de service, lorsque de tels entretiens avaient lieu, les fonctionnaires n'indiquaient pas toujours de façon explicite les raisons de leur départ. Alors que, selon certaines sources informelles, il semblerait que les conditions d'emploi plus favorables offertes par d'autres organisations, dont des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, soient un facteur qui influe sur le recrutement et la rétention de personnel hautement qualifié dans les opérations de maintien de la paix, il n'est pas possible de vérifier ce constat de façon empirique. Le Département comptait continuer d'évaluer l'incidence des conditions d'emploi offertes en vertu de la série 300 sur la capacité des opérations de maintien de la paix de l'ONU de recruter et de retenir du personnel hautement qualifié. Les données recueillies figureraient dans le rapport sur les conditions d'emploi du personnel de l'ONU employé hors Siège, qui doit être présenté à l'Assemblée générale.

Suivi de l'enquête sur l'exploitation et les abus sexuels

369. Dans son rapport précédent³³, le Comité a fait état d'allégations d'exploitation et d'abus sexuels. Le Bureau des services de contrôle interne a mené une enquête sur ces allégations, qui a révélé un problème grave et tenace.

370. Dans son rapport sur la MONUC (A/59/661), le Bureau a déterminé que les facteurs suivants contribuaient au problème de l'exploitation sexuelle de la population locale : pauvreté généralisée, surtout parmi les déplacés du camp; insécurité alimentaire de la population; inactivité des enfants non scolarisés; érosion des structures familiales et communautaires; discrimination à l'égard des femmes et des filles; insécurité de la barrière autour des camps militaires, facilitant les contacts entre les militaires et la population; insuffisance des patrouilles de la police militaire et manque de respect de la discipline militaire; absence d'activités qui puissent occuper les Casques bleus en dehors de leurs périodes de service; absence de programme de prévention du harcèlement et de la violence sexuels à la MONUC et manque de structures ou de programmes de protection de la population vulnérable. Le Département des opérations de maintien de la paix a souscrit aux huit

³³ Ibid., par. 327 à 332.

recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne en vue d'éliminer le problème.

371. Une autre enquête a été menée par le Département des opérations de maintien de la paix en liaison avec le Bureau des services de contrôle interne au cours de la période du 1^{er} janvier 2004 au 18 octobre 2005. Des investigations impliquant plus de 264 membres du personnel de maintien de la paix dans l'ensemble des missions ont été menées; elles ont abouti au renvoi sans préavis de 17 civils, au rapatriement de 13 membres d'unités de police constituées et au rapatriement/à la relève pour raisons disciplinaires de 94 militaires (dont 6 officiers).

372. À la demande du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Bureau des services de contrôle interne a réalisé une étude sur la situation relative à la discipline dans l'ensemble des missions gérées par le Département des opérations de maintien de la paix, dont le principal objectif était d'aider l'équipe de direction du Département à déterminer la marche à suivre pour renforcer les normes de conduite de l'ONU et en assurer le respect. L'étude a été réalisée en avril et mai 2005. Il ressort du rapport, qui a été remis au Secrétaire général adjoint le 1^{er} septembre 2005, que l'indiscipline existait dans toutes les missions, mais à des degrés variables.

373. Le Bureau des services de contrôle interne a formulé 29 recommandations. Le Comité a noté que le Département avait commencé à les mettre en œuvre.

374. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il fallait appliquer sans délai les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et évaluer l'incidence des mesures prises en application de ces recommandations.

375. Le Département a informé le Comité qu'il avait établi, au Siège et dans huit missions de maintien de la paix, des équipes Déontologie et discipline, qui étaient chargées d'examiner systématiquement les questions concernant les fautes graves et les actes criminels. Des équipes analogues seraient créées dans d'autres missions de maintien de la paix au cours de l'exercice 2006/07. Ces équipes mettaient en place des mécanismes visant à prévenir les pratiques répréhensibles, à faire respecter les normes de conduite des Nations Unies et à déceler les manquements. L'équipe Déontologie et discipline du Siège avait principalement pour rôle de superviser les équipes sur le terrain et d'établir des procédures et directives concernant les questions de conduite du personnel et la détection des manquements. Le Département, qui était déterminé à appliquer toutes les recommandations du Bureau des services de contrôle interne, conformément au plan de mise en œuvre auquel il avait souscrit, évaluerait l'incidence des mesures prises d'ici au 31 décembre 2006.

24. Auditeurs résidents

376. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a prié le Comité d'évaluer les enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne l'affectation des auditeurs résidents dans les missions et de formuler des propositions visant à améliorer la coordination de leurs activités et des siennes (voir A/59/736).

377. Les auditeurs résidents en poste dans les missions de maintien de la paix et dans d'autres missions ont pour objectifs de vérifier les comptes des missions de façon continue et d'évaluer : a) l'adéquation et l'efficacité des contrôles internes; b) la façon dont sont appliqués les règles, règlements, politiques et procédures établis; c) la volonté des missions d'opérer de façon financièrement rationnelle et avec efficacité et efficacité; d) les progrès accomplis par les missions pour s'acquitter de leur mandat. (Il s'agit là des tâches communément confiées aux auditeurs résidents en poste dans les missions de maintien de la paix et d'autres missions.)

378. Le montant des dépenses prévues au budget pour les services d'audit des missions était fixé à 7,1 millions de dollars mais les dépenses effectives n'ont atteint que 5,6 millions de dollars pendant la période 2004/05 en raison d'un taux de vacance de postes égal à 16 % comme décrit plus avant dans le présent rapport. Le budget alloué pour la période 2005/06 a atteint 10,9 millions de dollars, l'augmentation tenant principalement à la création de postes d'auditeur résident à la MINUSTAH, à l'ONUB et à l'ONUCI.

379. La plupart des missions ont estimé que les auditeurs résidents jouaient un rôle précieux dans le fonctionnement de l'Organisation. Les missions ont cependant également dit que des améliorations pouvaient être apportées.

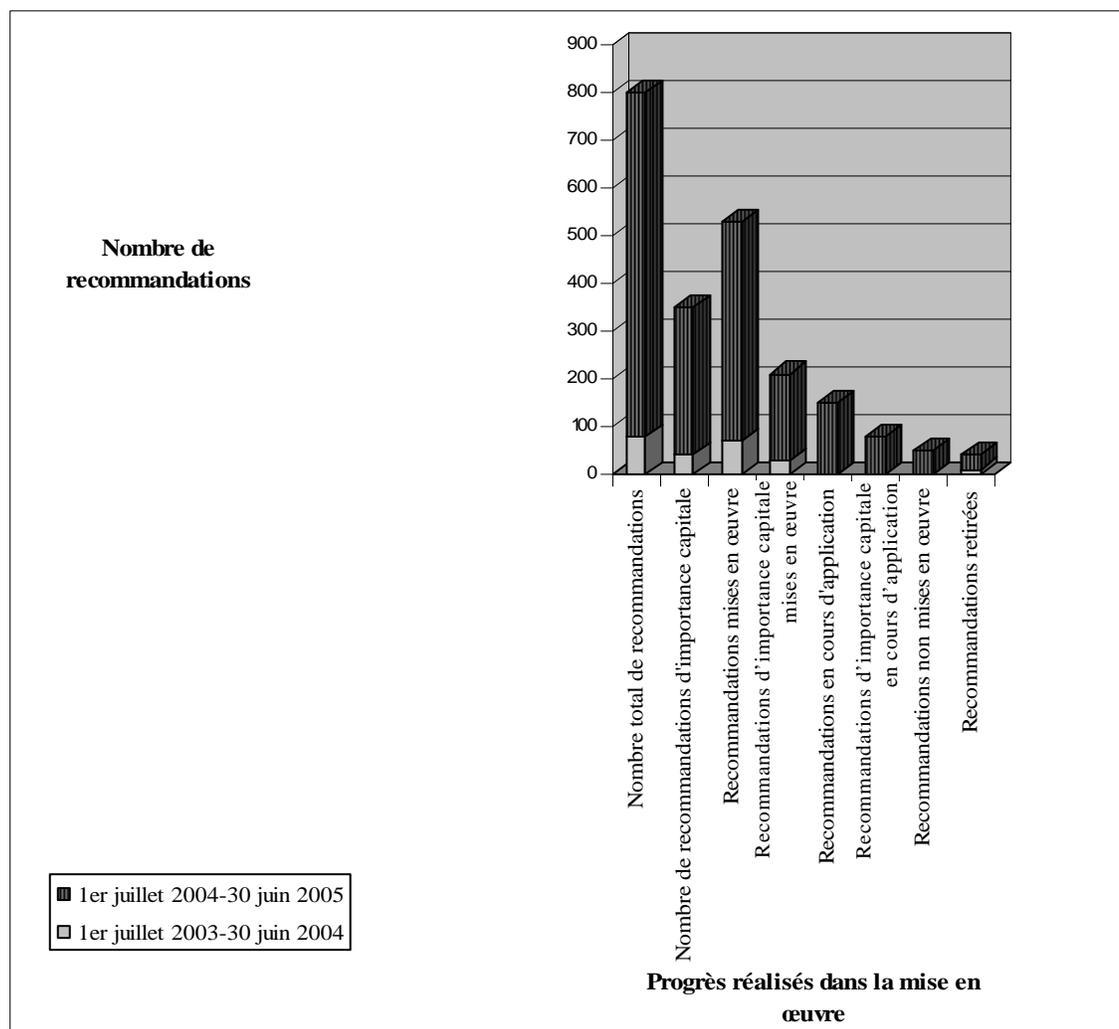
Coordination

380. Lors de ses opérations de vérification, le Comité tient des réunions de coordination régulières avec le groupe chargé des services d'audit dans les missions de maintien de la paix au Siège. Toutes les équipes du Comité se réunissent périodiquement avec les auditeurs résidents lors de la vérification des comptes des missions. Le Comité et les auditeurs résidents examinent leurs plans d'audit respectifs afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déployer les ressources de façon efficace et efficiente. Le Comité s'appuie dans la mesure du possible sur les travaux des auditeurs résidents, par exemple pour ce qui est de la gestion des rations alimentaires et du carburant, et continuera à en faire de même à l'avenir.

Suite donnée aux recommandations

381. Le Bureau des services de contrôle interne a formulé 719 recommandations concernant les missions pendant l'exercice budgétaire 2004/05, contre 100 pendant l'exercice antérieur, et en a retiré 5 % en 2004/05 contre 8 % pendant l'exercice précédent. La figure II.2 illustre les progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées par les auditeurs résidents à l'intention des missions de maintien de la paix et du Siège pendant les deux derniers exercices budgétaires.

Figure II.9
Application des recommandations concernant les missions



Déploiement des auditeurs résidents

382. Dans son rapport consacré à l'emploi d'auditeurs résidents dans les missions de maintien de la paix (A/55/735), le Secrétaire général a signalé que l'utilisation d'auditeurs résidents soulevait un certain nombre de problèmes, en particulier pour ce qui était de trouver et de recruter des candidats qualifiés, de s'assurer que les candidats retenus recevaient la formation voulue et des informations sur les pratiques les plus efficaces en matière de vérification des comptes, de veiller à ce que les auditeurs résidents maintiennent de bonnes relations de travail avec l'administration de la mission sans pour autant compromettre leur indépendance, et d'aider et d'encourager les auditeurs à s'acquitter efficacement de leur tâche – et ce, pendant une période assez longue – en dépit des pressions particulières et des autres

problèmes découlant de l'environnement difficile et souvent dangereux dans lequel opéraient les missions.

383. Dans le même rapport, le Secrétaire général a également fait savoir que pour assurer une vérification interne adéquate des opérations des missions, le Bureau des services de contrôle interne avait recommandé qu'un poste d'auditeur résident de la classe P-4 ou P-3 soit créé pour chaque tranche de 100 millions de dollars de dépenses annuelles imputée sur le budget et que, dans le cas des missions ayant un budget annuel supérieur à 200 millions de dollars, il soit créé en outre un poste d'auditeur assistant de la classe G-6 ou G-7.

384. Le Comité estime que le ratio pour l'allocation des ressources, à savoir un auditeur par tranche de 100 millions de dollars, ne constitue qu'un indicateur, qui mérite d'être affiné afin de tenir compte de facteurs tels que les risques et la complexité des opérations.

385. Le Comité recommande que le Bureau des services de contrôle interne affine les critères applicables à l'allocation de ressources d'audit aux missions de maintien de la paix.

386. Le Comité a examiné le pourcentage de postes d'auditeur résident restés vacants pendant l'exercice 2004/05 comme indiqué dans le tableau II.28.

Tableau II.28

Pourcentage moyen de postes vacants pendant l'exercice 2004/05

<i>Lieu</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
New York	12
Moyen-Orient (ONUST, FNUOD, FINUL, UNFICYP)	29
MINUSIL	23
MINUK	25
MONUC	16
MANUTO	–
MINUEE	–
MINUL	20
Moyenne	16

387. En septembre 2005, les postes d'auditeur résident en chef étaient encore vacants à la MONUC, à l'ONUB et dans les missions déployées au Moyen-Orient, à savoir l'ONUST, la FNUOD, la FINUL et l'UNFICYP. Le Bureau des services de contrôle interne a informé le Comité que les avis de vacance de poste pour les auditeurs résidents en chef dans les missions au Moyen-Orient avaient été publiés le 2 mars 2005 et ceux de la MONUC et de l'ONUB le 25 mai 2005.

388. Le Comité recommande que le Bureau des services de contrôle interne pourvoie les postes sans plus tarder de sorte que les groupes chargés de l'audit puissent s'acquitter des tâches prévues.

Ventilation par sexe

389. L'Assemblée générale s'est dite préoccupée par la faible proportion de femmes au Secrétariat en général et a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de la parité des sexes au Secrétariat et la maintenir par la suite (résolution 59/266). La proportion de femmes auditeurs résidents appartenant à la classe des administrateurs a augmenté de 14 % pendant la période de quatre mois comprise entre juin et septembre 2005. On trouvera dans le tableau II.29 des statistiques sur la ventilation par sexe.

Tableau II.29

Proportion d'hommes et de femmes parmi les auditeurs résidents

<i>Mission</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	Total	<i>Pourcentage de femmes</i>
Moyen-Orient (ONUST, FNUOD, FINUL, UNFICYP)	–	1	1	–
MINUSIL	2	3	5	40
MINUK	2	2	4	50
MONUC	4	4	8	50
MINUEE	2	1	3	67
MINUL	3	4	7	43
ONUCI	2	2	4	50
MINUSTAH	1	4	5	20
ONUB	2	1	3	67
MINUS	1	4	5	20
Moyenne	19	26	45	42

Évaluation des risques

390. Dans son rapport sur l'utilisation d'auditeurs résidents dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, le Bureau des services de contrôle interne a estimé qu'un certain nombre de progrès avaient été faits pour améliorer le mécanisme de gestion des activités des auditeurs résidents. L'une des modifications notables a consisté à adopter une méthode d'évaluation des risques dans les activités de planification du processus d'audit. Des efforts concertés ont été faits lors de l'établissement du plan d'audit en 2005 afin de mettre en œuvre la méthode d'évaluation des risques dans toutes les missions.

391. Le Bureau des services de contrôle interne a recensé un certain nombre de domaines lors de l'examen de la gestion des risques effectué parallèlement à l'élaboration du plan d'audit. Les auditeurs résidents ont arrêté une liste de domaines dans le cadre d'échanges avec les principaux responsables et ont également demandé à toutes les missions de dresser une liste des domaines qu'elles souhaitaient voir figurer dans le plan d'audit. Des évaluations spéciales exigeant un examen horizontal par les auditeurs résidents de toutes les missions devaient être prévues dans le plan d'audit. L'évaluation des risques a été examinée tous les trois mois et des modifications ont été apportées pour tenir compte des nouveaux risques

ou du fait que des audits avaient été reportés parce qu'il avait fallu procéder à une évaluation spéciale.

Délai de présentation des rapports

392. La section 9.9.2 du manuel de la Division de l'audit interne fixe le délai prévu pour soumettre le rapport d'audit final au client à quatre mois (120 jours) à compter de la date d'achèvement du travail sur le terrain. Ce délai a été de 118 jours en moyenne pendant l'exercice 2004/05.

393. Le délai moyen entre la date de notification et la date d'achèvement du travail sur le terrain pour tous les rapports a été de 117 jours, tandis que le délai moyen entre la fin du travail sur le terrain et l'établissement du rapport préliminaire a été de 53 jours et le délai moyen entre la publication du rapport préliminaire et la parution du rapport définitif a été de 64 jours pendant l'exercice 2004/05. Le délai entre la date de notification et la parution du rapport final s'est échelonné entre 58 jours (examen global de la discipline dans les missions, MINURSO) et 286 jours (achats, MINUSTAH) pendant l'exercice 2004/05.

Enquêtes de satisfaction auprès des clients

394. Des questionnaires destinés à mesurer le degré de satisfaction des clients ont été joints aux rapports communiqués aux responsables des missions. Le Bureau des services de contrôle interne s'en est servi pour évaluer la qualité globale de ses opérations d'audit. La qualité et la valeur ajoutée des audits sont évaluées selon une échelle allant de 1 à 4, 1 signifiant « médiocre » et 4 « excellent ». Les réponses sont communiquées au Directeur de la Division de l'audit interne I.

395. Pendant l'exercice budgétaire 2004/05, 55 rapports d'audit ont été établis mais seuls 11 questionnaires ont été renvoyés au Bureau des services de contrôle interne (les résultats en étaient les suivants : excellent : 1; bon : 5; passable : 4; médiocre : 1). Les questionnaires étaient rarement perçus comme un outil à utiliser par les missions et les auditeurs résidents, alors qu'ils pourraient servir à formuler des observations constructives sur les rapports d'audit et les modalités suivies par l'auditeur résident.

396. Le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix donne pour consigne aux missions de renvoyer les enquêtes de satisfaction au Bureau des services de contrôle interne afin de faciliter l'amélioration des audits et la coopération entre les responsables des missions et les auditeurs résidents.

25. Fraudes et présomptions de fraude

397. Comme demandé dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration a porté à l'attention du Comité 30 fraudes et présomptions de fraude dont elle avait eu connaissance pendant l'exercice budgétaire terminé le 30 juin 2005, contre 6 pendant l'exercice précédent. Il est possible que cela ne représente qu'une partie des fraudes qui se sont produites dans l'ensemble du système et que certaines affaires soient en cours d'examen par des services ou organes de contrôle qui ne les ont pas encore signalées au Comité.

398. Le Comité est préoccupé par la progression du nombre de fraudes et présomptions de fraude porté à sa connaissance par l'Administration.

399. L'Administration a signalé que l'Organisation n'avait subi aucune perte dans neuf cas (quelques autres cas pourraient être ajoutés à la liste comme indiqué plus bas). Dans 17 autres cas, les pertes ont été estimées à 1 828 783 dollars. L'Administration n'a pas encore calculé le montant des pertes dans quatre cas :

a) À la MONUC, des chèques falsifiés ont été présentés pour encaissement en plusieurs endroits. Dans tous les cas, les banques ont refusé de les encaisser. Rien n'indique que des membres du personnel de la MONUC soient en cause. La MONUC a depuis fermé le compte en banque incriminé;

b) À la MINUSIL, deux gardes et un employé de maison ont tenté de voler du carburant dans les locaux occupés par le Représentant spécial du Secrétaire général. Un militaire a été témoin de la tentative de vol et aucune perte financière n'a été signalée. Les personnes mises en cause ont été congédiées;

c) Une fonctionnaire de la MINUSIL a soumis des demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie. Le fonctionnaire en charge de l'examen des demandes de remboursement dans la section du personnel a eu des doutes quant à la validité des demandes et a procédé à des vérifications poussées, à l'issue desquelles les demandes de remboursement ont été rejetées. La fonctionnaire concernée a admis par la suite avoir présenté des demandes falsifiées et a été relevée de ses fonctions pendant la durée de son contrat avec la Mission. Aucune perte financière n'a été signalée;

d) Une tentative de vol portant sur 287 litres de carburant a eu lieu au point de ravitaillement d'Hasting à la MINUSIL. Le carburant était remis à un contingent dans des fûts en plastique à l'arrière d'un véhicule diesel. Le carburant a été récupéré et il a été mis fin au contrat du pompiste;

e) Un fonctionnaire de la MINUSIL a présenté un bordereau de remboursement de frais de voyage falsifié. Le fonctionnaire en charge de la section des transports a soupçonné qu'il s'agissait d'une fraude et cela a été confirmé à l'issue d'une enquête. La demande de remboursement est restée sans suite et le fonctionnaire mis en cause a démissionné de ses fonctions;

f) Le mécanisme de suivi de la consommation de carburant de la MINUSIL a révélé que la consommation de huit véhicules appartenant à un contingent était élevée. Une enquête était en cours et les incidences financières n'étaient pas encore connues;

g) La consommation de carburant de plusieurs véhicules utilisés dans la zone de la MINUSIL était excessive par rapport aux distances parcourues. Une enquête était en cours et les incidences financières n'étaient pas encore connues;

h) Un système de siphonnement a été découvert à proximité d'une hélistation dans la zone de la MINUSIL et l'on a découvert que sept agents recrutés sur le plan local étaient en possession de 1 364 litres de carburant diesel. Une enquête était en cours;

i) Certains membres du personnel de la MONUC ont gonflé les montants portés sur des demandes de remboursement au titre de la sécurité. Bien que le montant n'ait pas dépassé 60 dollars par demande, la MONUC craignait que d'autres demandes falsifiées n'aient été soumises dans l'ensemble de la zone placée sous sa responsabilité. Elle a donc demandé à l'auditeur résident de se livrer à une enquête. Les résultats de celle-ci n'étaient pas encore connus;

j) Un Volontaire des Nations Unies s'est servi en toute illégalité des codes d'accès téléphoniques de la MINUSTAH pour passer des appels d'une valeur de 296 dollars. Ce montant a depuis été recouvré et il a été mis fin au contrat de l'intéressé;

k) Un membre du personnel de la MINUSIL recruté sur le plan national a détourné 16 000 litres de carburant diesel d'un montant de 5 760 dollars, en falsifiant des reçus et d'autres documents relatifs aux quantités contenues dans les camions-citernes. Le fonctionnaire a été affecté à d'autres tâches en attendant l'expiration de son contrat à la fin du mois de juin 2006;

l) On a constaté qu'il manquait du carburant diesel d'une valeur de 1 794 dollars à l'un des points de ravitaillement de la MINUSIL. L'enquête a révélé que les autorisations de sortie de véhicule avaient été falsifiées et le plein fait alors que les véhicules étaient en cours de réparation. Le permis de conduire des deux membres du personnel incriminés a été révoqué et le contrat de travail des intéressés, qui avaient été recrutés sur le plan national, n'a pas été renouvelé après le 30 juin 2005;

m) Un vol de carburant d'une valeur de 136 dollars a été commis sur un véhicule de la MINUSIL car le chauffeur avait négligé les consignes de sécurité. Le chauffeur n'a pas été sanctionné parce que l'on n'a pu établir qu'il avait détourné le carburant;

n) Mille huit cents gallons de carburant diesel d'une valeur de 3 240 dollars destiné à Kiodu dans la zone de la MINUSIL n'est jamais parvenu à destination. Depuis, le responsable, un membre du personnel recruté sur le plan national, ne s'est plus présenté à son travail et est demeuré introuvable. La police locale a ouvert une enquête;

o) On a constaté que la consommation de carburant d'un véhicule de la MINUSIL était excessive probablement à cause d'un bouchon défectueux; la valeur du carburant ainsi perdu atteignait 46 dollars. Aucune mesure n'a été prise à l'encontre des membres du personnel responsables et l'incident ne s'est pas reproduit;

p) On a constaté que la consommation de carburant d'un véhicule de la MINUSIL était excessive. Il a été impossible d'établir à qui revenait la responsabilité de la perte de 122 dollars ainsi subie parce que le véhicule était utilisé par plusieurs chauffeurs;

q) Du carburant diesel d'une valeur de 140 dollars servant à alimenter un groupe électrogène a été détourné à la MINUSIL. Le Volontaire des Nations Unies responsable des faits a été affecté ailleurs;

r) On a constaté que la consommation de carburant de 16 véhicules de la MINUSIL appartenant à deux contingents et à la Section des transports était excessive. L'enquête a révélé que la valeur du carburant ainsi consommé atteignait 8 882 dollars. Les chauffeurs étaient toujours employés par la Mission dans l'attente des résultats de l'enquête;

s) Quatre mille trois cents cinquante-trois litres de carburant diesel d'une valeur de 392 dollars semblaient avoir disparu d'une centrale de la MINUSIL. Après enquête, il est apparu que le problème était dû à une fuite. La fuite a été colmatée et l'incident ne s'est pas reproduit;

t) Le fonctionnaire en charge du carburant à la MINUSIL a constaté dans deux cas distincts que la consommation de carburant de véhicules conduits par 24 des chauffeurs était anormalement élevée. L'enquête a révélé qu'un montant de 5 041 dollars avait été ainsi détourné et n'avait pas été recouvré. Certains chauffeurs ont quitté la Mission et il était prévu de ne pas renouveler le contrat des autres chauffeurs;

u) Dans deux affaires distinctes, on a constaté que la consommation de sept véhicules appartenant à deux contingents de la MINUSIL était excessive. La valeur du carburant ainsi consommé atteignait 2 151 dollars. Les montants n'ont pas été recouverts parce que le bataillon avait quitté la zone de la Mission. Les commandants des contingents restants ont été informés que le plein des véhicules ne pouvait être fait qu'après obtention d'une autorisation en ce sens délivrée par leurs propres responsables des transports;

v) Un chauffeur employé par l'un des sous-traitants de la MINUSIL a été surpris alors qu'il livrait des vivres à un commerçant dans un quartier de Freetown. L'inspection a révélé que la cargaison se composait de rations alimentaires destinées aux contingents. La cargaison avait une valeur de 1 530 dollars et a été recouvrée. La Mission n'a donc subi aucune perte financière. Le sous-traitant a relevé le chauffeur de ses fonctions en attendant les résultats de l'enquête;

w) Les chauffeurs de l'un des contingents de la MINUSIL n'ont pu expliquer ce qu'étaient devenus 2 022 litres de carburant diesel d'une valeur de 1 011 dollars. Ce montant n'a pas été recouvré et le commandant a fait savoir qu'une enquête était en cours. Il a été mis fin au contrat du pompiste pour manquement aux devoirs qui étaient les siens;

x) On a constaté que la consommation de carburant du générateur dans l'une des centrales de la MINUSIL était le double de ce qu'elle aurait dû être. La perte a été estimée à 300 000 dollars. Une enquête était en cours. Sept nationaux ont été arrêtés et l'on attendait les résultats de l'enquête pour statuer sur le sort du personnel de la Mission impliqué dans l'affaire;

y) À la MINUSIL, un Volontaire des Nations Unies a extorqué 495 dollars et 3 270 000 leones à des particuliers. Un montant de 1 012 000 leones réservé à des projets à effet rapide confiés à un contingent a également été détourné. Une plainte a été déposée auprès du responsable des forces de police civile et les montants ont été recouverts auprès du Volontaire des Nations Unies, lequel a été rapatrié;

z) Le code d'accès téléphonique d'un Volontaire des Nations Unies à la MINUSIL a été utilisé pour passer illégalement des appels longue distance. On a lieu de penser qu'un membre des contingents est à l'origine de ces appels d'un montant de 68 dollars (82 euros). Ce montant n'a pas été recouvré et aucune mesure correctrice n'a été prise pour le moment;

aa) Un membre du personnel de l'ONUB a soumis des notes d'hôtel falsifiées. Quelque 71 fausses factures ont été ainsi soumises, soit un montant de 11 000 dollars. Aucune perte financière n'a été enregistrée puisque les demandes de remboursement ont été rejetées ou les montants remboursés recouverts. L'auditeur résident a été chargé de superviser l'enquête. Certaines personnes ont été rapatriées et d'autres mesures seraient prises lorsque l'enquête serait achevée et que le Bureau des services de contrôle interne aurait mis la dernière main au rapport d'audit interne;

bb) Des responsables de l'un des contingents de la FINUL ont fourni du carburant et des rations alimentaires à des particuliers moyennant finance. Le Bureau des services de contrôle interne a ouvert une enquête et estimé la perte à 1,5 million de dollars pour la dernière période de service du contingent. Aucun montant n'a été recouvré pour le moment. Il a été mis fin aux contrats avec le personnel local mis en cause et le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que des poursuites soient engagées contre le personnel militaire incriminé.

400. Le montant sur lequel ont porté 18 des 25 fraudes signalées à la MINUSIL a été estimé à 330 808 dollars. Dix-neuf affaires (76 %) ont trait à des détournements de carburant. La valeur estimée du carburant ainsi détourné a été chiffrée à 1,5 million de dollars (soit environ 2,6 millions de litres de carburant). Les auditeurs résidents ont soulevé la question du détournement de carburant à la MINUSIL en 2004 et en 2005. Les auditeurs résidents ont également procédé à un audit analogue à la FINUL.

401. Le Comité constate que la Mission a pris des mesures pour régler les problèmes liés à la gestion du carburant, mais estime que le risque d'une gestion trop laxiste se rencontre probablement dans d'autres missions.

402. Le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix, en concertation étroite avec les missions de maintien de la paix, analyse minutieusement les éléments qui ont facilité les fraudes, applique les sanctions qui s'imposent, tire les enseignements de l'expérience et fasse systématiquement part de ses conclusions aux autres missions de maintien de la paix.

403. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il avait institué un réseau de partage des pratiques par l'intermédiaire duquel le personnel peut accéder à l'information, poser des questions et échanger des documents, des réactions et des enseignements tirés de l'expérience sur les questions de déontologie et de discipline. Le Département a également créé un mécanisme accessible sur le Web qui permet aux utilisateurs habilités dans les missions de stocker et de consulter des rapports sur les cas d'inconduite au moyen du logiciel Cyber Ark. Ces deux initiatives visaient à faciliter la mise en commun systématique des enseignements sur les questions de déontologie et de discipline entre les missions de maintien de la paix.

404. La liste des fraudes et présomptions de fraude signalées par la MINUSIL a été comparée à la liste communiquée par le Siège. La MINUSIL a signalé 28 affaires alors que le Siège n'a porté que 25 affaires concernant la MINUSIL à l'attention du Comité. Il y a donc une différence de trois affaires. La MINUEE n'a pas signalé au Siège deux affaires la concernant et la MINUK n'a pas signalé 16 affaires la concernant.

405. Le Comité recommande que l'Administration veille à l'exactitude et à la cohérence de l'information concernant le nombre de fraudes et présomptions de fraude. Il recommande également que l'Administration lui fasse part de la liste définitive des fraudes et présomptions de fraude.

406. L'Administration a informé le Comité que les procédures existantes seraient réexaminées et renforcées afin que les fraudes et présomptions de fraude soient signalées avec exactitude à tous les niveaux. L'Administration a indiqué par la suite

que la MINUSIL avait signalé une affaire qui avait eu lieu avant la période considérée et deux autres affaires qui avaient ensuite été retirées.

407. Le Comité a pris note du fait qu'une enquête sur les questions liées aux achats était en cours.

26. Budgétisation axée sur les résultats

408. À la reprise de sa cinquante-septième session, en juin 2003, l'Assemblée générale a prié le Corps commun d'inspection de lui présenter, à sa soixantième session, une évaluation de la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix (résolution 57/290 B). Le CCI s'y employait au moment de l'audit réalisé par le Comité. Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- a) Évaluer le degré de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats;
- b) Identifier les exemples réussis d'application des principes de la gestion axée sur les résultats et des principes de gestion connexes, ainsi que les difficultés et les limites auxquelles on se heurte;
- c) Déterminer dans quelle mesure la gestion axée sur les résultats aide les États Membres à prendre des décisions averties concernant le lancement et la gestion des opérations de maintien de la paix;
- d) Déterminer précisément quelles conditions de gestion en particulier sont propices à l'application des principes de la gestion axée sur les résultats aux opérations de maintien de la paix et permettent d'améliorer l'efficacité des opérations et d'assurer une plus grande transparence dans leur fonctionnement;
- e) Recommander des critères et mesures permettant d'adapter les principes, méthodes et techniques de la gestion axée sur les résultats aux besoins particuliers des opérations de maintien de la paix et de les mettre efficacement à leurs services de manière à assurer la réalisation des objectifs généraux des opérations concernées.

409. L'évaluation du CCI sera réalisée au Siège et dans les missions suivantes : MINUSTAH, MONUC, MINUSIL, MINUL et ONUCI.

410. Dans le souci d'éviter les chevauchements d'activités, le Comité a limité son examen à la suite donnée aux recommandations qu'il avait formulées précédemment³⁴. Il a noté que l'Administration avait normalisé la procédure relative à la constitution du dossier des justificatifs à produire à l'appui des réalisations. Les instructions à ce sujet ont été distribuées aux missions, en même temps que les instructions du Contrôleur concernant l'établissement des rapports sur l'exécution du budget de l'exercice 2003/04. Cependant, la MINUSTAH, la MINUL, la MINUS et l'ONU CI n'ont pas pu fournir un dossier de justificatifs au moment de leur audit, en août et septembre 2005.

411. Le Comité recommande à nouveau que les missions de maintien de la paix rassemblent dans un dossier les justificatifs à produire à l'appui des réalisations décrites dans les rapports sur l'exécution du budget.

³⁴ Ibid., par. 294, 296, 299 et 301.

412. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué au Comité que les missions susmentionnées avaient remis un dossier des justificatifs requis en même temps que leur rapport sur l'exécution du budget.

413. Il n'existait toujours pas de mécanismes ou de procédures de validation permettant de s'assurer qu'il n'y avait pas d'erreur et qu'aucun justificatif ne manquait. Comme suggéré précédemment³⁵, on pourrait confier aux auditeurs résidents, dans les missions, le soin de vérifier par sondage les justificatifs afin de donner une plus grande crédibilité aux rapports sur l'exécution des budgets.

414. Le Comité recommande à nouveau que les auditeurs résidents, dans les missions, évaluent par sondage les justificatifs produits, à l'appui des réalisations, l'objectif étant de veiller à ce que les rapports sur l'exécution des budgets soient exacts et complets, ce qui leur donnerait une plus grande crédibilité.

415. Le Bureau des services de contrôle interne a indiqué que les examens par sondage des dossiers de justificatifs seraient inclus dans le plan de travail des auditeurs résidents et réalisés par roulement.

27. Informatique et télématique

Examen du Bureau des services de contrôle interne

416. Le BSCI réalisait un audit de l'informatique et de la télématique au Département des opérations de maintien de la paix dans le cadre d'un examen global. Cet audit avait pour objectif général de vérifier si les activités d'informatique et de télématique étaient conduites de manière économique et efficace, et en particulier :

- a) De déterminer les risques et les possibilités de chevauchement d'activités;
- b) De déterminer les risques et les possibilités d'abus de pouvoir;
- c) D'évaluer l'efficacité de la planification des besoins futurs et le bien-fondé des crédits budgétaires alloués sur cette base à l'informatique et la télématique;
- d) D'évaluer dans quelle mesure les technologies de l'information et des communications utilisées pour appuyer les missions de maintien de la paix dans le monde entier de manière efficiente, efficace et sûre sont adaptées.

417. Afin d'éviter les chevauchements d'activités, le Comité s'est limité à un examen de la suite donnée aux recommandations qu'il avait formulées précédemment³⁶. Il avait recommandé que le Département des opérations de maintien de la paix mette au point, adopte et actualise périodiquement un plan informatique et télématique stratégique afin de tenir compte de l'évolution de ses besoins. Le Département a indiqué que l'application intégrale de cette recommandation était subordonnée à la mise au point définitive de la stratégie de gestion de l'information à l'échelle du Département, sur laquelle il fallait aligner le plan. La stratégie du Département était en cours d'élaboration.

³⁵ Ibid., par. 295.

³⁶ Ibid., par. 305, 309 et 311.

418. Le Comité avait recommandé au Département des opérations de maintien de la paix de revoir les pratiques en vigueur en matière de droits d'accès aux systèmes informatiques dans les missions. La Division de l'informatique avait mis au point des pratiques en la matière, qui avaient été passées en revue par le Département et devaient être définitivement mises au point puis diffusées auprès de l'ensemble des missions d'ici au 31 décembre 2005.

Ancienneté du matériel informatique et ratios applicables

419. Le Comité a pris note du fait que toutes les questions évoquées plus haut seraient examinées par le BSCI dans le cadre de l'audit de gestion global.

420. Dans sa résolution 59/296, l'Assemblée générale a décidé qu'il ne fallait pas plus d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau dans les missions de maintien de la paix. Cependant, on avait constaté que ce ratio était plus élevé dans plusieurs missions : MINUSTAH, Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, MINUK, MINUL, FINUL et FNUOD.

421. Le Comité recommande que l'Administration réalise une évaluation des besoins en imprimantes dans l'ensemble des missions et veille à ce qu'on n'achète pas de nouvelles imprimantes avant que le ratio soit ramené à un niveau plus raisonnable.

422. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué au Comité que dans les directives relatives à l'élaboration des budgets pour 2006/07, toutes les missions ont été informées qu'elles devaient ramener le rapport imprimantes/ordinateurs à 1:4 (soit une imprimante pour quatre ordinateurs) d'ici au 30 juin 2007. Un rappel leur a été adressé le 30 novembre 2005. Le Département veillerait à ce que l'objectif fixé soit atteint avant que toute nouvelle demande d'achat ou de remplacement d'imprimantes de bureau soit approuvée.

423. Une partie du matériel informatique de la MINUSTAH provenait de missions achevées ou dont la taille avait été réduite (la MINUGUA et la MINUSIL). Il avait fallu moderniser ce matériel, si bien que de nombreux éléments avaient été passés par pertes et profits peu après leur livraison. Au 30 juillet 2005, sur 25 imprimantes, ordinateurs et écrans récupérés, 13 avaient été qualifiés d'obsolètes (51 776 dollars). On peut se demander si cela vaut la peine de livrer du matériel dépassé. Le Département a indiqué que certains de ces articles étaient encore utilisés et qu'il n'était prévu de les remplacer qu'à la fin de l'exercice 2005/06, car on ne disposait pas d'autre source pour certains équipements dont on avait un besoin urgent.

424. Le Comité recommande que l'Administration s'abstienne de fournir du matériel obsolète ou en passe de le devenir.

28. Matériel appartenant aux contingents

Mémoires d'accord

425. Le Comité a examiné la suite donnée à la recommandation qu'il avait précédemment formulée concernant la conclusion des mémoires d'accord en temps voulu³⁷. Il a de nouveau noté que les mémoires d'accord entre certains pays fournisseurs de contingents et l'ONU n'avaient toujours pas été signés. Ces

³⁷ Ibid., par. 334.

mémoires intéressaient les missions suivantes : MINUSTAH, MONUC, ONUB, MINUSIL, MINUL, MINUS et MANUTO.

426. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que, dans des conditions normales, les mémoires d'accord devraient être signés avant que les contingents ne soient déployés. Cependant, les missions diplomatiques de nombreux pays, à New York, ne signaient ce document qu'à l'issue d'une longue procédure d'approbation. Afin de réduire encore les délais de signature des mémoires d'accord, le Département organisait des visites à l'intention des pays fournisseurs de contingents afin de leur permettre de se familiariser avec les zones de mission et de déterminer les besoins généraux en matériel et la capacité de soutien logistique autonome nécessaire, avant que soient entamées les négociations sur les mémoires d'accord. En outre, le Département ne certifiait pas les demandes de remboursement tant que le mémoire d'accord pertinent n'avait pas été signé par le pays fournisseur de contingents.

427. **Le Comité recommande à nouveau que l'Administration continue de chercher à améliorer la conclusion des mémoires d'accord en temps voulu.**

D. Remerciements

428. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne, ainsi que leurs collaborateurs et le personnel des missions de maintien de la paix, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**
(Vérificateur principal)

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU)

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) Philippe **Séguin**

31 janvier 2006

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe I

Liste des missions dont les comptes ont été vérifiés

Opérations de maintien de la paix en cours

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

Force d'urgence des Nations Unies (FUNU, 1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)

Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), anciennement Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

Comptes spéciaux

Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Opérations de maintien de la paix achevées

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)

Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) et Mission des Nations Unies en Haïti (MINUH)

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)

Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)

Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)

Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)

Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge et Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), 1956

Compte spécial de l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)

Missions financées au moyen du budget ordinaire

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)

Annexe II

**État de la mise en œuvre des recommandations formulées
par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal
clos le 30 juin 2004^a**

<i>Objet</i>	<i>Exercice sur lequel porte la première recommandation</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
1. Information financière	2003/04			Par. 32	1	Par. 38
2. Exactitude du mécanisme de contrôle des fonds		Par. 39			1	–
3. Mise en service du mécanisme de contrôle des fonds		Par. 42			1	–
4. Formation des utilisateurs du mécanisme de contrôle des fonds		Par. 45			1	–
5. Indicateurs des effets de la mise en œuvre du mécanisme de contrôle des fonds		Par. 48			1	–
6. Réaffectations de crédits		Par. 51			1	–
7. Matériel durable	2003/04	Par. 59	Par. 65		2	Par. 231 à 235
8. Comptes débiteurs et comptes créditeurs	2003/04		Par. 68		1	Par. 45 à 49
9. Comptes bancaires et caisse	2003/04		Par. 71		1	Par. 52 à 54
10. Registres		Par. 73			1	
11. Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies	2003/04	Par. 81	Par. 89 et 91		3	Par. 290 à 298
12. Systèmes internes d'analyse des activités de transport aérien	2003/04	Par. 104	Par. 101		2	Par. 146 et 147
13. Réduction de l'écart entre les heures de vol budgétisées et les heures de vol effectives	2003/04		Par. 110		1	Par. 139 à 145
14. Parachèvement du Manuel des opérations aériennes		Par. 113			1	–
15. Suivi et soumission des formulaires attestant l'achèvement de la formation en cours d'emploi	2002/03		Par. 116		1	Par. 160 à 164
16. Conseils aux missions concernant les programmes de formation en cours d'emploi		Par. 119			1	–
17. Élaboration de la base de données nécessaire au contrôle de la formation		Par. 122			1	–
18. Avions d'affaires	2002/03	Par. 136		Par. 139	2	Par. 185 à 194
19. Évaluation des services aériens	2002/03		Par. 144		1	Par. 176
20. Système de localisation des aéronefs	2003/04		Par. 149		1	Par. 177 à 179

Objet	Exercice sur lequel porte la première recommandation			En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Total	Paragraphe correspondants du présent rapport
	Mise en œuvre achevée						
21. Formulaires de décharge de responsabilité		Par. 152				1	–
22. Rapports d'évaluation des prestations de fournisseurs de services aériens		Par. 157 et 159				2	–
23. Contributions mises en recouvrement au titre des stocks stratégiques pour déploiement rapide		Par. 165				1	–
24. Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide livrés aux nouvelles missions		Par. 167				1	–
25. Comptabilisation des stocks stratégiques pour déploiement rapide		Par. 170				1	–
26. Distribution de stocks stratégiques pour déploiement rapide	2003/04			Par. 174		1	Par. 238
27. Accords avec les missions autres que celles chargées du maintien de la paix	2003/04			Par. 177		1	Par. 239 à 241
28. Principes et directives relatifs aux stocks stratégiques pour déploiement rapide	2002/03			Par. 180		1	Par. 239 à 241
29. Scellage des conteneurs		Par. 182				1	–
30. Descriptifs et codes dans Galileo		Par. 185				1	–
31. Accusés de réception	2003/04			Par. 188		1	Par. 242 à 246
32. Inspection et enregistrement des stocks stratégiques pour déploiement rapide	2003/04	Par. 190		Par. 193		2	Par. 239 à 241
33. Manuel de gestion des rations	2003/04			Par. 200 et 203		2	Par. 310 à 312
34. Évaluation de la prestation des fournisseurs de rations	2003/04	Par. 207 et 214		Par. 211		3	Par. 313 à 316
35. Suivi de l'approvisionnement en rations	2003/04	Par. 219		Par. 222		2	Par. 317 et 318
36. Programmes d'assurance qualité		Par. 224 et 228				2	–
37. Promotion d'un système local de comparaison interorganisations	2003/04			Par. 239		1	Par. 75 à 78
38. Maîtrise des dépenses	2003/04	Par. 244 et 248				2	–
39. Code de déontologie et déclarations reconnaissant l'obligation d'indépendance	2001/02	Par. 251		Par. 253		2	Par. 125
40. Recrutement et formation des fonctionnaires chargés des achats	2003/04			Par. 258		1	Par. 116 à 120
41. Planification des achats	2003/04			Par. 260 et 263		2	Par. 107 à 112
42. Utilisation des plans d'achat	2002/03			Par. 265		1	Par. 113 à 115
43. Enregistrement des fournisseurs potentiels	2003/04				Par. 269 et 272	2	Par. 79 à 83 et 88 à 93
44. Délais d'approvisionnements		Par. 274				1	–

<i>Objet</i>	<i>Exercice sur lequel porte la première recommandation</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
45. Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs	2001/02		Par. 277		1	Par. 84 à 87
46. Garantie de bonne exécution	2003/04			Par. 280	1	Par. 94 à 99
47. Analyses internes de la gestion		Par. 283 et 289			2	–
48. Budgétisation axée sur les résultats	2003/04	Par. 294, 299 et 301	Par. 296		4	Par. 413 à 415
49. Informatique et télématique	2003/04		Par. 305 et 311		2	Par. 417 et 418
50. Gestion des congés	2002/03		Par. 314		1	Par. 333 à 339
51. Classement des postes	2002/03		Par. 316		1	Par. 340 et 341
52. Évaluation des programmes de formation	2002/03		Par. 322		1	Par. 342 à 347
53. Mécanismes propres à déceler les insuffisances de compétences	2003/04		Par. 325		1	Par. 348 et 349
54. Code de conduite	2003/04		Par. 332		1	Par. 369 à 375
55. Matériel appartenant aux contingents	2000/01	Par. 338	Par. 334		2	Par. 425 à 427
56. Liquidation des missions		Par. 343			1	–
Total		38 (49 %)	35 (45 %)	5 (6 %)	78	

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5 et rectificatif (A/59/5 (Vol. II) et Corr.1), chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2005, numérotés de I à XLIII, et les notes y relatives qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner par sondage les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Secrétaire général, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 30 juin 2005 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations des missions de maintien de la paix des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Sans pour autant assortir d'une réserve les opinions qui précèdent, nous appelons l'attention sur l'examen des activités d'achat, entrepris par le Bureau des services de contrôle interne, et sur l'étude des contrôles internes qui a été confiée à un bureau de consultants (voir chap. II, par. 65 à 67). Nous avons également à l'esprit que l'Administration fait réaliser un audit judiciaire pour pousser plus loin ces deux examens.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**
(Commissaire aux comptes principal)

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU)

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) Philippe **Séguin**

31 janvier 2006

Note : Les membres du Comité des commissaires aux comptes n'ont signé que la version originale anglaise de la présente opinion.

Chapitre IV

Certification des états financiers

1. Les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.
2. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Organisation concernant les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers I à XLIII des opérations de maintien de la paix, qui figurent ci-après, sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Warren **Sach**

Le 30 septembre 2005

Chapitre V

États financiers pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

État I

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^aÉtat au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et appui aux programmes et</i>				Total pour la période allant du	
	<i>Total, opérations en cours</i>	<i>Base de soutien logistique</i>	<i>Total, opérations terminées</i>	<i>Élimination des opérations réciproques</i>	1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes						
Quotes-parts	4 393 867	–	–	–	4 393 867	2 927 371
Contributions volontaires	31 972	–	–	–	31 972	28 365
Allocations provenant d'autres fonds	–	138 380	–	(138 380)	–	–
Prélèvements sur les réserves ou les soldes des fonds	–	11 653	–	–	11 653	9 235
Intérêts créditeurs	20 827	2 945	5 273	–	29 045	29 384
Autres recettes/recettes accessoires	6 162	107 028	93	(98 148)	15 135	11 272
Total des recettes	4 452 828	260 006	5 366	(236 528)	4 481 672	3 005 627
Total des dépenses	4 097 607^b	235 614	–	(258 915)	4 074 306	2 933 807
Excédent (déficit)	355 221	24 392	5 366	22 387	407 366	71 820
Ajustements sur exercices antérieurs	(367)	(5 048)	(680)	–	(6 095)	(2 946)
Excédent (déficit) net	354 854	19 344	4 686	22 387	401 271	68 874
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	153 822	5 155	8 835	–	167 812	73 592
Sommes portées au crédit des États Membres	(245 597)	–	–	–	(245 597)	(339 575)
Virements depuis les réserves ou les soldes des fonds	–	(11 653)	–	–	(11 653)	(9 235)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	479 733	209 006	625 895	(22 387)	1 292 247	1 498 591
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	742 812	221 852	639 416	–	1 604 080	1 292 247

^a Voir note 5.^b Voir tableau I.1.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1.1
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 afférentes aux opérations en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Dépenses						Dépenses totales	Solde inutilisé
	Crédits ouverts	Militaires et personnel de police	Personnel civil	Dépenses opérationnelles	Dépenses réparties afférentes à la Base de soutien logistique et au compte d'appui	Contributions volontaires (inscrites au budget)		
UNFICYP	53 266	21 685	12 163	14 777	2 575	1 356	52 556	710
FNUOD	43 033	19 398	7 166	14 256	2 131	–	42 951	82
FINUL	97 804	40 509	30 442	18 293	4 844	–	94 088	3 716
MINURSO	46 186	6 374	16 162	18 862	2 181	3 885	47 464	(1 278)
MONUG	33 589	3 888	16 653	10 530	1 663	–	32 734	855
MINUSIL	301 868	140 711	44 330	79 484	10 264	–	274 789	27 079
MINUK	308 414	106 253	156 162	32 081	13 789	–	308 285	129
MONUC	994 782	379 764	140 862	380 258	36 949	3 113	940 946	53 836
ATNUTO/MANUTO	85 214	19 500	33 876	28 173	–	60	81 609	3 605
MINUEE	216 031	85 550	31 113	63 668	10 699	–	191 030	25 001
MINUL	864 936	393 268	98 619	249 078	42 830	120	783 915	81 021
ONUCI	388 928	152 773	45 791	138 326	10 455	–	347 345	41 583
MINUSTAH	379 047	192 850	56 050	128 335	–	–	377 235	1 812
ONUB	329 714	129 209	49 129	125 456	–	–	303 794	25 920
MINUS	279 501 ^a	15 169	17 353	186 344	–	–	218 866	60 635
Total partiel	4 422 313	1 706 901	755 871	1 487 921	138 380	8 534	4 097 607	324 706
Base de soutien logistique – reconstitution des stocks stratégiques	106 657 ^b	–	–	89 401	–	–	89 401	17 256
Total	4 528 970	1 706 901	755 871	1 577 322	138 380	8 534	4 187 008^c	341 962

^a Autorisation d'engagement de dépenses.

^b Valeur des livraisons effectuées à des missions de maintien de la paix et à des missions politiques, dont le remboursement à la Base servira à reconstituer les stocks.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 1.1)

	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Dépenses totales indiquées dans le tableau 1.1	4 187 008
À déduire : dépenses réparties afférentes à la Base de soutien logistique et au compte d'appui (tableau 1.1)	(138 380)
À déduire : reconstitution des stocks stratégiques comptabilisés au titre des missions de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique	(120 535)
À ajouter : dépenses effectives afférentes à la Base de soutien logistique et au compte d'appui (tableaux 20.1 et 21.1)	(146 211)
À ajouter : dépenses effectives afférentes au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (état XIX)	2
Dépenses totales indiquées dans l'état I	4 074 306

État II

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, Appui aux programmes et Base de soutien logistique	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2005	2004 ^b
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	31 522	1 163	2 293	–	34 978	39 283
Trésorerie commune ^c	1 213 749	184 916	308 377	–	1 707 042	1 499 765
États Membres – quotes-parts à recevoir ^d	1 105 647	13 607	537 732	–	1 656 986	1 520 687
Comptes spéciaux pour les quotes- parts non acquittées	55 552	–	11 962	–	67 514	67 514
Contributions volontaires à recevoir	55 572	–	–	–	5 572	8 018
États Membres – soldes débiteurs	3 980	–	135 612 ^e	–	139 592	140 889
Débiteurs divers	21 298	4 615	553	(3 021)	23 445	15 524
Soldes débiteurs interfonds	472	50 031	3 955	(51 046)	3 412	4 418
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes débiteurs	–	12 820	41 816	(54 636)	–	–
Comptes de régularisation – actif	8 534	1 248	25	–	9 807	4 141
Comptes transitoires – opérations internes	170	–	6	–	176	524
Autres éléments d'actif	–	–	2 849	–	2 849	2 849
Total de l'actif	2 446 496	268 400	1 045 180	(108 703)	3 651 373	3 303 612
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	98 419	–	537	–	98 956	2 519
Engagements non réglés	1 248 639	30 184	269	–	1 279 092	1 043 067
États Membres – soldes créditeurs	147 835	–	188 350	–	336 185	620 909
Créditeurs divers	92 689	3 981	1 816	(3 021)	95 465	113 839
Soldes créditeurs interfonds	74 156	12 382	374	(51 046)	35 866	28 995
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes créditeurs	29 000	–	25 636	(54 636)	–	–
Dû au Compte spécial de l'ONU	–	–	3 329	–	3 329	3 329
Dû au compte Produit de la vente des obligations de l'ONU	–	–	44 048	–	44 048	44 048
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente	11 985	–	–	–	11 985	11 940
Comptes de régularisation – passif	845	1	127 494 ^e	–	128 340	127 867

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, Appui aux programmes et Base de soutien logistique	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2005	2004 ^b
Comptes transitoires – opérations internes	116	–	2	–	118	943
Autres éléments de passif	–	–	13 909	–	13 909	13 909
Total du passif	1 703 684	46 548	405 764	(108 703)	2 047 293	2 011 365
Réserves et soldes des fonds						
Fonds de roulement	–	150 000	–	–	150 000	150 000
Excédent reporté	55 552	–	80 211	–	135 763	128 581
Excédent en attente de virement ^f	–	–	43 750	–	43 750	43 750
Excédent cumulé – Stocks stratégiques	–	40 466	–	–	40 466	2 701
Excédent cumulé	687 260	31 386	515 455	–	1 234 101	967 215
Total des réserves et des soldes des fonds	742 812	221 852	639 416	–	1 604 080	1 292 247
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	2 466 496	268 400	1 045 180	(108 703)	3 651 373	3 303 612

^a Voir note 5.

^b Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

^c Voir note 2 l) ii).

^d Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^e Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par des États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif.

^f Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, en date du 27 juin 2002, un montant de 43 750 015 dollars sera reversé à des États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2005 des flux nets de trésorerie de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du	
	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 ^b
Flux de trésorerie relatifs au fonctionnement		
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (état I)	401 271	68 874
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(133 853)	(413 609)
(Augmentation) diminution des comptes de débiteurs divers	(6 624)	4 736
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(5 318)	682
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	1 006	2 728
Augmentation (diminution) des contributions et autres paiements reçus d'avance	96 437	(1 466)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	236 025	162 649
Augmentation (diminution) des comptes de créditeurs divers	(303 098)	263 095
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	(307)	(1 423)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	6 871	10 632
À déduire : intérêts créditeurs	(29 045)	(29 384)
Flux nets de trésorerie relatifs au fonctionnement	263 365	67 514
Flux de trésorerie relatifs aux activités de placement		
(Augmentation) diminution de la trésorerie commune	(207 277)	172 801
À ajouter : intérêts créditeurs	29 045	29 834
Flux nets de trésorerie relatifs aux activités de placement	(178 232)	202 185
Flux de trésorerie relatifs aux activités de financement		
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	167 812	73 592
Sommes portées au crédit des États Membres	(245 597)	(339 575)
Virements depuis les réserves ou les soldes des fonds	(11 653)	(9 235)
Flux nets de trésorerie relatifs aux activités de financement	(89 438)	(275 218)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(4 305)	(5 519)
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	39 283	44 802
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	34 978	39 283

^a Voir note 5.

^b Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	30 212	24 705
Contributions volontaires ^c	24 802	22 775
Intérêts créditeurs	260	201
Autres recettes/recettes accessoires	166	68
Total des recettes	55 440	47 749
Total des dépenses (tableau 4.1)	52 556	49 145
Excédent (déficit)	2 884	(1 396)
Ajustements sur exercices antérieurs	(40)	(1 521)
Excédent (déficit) net	2 844	(2 917)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	154	1 158
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(1 354)	(1 934)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	19 779	23 472
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^e	21 423	19 779

État IV (*fin*)
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
(UNFICYP)^a

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 602	1 489
Trésorerie commune ^f	8 884	7 758
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	14 220	14 902
États Membres – contributions volontaires à recevoir ^g	5 572	8 018
États Membres – soldes débiteurs	34	397 ^h
Débiteurs divers	92	168 ^h
Comptes de régularisation – actif	87	207
Comptes transitoires – opérations internes	–	12
Total de l'actif	30 491	32 951
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	217	37
Engagements non réglés – exercice considéré	8 069	10 201
Engagements non réglés – exercices antérieurs	76	154
États Membres – soldes créditeurs	–	2 073
Créditeurs divers	451	693
Soldes créditeurs interfonds	255	14
Total du passif	9 068	13 172
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	21 423	19 779
Total des réserves et du solde du fonds	21 423	19 779
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	30 491	32 951

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Y compris 16 945 700 dollars et 6,5 millions de dollars de contributions en espèces à recevoir respectivement de Chypre et de la Grèce, dont il a été tenu compte dans le budget de la Force. Celle-ci a également reçu des contributions volontaires en nature de Chypre (1 342 600 dollars), du Royaume-Uni (13 100 dollars), qui ont également été prises en compte dans le budget.

^d Conformément à la résolution 59/284 B de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, les États Membres ont été crédités d'un montant global de 1 353 900 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2004. Sur ce total, 701 231 dollars ont été déduits des contributions mises en recouvrement pour l'exercice clos le 30 juin 2004 et le solde a été réparti entre la Grèce (451 300 dollars) et Chypre (201 369 dollars) en remboursement de leurs contributions volontaires.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état IV)

^e Pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 juin 1993, les engagements imputés au compte de la Force sont limités au montant des contributions volontaires versées au compte spécial. Pour la période allant de la création de la Force au 30 juin 2005, le montant cumulé des engagements non comptabilisés s'élève à 194 762 047 dollars. Le chiffre correspondant au 30 juin 2004 était de 196 598 992 dollars. La variation est due aux fluctuations des taux de change.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 3 168 364 dollars de dépôts à vue ou à terme, 3 064 317 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 3 064 317 dollars), 2 614 803 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 2 594 924 dollars) et 36 017 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Soit 734 704 dollars et 69 464 dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir de Chypre et de la Grèce, respectivement, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2005 et 4 768 408 dollars de contributions volontaires au titre de la période antérieure au 15 juin 1993 (2 707 500 dollars de l'Autriche et 2 060 908 dollars du Danemark).

^h Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 4.1

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	23 573	(1 834)	21 739	18 084	3 601	21 685	54
Personnel civil	11 848	751	12 599	12 095	68	12 163	436
Dépenses opérationnelles	13 996	1 083	15 079	10 377	4 400	14 777	302
Total partiel	49 417	–	49 417	40 556	8 069	48 625	792
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	470	–	470	470	–	470	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 105	–	2 105	2 105	–	2 105	–
Total partiel	2 575	–	2 575	2 575	–	2 575	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 274	–	1 274	1 356	–	1 356	(82)
Total	53 266	–	53 266	44 487	8 069	52 556	710

État V

**Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1973)
et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	43 033	41 812
Intérêts créditeurs	594	452
Autres recettes/recettes accessoires	638	409
Total des recettes	44 265	42 673
Total des dépenses (tableau 5.1)	42 951	41 547
Excédent (déficit)	1 314	1 126
Ajustements sur exercices antérieurs	(2)	2
Excédent (déficit) net	1 312	1 128
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	671	465
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(1 593)	(1 891)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	58 138	58 436
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	58 528	58 138

État V (*fin*)**Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1973)
et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^d	1 475	1 010
Trésorerie commune ^e	25 812	24 353
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	11 988	15 892
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^f	35 987	35 987
États Membres – soldes débiteurs	233	495
Débiteurs divers	318	356
Comptes de régularisation – actif	110	73
Total de l'actif	75 923	78 166
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	430	60
Engagements non réglés – exercice considéré	11 186	10 723
Engagements non réglés – exercices antérieurs	3 271	2 511
États Membres – soldes créditeurs	1 142	5 694
Créditeurs divers	597	838
Soldes créditeurs interfonds	769	202
Total du passif	17 395	20 028
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^g	35 987	35 987
Excédent cumulé	22 541	22 151
Total des réserves et du solde du fonds	58 528	58 138
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	75 923	78 166

^a Voir notes 2 à 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 59/306 de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant de 1 593 400 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004.^d Y compris l'équivalent de 237 743 dollars en livres syriennes non convertibles.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 9 206 154 dollars de dépôts à vue ou à terme, 8 903 809 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 8 903 809 dollars), 7 597 701 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 7 539 939 dollars) et 104 653 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Voir note 4 b).^g Voir note 6.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	19 327	80	19 407	15 403	3 995	19 398	9
Personnel civil	8 678	(1 484)	7 194	7 148	18	7 166	28
Dépenses opérationnelles	12 897	1 404	14 301	7 083	7 173	14 256	45
Total partiel	40 902	–	40 902	29 634	11 186	40 820	82
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	389	–	389	389	–	389	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 742	–	1 742	1 742	–	1 742	–
Total partiel	2 131	–	2 131	2 131	–	2 131	–
Total	43 033	–	43 033	31 765	11 186	42 951	82

État VI

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	97 804	94 056
Intérêts créditeurs	1 715	2 391
Autres recettes/recettes accessoires	717	864
Total des recettes	100 236	97 311
Total des dépenses (tableau 6.1)	94 088	93 952
Excédent (déficit)	6 148	3 359
Ajustements sur exercices antérieurs	(13)	44
Excédent (déficit) net	6 135	3 403
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 680	5 060
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(71 776)	(15 789)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	157 228	164 554
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	94 267	157 228

État VI (*fin*)**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 482	545
Trésorerie commune ^d	69 686	130 260
États Membres – quotes parts à recevoir ^b	51 479	62 756
Compte spécial pour les contributions non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^e	19 565	19 565
États Membres – soldes débiteurs	1 622	1 454
Débiteurs divers	541	604
Soldes débiteurs interfonds	472	–
Comptes de régularisation – actif	306	420
Comptes transitoires – opérations internes	26	–
Total de l'actif	145 179	215 604
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	4 881	25
Engagements non réglés – exercice considéré	13 817	16 319
Engagements non réglés – exercices antérieurs	9 258	10 245
États Membres – soldes créditeurs	10 282	18 413
Créditeurs divers	674	1 112
Contributions volontaires placées dans un compte d'attente ^f	11 985	11 940
Soldes créditeurs interfonds	–	306
Comptes de régularisation – passif	15	12
Comptes transitoires – opérations internes	–	4
Total du passif	50 912	58 376
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^g	19 565	19 565
Excédent cumulé	74 702	137 663
Total des réserves et du solde du fonds	94 267	157 228
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	145 179	215 604

^a Voir notes 2 à 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VI)

^c Conformément à la résolution 58/307 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2004, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 63 312 709 dollars représentant le montant net de l'excédent cumulé entre 1978 et 1993. En outre, conformément à la résolution 59/307 de l'Assemblée en date du 22 juin 2005, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 8 463 000 dollars, représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004.

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 24 854 042 dollars de dépôts à vue ou à terme, 24 037 794 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 24 037 794 dollars), 20 511 668 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 20 355 726 dollars) et 282 535 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^e Voir note 4 c).

^f Contributions reçues de Chypre, du Koweït, du Luxembourg, de l'Oman, des Seychelles et de la Suisse.

^g Voir note 7.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 6.1

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	40 637	247	40 884	31 726	8 783	40 509	375
Personnel civil	31 946	(5)	31 941	30 102	340	30 442	1 499
Dépenses opérationnelles	20 377	(242)	20 135	13 599	4 694	18 293	1 842
Total partiel	92 960	–	92 960	75 427	13 817	89 244	3 716
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	884	–	884	884	–	884	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	3 960	–	3 960	3 960	–	3 960	–
Total partiel	4 844	–	4 844	4 844	–	4 844	–
Total	97 804	–	97 804	80 271	13 817	94 088	3 716

État VII
**Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	44 041	43 401
Contributions volontaires ^c	3 885	3 084
Intérêts créditeurs	88	68
Autres recettes/recettes accessoires	46	204
Total des recettes	48 060	46 757
Total des dépenses (tableau 7.1)	47 464	43 807
Excédent (déficit)	596	2 950
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	3
Excédent (déficit) net	595	2 953
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	889	919
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(3 873)	(5 954)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	30 247	32 329
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	27 858	30 247

État VII (*fin*)**Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 140	2 574
Trésorerie commune ^e	1 762	1 616
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	43 652	42 537
États Membres – soldes débiteurs	588	323
Débiteurs divers	139	300
Comptes de régularisation – actif	31	27
Comptes transitoires – opérations internes	–	53
Total de l'actif	47 312	47 430
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	203	120
Engagements non réglés – exercice considéré	5 376	3 388
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 234	1 108
États Membres – soldes créditeurs ^f	1 866	1 848
Créditeurs divers	817	800
Soldes créditeurs interfonds	937	904
Dû au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition	–	2 000
Dû à la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria	–	3 000
Dû à la Force de protection des Nations Unies	9 000	4 000
Comptes de régularisation – passif	12	1
Comptes transitoires – opérations internes	9	14
Total du passif	19 454	17 183
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	27 858	30 247
Total des réserves et du solde du fonds	27 858	30 247
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	47 312	47 430

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des contributions volontaires en nature du Maroc, de l'Algérie et du Front POLISARIO, s'élevant à 3 277 078 dollars, 408 120 dollars et 200 000 dollars, respectivement, qui ont été inscrites au budget au titre des repas, des transports et d'autres services divers.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VII)

^d Conformément à la résolution 59/308 de l'Assemblée générale, en date du 22 juin 2005, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 3 872 700 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004.

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 628 286 dollars de dépôts à vue ou à terme, 607 643 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 607 643 dollars) 518 515 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 514 573 dollars) et 7 142 dollars d'intérêts courus à recevoir

^f Comprend un montant de 43 369 dollars représentant les soldes créditeurs en instance de règlement qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés à la rubrique Soldes créditeurs.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 7.1

**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental (MINURSO)**

 État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	6 051	354	6 405	5 401	973	6 374	31
Personnel civil	18 701	(2 478)	16 223	16 022	140	16 162	61
Dépenses opérationnelles	17 108	2 124	19 232	14 599	4 263	18 862	370
Total partiel	41 860	–	41 860	36 022	5 376	41 398	462
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	398	–	398	398	–	398	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 783	–	1 783	1 783	–	1 783	–
Total partiel	2 181	–	2 181	2 181	–	2 181	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 145	–	2 145	3 885	–	3 885	(1 740)
Total	46 186	–	46 186	42 088	5 376	47 464	(1 278)

État VIII

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	33 589	32 093
Intérêts créditeurs	113	156
Autres recettes/recettes accessoires	145	168
Total des recettes	33 847	32 417
Total des dépenses (tableau 8.1)	32 734	31 862
Excédent (déficit)	1 113	555
Ajustements sur exercices antérieurs	(2)	4
Excédent (déficit) net	1 111	559
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	744	545
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(1 104)	(4 096)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	6 921	9 913
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	7 672	6 921

État VIII (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)^a**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	403	919
Trésorerie commune ^d	5 411	5 659
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	7 636	8 167
Débiteurs divers	161	149
Comptes de régularisation – actif	126	28
Total de l'actif	13 737	14 922
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	824	2
Engagements non réglés – exercice considéré	2 898	3 823
Engagements non réglés – exercices antérieurs	210	491
États Membres – soldes créditeurs	855	2 029
Créditeurs divers	924	1 401
Soldes créditeurs interfonds	354	255
Total du passif	6 065	8 001
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	7 672	6 921
Total des réserves et du solde du fonds	7 672	6 921
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	13 737	14 922

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 59/304 de l'Assemblée générale, en date du 22 juin 2005, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 1 104 100 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 1 929 733 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 866 357 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 866 358 dollars), 1 592 579 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 580 472 dollars) et 21 936 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 8.1
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	3 931	14	3 945	3 633	255	3 888	57
Personnel civil	16 322	645	16 967	16 340	313	16 653	314
Dépenses opérationnelles	11 673	(659)	11 014	8 200	2 330	10 530	484
Total partiel	31 926	–	31 926	28 173	2 898	31 071	855
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	303	–	303	303	–	303	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 360	–	1 360	1 360	–	1 360	–
Total partiel	1 663	–	1 663	1 663	–	1 663	–
Total^a	33 589	–	33 589	29 836	2 898	32 734	855

^a Des contributions volontaires en nature d'un montant de 13 000 dollars qui n'ont pas été inscrites au budget ont été reçues de la Suisse.

État IX

**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
 et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
 allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	301 868	520 415
Intérêts créditeurs	3 969	5 583
Autres recettes/recettes accessoires	760	2 924
Total des recettes	306 597	528 922
Total des dépenses (tableau 9.1)	274 789	472 171
Excédent (déficit)	31 808	56 751
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(145)	11
Excédent (déficit) net	31 663	56 762
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	67 625	8 271
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(54 055)	(27 223)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	56 377	18 567
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	101 610	56 377

État IX (*fin*)**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	1 754	715
Trésorerie commune ^f	235 942	319 708
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	54 287	108 559
États Membres – soldes débiteurs	–	147
Débiteurs divers	957	1 082 ^g
Comptes de régularisation – actif	309	125 ^g
Soldes débiteurs interfonds	–	2 972
Comptes transitoires – opérations internes	23	157
Total de l'actif	293 272	433 465
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	5 561	297
Engagements non réglés – exercice considéré	33 568	84 893
Engagements non réglés – exercices antérieurs	111 669	166 085
États Membres – soldes créditeurs	37 279	114 111
Créditeurs divers	3 146	11 605
Soldes créditeurs interfonds	386	–
Comptes de régularisation – passif	45	69
Comptes transitoires – opérations internes	8	28
Total du passif	191 662	377 088
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	101 610	56 377
Total des réserves et du solde du fonds	101 610	56 377
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	293 272	433 465

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente un ajustement d'un montant de 142 805 dollars sur les revenus des exercices antérieurs et la passation par profits et pertes d'un montant de 2 100 dollars.^d Conformément à la résolution 59/14 B de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 54 054 600 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004.^e Comprend l'équivalent de 343 012 dollars en leones sierra-léonais non convertibles.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état IX)

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 84 150 441 dollars de dépôts à vue et à terme, 81 386 824 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 81 386 824 dollars), 69 448 097 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 68 920 110 dollars) et 956 603 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 9.1

Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	143 428	7 735	151 163	123 106	17 605	140 711	10 452
Personnel civil	50 413	(795)	49 618	43 165	1 165	44 330	5 288
Dépenses opérationnelles	97 763	(6 940)	90 823	64 686	14 798	79 484	11 339
Total partiel	291 604	–	291 604	230 957	33 568	264 525	27 079
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 873	–	1 873	1 873	–	1 873	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	8 391	–	8 391	8 391	–	8 391	–
Total partiel	10 264	–	10 264	10 264	–	10 264	–
Total	301 868	–	301 868	241 221	33 568	274 789	27 079

État X

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	308 414	329 737
Intérêts créditeurs	796	466
Autres recettes/recettes accessoires	1 570	1 073
Total des recettes	310 780	331 276
Total des dépenses (tableau 10.1)	308 285	329 728
Excédent (déficit)	2 495	1 548
Ajustement sur exercices antérieurs ^c	(149)	(198)
Excédent (déficit) net	2 346	1 350
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	8 078	3 120
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(4 470)	(10 804)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	8 048	14 382
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	14 002	8 048

État X (*fin*)**Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 320	119
Trésorerie commune ^e	4 548	4 702
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	77 614	98 476
États Membres – soldes débiteurs	18	61
Débiteurs divers	1 152	1 157
Compte de régularisation – actif	103	94
Total de l'actif	84 755	104 609
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	139	–
Engagements non réglés – exercice considéré	19 371	27 105
Engagements non réglés – exercices antérieurs	9 204	14 750
États Membres – soldes créditeurs	14 971	18 586
Créditeurs divers	1 947	3 378
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	20 000	28 000
Soldes créditeurs interfonds	5 072	4 705
Comptes de régularisation – passif	38	37
Total du passif	69 653	96 561
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	14 002	8 048
Total des réserves et du solde du fonds	14 002	8 048
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	84 755	104 609

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des montants dus par des membres du personnel (144 884 dollars) et un sous-traitant (4 419 dollars) qui ont été passés par profits et pertes.^d Conformément à la résolution 59/286 B de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 4 470 000 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 1 622 141 dollars de dépôts à vue et à terme, 1 568 875 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 568 875 dollars), 1 338 728 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 328 550 dollars) et 18 440 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 10.1

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	104 093	2 161	106 254	91 227	15 026	106 253	1
Personnel civil	152 325	3 963	156 288	155 594	568	156 162	126
Dépenses opérationnelles	38 207	(6 124)	32 083	28 304	3 777	32 081	2
Total partiel	294 625	–	294 625	275 125	19 371	294 496	129
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	2 516	–	2 516	2 516	–	2 516	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	11 273	–	11 273	11 273	–	11 273	–
Total partiel	13 789	–	13 789	13 789	–	13 789	–
Total	308 414	–	308 414	288 914	19 371	308 285	129

État XI
**Mission de l'Organisation des Nations Unies
 en République démocratique du Congo (MONUC)^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
 allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	991 715	667 266
Contributions volontaires à recevoir ^c	3 105	2 346
Intérêts créditeurs	2 465	4 631
Autres recettes/recettes accessoires	369	957
Total des recettes	997 654	675 200
Total des dépenses (tableau 11.1)	940 946	665 059
Excédent (déficit)	56 708	10 141
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	10
Excédent (déficit) net	56 707	10 151
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	12 055	22 686
Sommes portées au crédit des États Membres	–	(133 437)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	33 005	133 605
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	101 767	33 005

État XI (*fin*)**Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo (MONUC)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	9 432	6 375
Trésorerie commune ^d	187 693	232 008
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	279 012	61 666
États Membres – soldes débiteurs	14	1
Débiteurs divers	4 743	3 750
Compte de régularisation – actif	1 301	1 239
Soldes débiteurs interfonds	–	216
Comptes transitoires – opérations internes	54	81
Total de l'actif	482 249	305 336
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2 273	11
Engagements non réglés – exercice considéré	284 446	133 847
Engagements non réglés – exercices antérieurs	26 562	8 583
États Membres – soldes créditeurs	32 776	108 546
Créditeurs divers	31 805	21 260
Soldes créditeurs interfonds	2 365	–
Comptes de régularisation – passif	162	46
Comptes transitoires – opérations internes	93	38
Total du passif	380 482	272 331
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	101 767	33 005
Total des réserves et du solde du fonds	101 767	33 005
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	482 249	305 336

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des contributions volontaires en nature de la Fondation Hironnelle, qui ont été inscrites au budget au titre de l'aide au fonctionnement de Radio Okapi.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 66 942 124 dollars de dépôts à vue et à terme, 64 743 654 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 64 743 654 dollars), 55 246 330 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 54 826 315 dollars) et 760 983 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 11.1

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	383 820	(801)	383 019	258 299	121 465	379 764	3 255
Personnel civil	149 236	(2 161)	147 075	136 568	4 294	140 862	6 213
Dépenses opérationnelles	421 710	2 962	424 672	221 571	158 687	380 258	44 414
Total partiel	954 766	–	954 766	616 438	284 446	900 884	53 882
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	6 741	–	6 741	6 741	–	6 741	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	30 208	–	30 208	30 208	–	30 208	–
Total partiel	36 949	–	36 949	36 949	–	36 949	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 067	–	3 067	3 113	–	3 113	(46)
Total	994 782	–	994 782	656 500	284 446	940 946	53 836

État XII

**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	85 154	217 165
Contributions volontaires ^c	60	60
Intérêts créditeurs	614	1 297
Autres recettes/recettes accessoires	559	865
Total des recettes	86 387	219 387
Total des dépenses (tableau 12.1)	81 609	204 405
Excédent (déficit)	4 778	14 982
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	13
Excédent (déficit) net	4 777	14 995
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	11 999	3 071
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(32 650)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	35 153	17 087
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	19 279	35 153

État XII (*fin*)**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 840	2 943
Trésorerie commune ^e	16 886	58 324
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	55 360	80 518
États Membres – soldes débiteurs	419	1 152
Débiteurs divers	1 449	549
Comptes de régularisation – actif	98	28
Comptes transitoires – opérations internes	1	–
Total de l'actif	77 053	143 514
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	4	3
Engagements non réglés – exercice considéré	9 964	35 082
Engagements non réglés – exercices antérieurs	32 603	38 810
États Membres – soldes créditeurs	12 764	29 641
Créditeurs divers ^f	1 213	3 471
Soldes créditeurs interfonds	1 210	1 219
Comptes de régularisation – passif	14	16
Comptes transitoires – opérations internes	2	119
Total du passif	57 774	108 361
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	19 279	35 153
Total des réserves et du solde du fonds	19 279	35 153
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	77 053	143 514

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des contributions volontaires en nature de l'Australie d'un montant de 60 000 dollars au titre des locaux, qui ont été inscrites au budget.^d Conformément aux résolutions 59/13 A et 59/13 B de l'Assemblée générale en date du 29 octobre 2004 et du 22 juin 2005 respectivement, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant de 32 649 800 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour les exercices clos le 30 juin 2003 et le 30 juin 2004, soit 14 583 900 dollars et 18 065 900 dollars respectivement.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XII)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 6 022 442 dollars de dépôts à vue et à terme, 5 824 651 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 5 824 651 dollars), 4 970 231 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 4 932 445 dollars) et 68 461 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Comprend un montant de 77 415 dollars représentant les soldes créditeurs en instance de règlement qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés à la rubrique Soldes créditeurs.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.1

Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	17 477	2 225	19 702	16 229	3 271	19 500	202
Personnel civil	35 940	(1 914)	34 026	32 739	1 137	33 876	150
Dépenses opérationnelles	31 737	(311)	31 426	22 617	5 556	28 173	3 253
Total partiel	85 154	–	85 154	71 585	9 964	81 549	3 605
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	60	–	60	60	–	60	–
Total	85 214	–	85 214	71 645	9 964	81 609	3 605

État XIII

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	216 031	196 890
Intérêts créditeurs	996	1 566
Autres recettes/recettes accessoires	213	408
Total des recettes	217 240	198 864
Total des dépenses (tableau 13.1)	191 030	192 090
Excédent (déficit)	26 210	6 774
Ajustements sur exercices antérieurs	(13)	7
Excédent (déficit) net	26 197	6 781
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 957	13 404
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(20 185)	(24 505)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	20 183	24 503
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	32 152	20 183

État XIII (*fin*)**Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^d	1 661	3 380
Trésorerie commune ^e	47 351	87 942
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 999	25 095
États Membres – soldes débiteurs	998	608 ^f
Débiteurs divers	582	643 ^f
Comptes de régularisation – actif	116	212
Comptes transitoires – opérations internes	34	89
Total de l'actif	86 741	117 969
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	327	1 201
Engagements non réglés – exercice considéré	33 044	32 115
Engagements non réglés – exercices antérieurs	9 710	10 489
États Membres – soldes créditeurs	9 032	50 552
Créditeurs divers	1 957	2 620
Soldes créditeurs interfonds	137	788
Comptes de régularisation – passif	382	21
Total du passif	54 589	97 786
Réserves et soldes du fonds		
Excédent cumulé	32 152	20 183
Total des réserves et du solde du fonds	32 152	20 183
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	86 741	117 969

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 59/303 de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 20 184 500 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004.^d Dont des montants en nakfa érythréens et en birr éthiopiens non convertibles équivalant à 87 126 dollars et 40 072 dollars, respectivement.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 16 887 936 dollars de dépôts à vue ou à terme, 16 333 312 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 16 333 312 dollars), 13 937 361 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 13 831 400 dollars) et 191 979 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 13.1

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	97 551	(5 103)	92 448	71 314	14 236	85 550	6 898
Personnel civil	31 757	106	31 863	30 385	728	31 113	750
Dépenses opérationnelles	76 024	4 997	81 021	45 588	18 080	63 668	17 353
Total partiel	205 332	–	205 332	147 287	33 044	180 331	25 001
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 952	–	1 952	1 952	–	1 952	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	8 747	–	8 747	8 747	–	8 747	–
Total partiel	10 699	–	10 699	10 699	–	10 699	–
Total	216 031	–	216 031	157 986	33 044	191 030	25 001

État XIV

Mission des Nations Unies au Libéra (MINUL)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} août 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	864 816	564 494
Contributions volontaires ^c	120	100
Intérêts créditeurs	5 046	679
Autres recettes/recettes accessoires	759	40
Total des recettes	870 741	565 313
Total des dépenses (tableau 14.1)	783 915	548 279
Excédent (déficit) net	86 826	17 034
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	21 483	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(17 034)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	17 034	–
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	108 309	17 034

État XIV (*fin*)**Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 754	2 926
Trésorerie commune ^e	287 568	85 333
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	51 528	245 075
Débiteurs divers	2 310	817
Comptes de régularisation – actif	1 241	1 795
Comptes transitoires – opérations internes	6	36
Total de l'actif	344 407	335 982
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	843	–
Engagements non réglés – exercice considéré	183 076	273 117
Engagements non réglés – exercices antérieurs	19 754	–
États Membres – soldes créditeurs	20 853	13 274
Créditeurs divers	8 702	27 777
Soldes créditeurs interfonds	2 860	4 763
Comptes de régularisation – passif	7	1
Comptes transitoires – opérations internes	3	16
Total du passif	236 098	318 948
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	108 309	17 034
Total des réserves et du solde du fonds	108 309	17 034
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	344 407	335 982

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des contributions volontaires en nature de l'Allemagne d'un montant de 120 000 dollars, qui ont été inscrites au budget.^d Conformément à la résolution 59/305 de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 17 034 600 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 102 563 360 dollars de dépôts à vue ou à terme, 99 195 042 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 99 195 042 dollars), 84 644 001 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 84 000 487 dollars) et 1 165 916 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 14.1
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	414 804	(3 511)	411 293	302 895	90 373	393 268	18 025
Personnel civil	111 209	31	111 240	94 213	4 406	98 619	12 621
Dépenses opérationnelles	295 973	3 480	299 453	160 781	88 297	249 078	50 375
Total partiel	821 986	–	821 986	557 889	183 076	740 965	81 021
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	7 815	–	7 815	7 815	–	7 815	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	35 015	–	35 015	35 015	–	35 015	–
Total partiel	42 830	–	42 830	42 830	–	42 830	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	120	–	120	120	–	120	–
Total	864 936	–	864 936	600 839	183 076	783 915	81 021

État XV

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	388 928	96 368
Intérêts créditeurs	1 757	9
Autres recettes/recettes accessoires	183	15
Total des recettes	390 868	96 392
Total des dépenses (tableau 15.1)	347 345	83 063
Excédent (déficit)	43 523	13 329
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	13 862	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(13 329)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	13 329	–
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	57 385	13 329

État XV (*fin*)**Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 337	2 214
Trésorerie commune ^d	71 347	1 959
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	94 234	95 806
États Membres – soldes débiteurs	2	–
Débiteurs divers	1 117	287
Comptes de régularisation – actif ^e	449	11 540
Comptes transitoires – opérations internes	1	16
Total de l'actif	168 487	111 822
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	52	–
Engagements non réglés – exercice considéré	99 537	55 943
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 000	–
États Membres – soldes créditeurs	732	–
Créditeurs divers	6 260	21 424
Soldes créditeurs interfonds	3 521	3 125
Dû au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	–	18 000
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Total du passif	111 102	98 493
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	57 385	13 329
Total des réserves et du solde du fonds	57 385	13 329
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	168 487	111 822

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 59/16 B de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 13 328 900 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2004.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 25 446 351 dollars de dépôts à vue ou à terme, 24 610 652 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 24 610 652 dollars), 21 000 491 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 20 840 833 dollars) et 289 268 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Dont un montant de 71 883 dollars au titre de l'expédition de matériel provenant des stocks stratégiques pour déploiement rapide au cours de la période terminée le 30 juin 2005, qui sera imputé sur les crédits de l'exercice suivant.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 15.1

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	161 259	–	161 259	115 926	36 847	152 773	8 486
Personnel civil	50 718	(232)	50 486	43 904	1 887	45 791	4 695
Dépenses opérationnelles	166 496	232	166 728	77 523	60 803	138 326	28 402
Total partiel	378 473	–	378 473	237 353	99 537	336 890	41 583
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 908	–	1 908	1 908	–	1 908	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	8 547	–	8 547	8 547	–	8 547	–
Total partiel	10 455	–	10 455	10 455	–	10 455	–
Total	388 928	–	388 928	247 808	99 537	347 345	41 583

État XVI

Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} mai 2004 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	379 047	49 260
Intérêts créditeurs	1 624	2
Total des recettes	380 671	49 262
Total des dépenses (tableau 16.1)	377 235	34 556
Excédent (déficit)	3 436	14 706
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 211	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(14 704)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	14 706	–
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	6 649	14 706

État XVI (*fin*)**Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 153	4 892
Trésorerie commune ^d	55 624	2 503
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	76 527	48 975
États Membres – soldes débiteurs	16	–
Débiteurs divers	1 531	780
Comptes de régularisation – actif ^e	2 210	4 584
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Total de l'actif	138 061	61 735
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	109 110	26 983
Engagements non réglés – exercices antérieurs	4 626	–
États Membres – soldes créditeurs	4 883	–
Créditeurs divers	10 454	8 576
Soldes créditeurs interfonds	2 169	1 470
Dû au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	–	10 000
Comptes de régularisation – passif	169	–
Comptes transitoires – opérations internes	1	–
Total du passif	131 412	47 029
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	6 649	14 706
Total des réserves et du solde du fonds	6 649	14 706
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	138 061	61 735

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 59/17 B de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 14 703 700 dollars représentant le solde inutilisé pour l'exercice clos le 30 juin 2004.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 19 838 533 dollars de dépôts à vue ou à terme, 19 187 018 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 19 187 018 dollars), 16 372 443 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 16 247 970 dollars) et 225 520 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Dont un montant de 1 151 140 dollars au titre de l'expédition de matériel provenant des stocks stratégiques pour déploiement rapide au cours de la période terminée le 30 juin 2005, qui sera imputé sur les crédits de l'exercice suivant.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 16.1

Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	191 279	1 698	192 977	146 299	46 551	192 850	127
Personnel civil	59 110	(1 926)	57 184	53 698	2 352	56 050	1 134
Dépenses opérationnelles	128 658	228	128 886	68 128	60 207	128 335	551
Total	379 047	–	379 047	268 125	109 110	377 235	1 812

État XVII
Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
 allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>21 avril 2004 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	329 714	49 709
Intérêts créditeurs	1 152	7
Autres recettes/recettes accessoires	37	–
Total des recettes	330 903	49 716
Total des dépenses (tableau 17.1)	303 794	40 131
Excédent (déficit) net	27 109	9 585
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 414	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(9 470)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	9 585	–
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	31 638	9 585

État XVII (*fin*)**Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^d	1 912	4 576
Trésorerie commune ^e	53 621	2 706
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	90 253	49 600
États Membres – soldes débiteurs	36	–
Débiteurs divers	3 889	430
Comptes de régularisation – actif ^f	984	4 968
Comptes transitoires – opérations internes	4	8
Total de l'actif	150 699	62 288
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	105 637	35 088
Engagements non réglés – exercice antérieur	4 422	–
États Membres – soldes créditeurs	400	–
Créditeurs divers ^f	6 549	8 650
Soldes créditeurs interfonds	2 053	303
Dû au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	–	8 000
Comptes transitoires – opérations internes	–	662
Total du passif	119 061	52 703
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	31 638	9 585
Total des réserves et du solde du fonds	31 638	9 585
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	150 699	62 288

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 59/15 B de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres a été diminué de 9 470 200 dollars, correspondant au solde inutilisé et aux intérêts créditeurs pour l'exercice clos le 30 juin 2004.^d Dont des montants en francs burundais non convertibles équivalant à 69 490 dollars.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 19 124 332 dollars de dépôts à vue ou à terme, 18 496 259 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 18 496 259 dollars), 15 783 024 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 15 663 032 dollars) et 217 401 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Dont un montant de 809 844 dollars au titre de l'expédition des stocks stratégiques pour déploiement rapide au cours de l'exercice clos le 30 juin 2005, qui sera imputé sur les crédits de l'exercice suivant.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 17.1

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde</i> <i>(3-6)</i>
	<i>Répartition initiale</i> <i>(1)</i>	<i>Transferts</i> <i>(2)</i>	<i>Répartition révisée</i> <i>(3)</i>	<i>Décaissements</i> <i>(4)</i>	<i>Engagements non réglés</i> <i>(5)</i>		
Militaires et personnel de police	143 297	(1 500)	141 797	99 261	29 948	129 209	12 588
Personnel civil	50 589	–	50 589	46 205	2 924	49 129	1 460
Dépenses opérationnelles	135 828	1 500	137 328	52 691	72 765	125 456	11 872
Total	329 714	–	329 714	198 157	105 637	303 794	25 920

État XVIII

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)^{a, b}

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
Recettes	
Quotes-parts ^c	279 501
Intérêts créditeurs	(362)
Total des recettes	279 139
Total des dépenses (tableau 18.1)	218 866
Excédent (déficit) net	60 273
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	60 273

État XVIII (*fin*)**Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005
Actif	
Encaisse et dépôts à terme	1 257
Trésorerie commune ^e	141 614
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	161 858
Débiteurs divers	2 317
Comptes de régularisation – actif ^f	1 063
Comptes transitoires – opérations internes	21
Total de l'actif	308 130
Passif	
Contributions et autres paiements reçus d'avance	82 665
Engagements non réglés – exercice considéré	95 941
Créditeurs divers ^e	17 183
Soldes créditeurs interfonds	52 068
Total du passif	247 857
Réserves et solde du fonds	
Excédent cumulé	60 273
Total des réserves et du solde du fonds	60 273
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	308 130

^a Voir notes 2 et 3.^b Conformément à la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a approuvé la demande du Secrétaire général tendant à ce que des dépenses d'un montant ne dépassant pas 99 999 400 dollars puissent être engagées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. Par sa résolution 1590 (2005) du 24 mars 2005, le Conseil de sécurité a créé la MINUS pour une période initiale de six mois commençant le 24 mars 2005. Dans sa résolution 59/292 en date du 21 avril 2005, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 279 501 300 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, comprenant le montant de 99 999 400 dollars autorisé précédemment par le Comité consultatif.^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^d Pertes dues au fait que les intérêts créditeurs ont été largement annulés par des diminutions de la valeur de réalisation des placements à court terme. Voir note 2 j) vii).^e Part de la trésorerie commune. Comprend 50 507 631 dollars de dépôts à vue ou à terme, 48 848 882 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 48 848 882 dollars), 41 683 190 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 41 366 290 dollars) et 574 159 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Dont un montant de 989 000 dollars au titre de l'expédition des stocks stratégiques pour déploiement rapide au cours de l'exercice clos le 30 juin 2005, qui sera imputé sur les crédits de l'exercice suivant.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 18.1

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Engagements autorisés</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	40 263	2 000	42 263	9 871	5 298	15 169	27 094
Personnel civil	12 949	4 856	17 805	16 497	856	17 353	452
Dépenses opérationnelles	226 289	(6 856)	219 433	96 557	89 787	186 344	33 089
Total	279 501	–	279 501	122 925	95 941	218 866	60 635

État XIX

**Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix
des Nations Unies^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Intérêts créditeurs	2 016	2 745
Total des recettes	2 016	2 745
Total des dépenses	2	2
Excédent (déficit) net	2 014	2 743
Virement à d'autres fonds	–	(33 250)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	163 790	194 297
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	165 804	163 790

État XIX (*fin*)
**Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix
 des Nations Unies**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	51	51
Trésorerie commune ^b	152 909	114 894
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	25	25
À recevoir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine	12 820	12 820
À recevoir de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	–	18 000
À recevoir de l'Opération des Nations Unies au Burundi	–	8 000
À recevoir de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	–	10 000
Total de l'actif	165 805	163 790
Passif		
Soldes créditeurs interfonds	1	–
Total du passif	1	–
Réserves et solde du fonds		
Fonds de roulement	150 000	150 000
Excédent cumulé ^d	15 804	13 790
Total des réserves et du solde du fonds	165 804	163 790
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	165 805	163 790

^a Voir notes 2 et 3.

^b Part de la trésorerie commune. Comprend 54 536 005 dollars de dépôts à vue ou à terme, 52 744 976 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 52 744 976 dollars), 45 007 746 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 44 665 571 dollars) et 619 953 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^c Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres qui sont devenus membres de l'Organisation des Nations Unies après l'adoption de la résolution 47/217 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1992 portant création du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.

^d Conformément à la résolution 59/297 de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005, l'excédent de 13 790 000 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2004 devrait être affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XX

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes		
Ressources provenant d'autres fonds	–	33 250
Allocations provenant d'autres fonds ^b	113 132	70 294
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds ^c	8 479	8 532
Intérêts créditeurs	583	634
Autres recettes/recettes accessoires	55	115
Total des recettes	122 249	112 825
Total des dépenses (tableau 20.1)	118 026	111 201
Excédent (déficit)	4 223	1 624
Ajustements sur exercices antérieurs	–	2
Excédent (déficit) net	4 223	1 626
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 484	1 122
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds ^c	(8 479)	(8 532)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	13 365	19 149
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	10 593	13 365

État XX (*fin*)**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	5	71
Trésorerie commune ^d	27 435	26 378
Débiteurs divers	638	449
Comptes de régularisation – actif	1 185	1 130
Total de l'actif	29 263	28 028
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	4 204	3 686
Créditeurs divers	2 084	2 232
Soldes créditeurs interfonds	12 381	8 745
Comptes de régularisation – passif	1	–
Total du passif	18 670	14 663
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	10 593	13 365
Total des réserves et du solde du fonds	10 593	13 365
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	29 263	28 028

^a Voir notes 2 et 3.^b Conformément à la résolution 58/298 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2004, le solde de 113 131 700 dollars a été réparti entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour couvrir en partie les ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.^c Conformément à la résolution 58/298 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2004, le montant de 8 478 600 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2003 a été porté en déduction des ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 9 784 804 dollars de dépôts à vue ou à terme, 9 463 459 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 9 463 459 dollars), 8 075 252 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 8 013 859 dollars) et 111 231 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 20.1

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paixÉtat au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Personnel civil	100 811	(266)	100 545	97 244	1 019	98 263	2 282
Dépenses opérationnelles	20 800	266	21 066	16 578	3 185	19 763	1 303
Total	121 611	–	121 611	113 822	4 204	118 026	3 585

État XXI

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités relatives aux stocks stratégiques</i>	<i>Autres activités de la Base</i>	Total	
			2005	2004
Recettes				
Allocations provenant d'autres fonds ^b	–	25 248	25 248	21 505
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds ^c	–	3 174	3 174	703
Intérêts créditeurs	–	346	346	1 382
Autres recettes/recettes accessoires	106 657 ^d	316	106 973	81 577
Total des recettes	106 657	29 084	135 741	105 167
Total des dépenses (tableau 21.1)	89 401	28 185	117 586	133 611
Excédent (déficit)	17 256	899	18 155	(28 444)
Ajustements sur exercices antérieurs	(5 048) ^e	–	(5 048)	8
Excédent (déficit) net	12 208	899	13 107	(28 436)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 170 ^f	501	3 671	639
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds ^c	–	(3 174)	(3 174)	(703)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	25 088 ^g	6 763	31 851	60 351
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	40 466	4 989	45 455	31 851

État XXI (*fin*)**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 107	401
Trésorerie commune ^h	4 572	37 239
États Membres – quotes-parts à recevoir ⁱ	13 582	13 582
Débiteurs divers ^j	3 977	25 590
Comptes de régularisation – actif	63	33
Soldes débiteurs interfonds	50 031	–
Comptes transitoires – opérations internes	–	64
Total de l'actif	73 332	76 909
Passif		
Contributions ou autres paiements reçus d'avance	–	96
Engagements non réglés	25 980	27 300
Créditeurs divers	1 897	17 251
Soldes créditeurs interfonds	–	411
Total du passif	27 877	45 058
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé – stocks stratégiques	40 466	25 088
Excédent cumulé – autres activités de la Base	4 989	6 763
Total des réserves et du solde du fonds	45 455	31 851
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	73 332	76 909

^a Voir notes 2 et 3.^b Conformément à la résolution 58/297 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2004, un montant de 25 248 300 dollars destiné à financer une partie des dépenses de la Base a été réparti entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours.^c Conformément à la résolution 58/297 de l'Assemblée générale, le montant de 3 173 700 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2003 a été porté en déduction des ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.^d Ce montant représente les livraisons de stocks stratégiques selon la valeur de remplacement aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques, ce qui a permis la reconstitution de ces stocks.^e Représente des ajustement car les opérations concernées n'avaient pas trait à l'expédition de stocks stratégiques pour déploiement rapide.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXI)

^f Représente un montant de 3 667 646 dollars découlant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, contrebalancé par des pertes de change s'élevant à 497 980 dollars, conformément à la résolution 59/299 de l'Assemblée générale, en date du 22 juin 2005.

^g Voir note 10.

^h Part de la trésorerie commune. Comprend 1 630 671 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 577 115 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 577 115 dollars), 1 345 768 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 335 537 dollars) et 18 537 dollars d'intérêts courus à recevoir.

ⁱ Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^j Comprend un montant de 3 429 242 dollars provenant des livraisons de stocks stratégiques, qui sera réglé lors d'un exercice à venir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 21.1

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)État au 30 juin 2005 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts^a</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Activités relatives aux stocks stratégiques							
Reconstitution des stocks stratégiques à la suite des livraisons effectuées à des missions de maintien de la paix et à des missions politiques	106 657	–	106 657	71 235	18 166	89 401	17 256
Total partiel	106 657	–	106 657	71 235	18 166	89 401	17 256
Autres activités de la Base de soutien logistique							
Personnel civil	10 153	60	10 213	10 002	118	10 120	93
Dépenses opérationnelles	18 269	(60)	18 209	10 369	7 696	18 065	144
Total partiel	28 422	–	28 422	20 371	7 814	28 185	237
Total	135 079	–	135 079	91 606	25 980	117 586	17 493

^a Les crédits ouverts ne s'appliquent pas aux activités relatives aux stocks stratégiques. Les stocks stratégiques sont reconstitués suite à des livraisons effectuées à des missions de maintien de la paix et à des missions politiques.

État XXII

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	9 avril 1991 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	373 899	–	–
Contributions volontaires	339 827	–	–
Intérêts créditeurs	22 234	778	962
Autres recettes/recettes accessoires	6 942	125	673
Total des recettes	742 902	903	1 635
Total des dépenses	647 152	–	7 021
Excédent (déficit)	95 750	903	(5 386)
Ajustements sur exercices antérieurs	(519)	(42)	(10)
Excédent (déficit) net	95 231	861	(5 396)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	22 461	908	1 412
Sommes portées au crédit des États Membres	(72 932)	–	(12 657)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	44 760	61 401
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	44 760	46 529	44 760

État XXII (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 219	3 203
Trésorerie commune ^c	42 121	49 602
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	4 724	5 461
États Membres – soldes débiteurs	1	3
Débiteurs divers	8	77
Soldes débiteurs interfonds	29	–
Total de l'actif	48 102	58 346
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	10	56
Engagements non réglés – exercice considéré	–	256
Engagements non réglés – exercices antérieurs	143	1 627
États Membres – soldes créditeurs	1 219	11 095
Créditeurs divers ^d	200	272
Soldes créditeurs interfonds	–	212
Comptes de régularisation – passif	–	8
Comptes transitoires – opérations internes	1	60
Total du passif	1 573	13 586
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	46 529	44 760
Total des réserves et du solde du fonds	46 529	44 760
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 102	58 346

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 15 022 850 dollars de dépôts à vue ou à terme, 14 529 488 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 14 529 488 dollars), 12 398 132 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 12 303 874 dollars) et 170 776 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Comprend un montant de 174 939 dollars représentant les soldes créditeurs en instance de règlement qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés à la rubrique Créditeurs divers.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIII

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 127 149	–	–
Contributions volontaires	158	–	–
Intérêts créditeurs	17 152	376	506
Autres recettes/recettes accessoires	19 884	40	46
Total des recettes	1 164 343	416	552
Total des dépenses	986 685	–	–
Excédent (déficit)	177 658	416	552
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(723)	(193)	(723)
Excédent (déficit) net	176 935	223	(171)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	24 799	1 208	2 186
Sommes portées au crédit des États Membres	(156 864)	–	(16 840)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	44 870	59 695
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	44 870	46 301	44 870

État XXIII (*fin*)

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	72	59
Trésorerie commune ^d	19 397	26 278
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 839	37 629
États Membres – soldes débiteurs	11	12
Débiteurs divers	4	45
Comptes transitoires – opérations internes	6	2
Total de l'actif	55 329	64 025
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	380	404
Engagements non réglés – exercices antérieurs	126	1 358
États Membres – soldes créditeurs	8 116	16 538
Créditeurs divers	392	651
Soldes créditeurs interfonds	12	202
Comptes de régularisation – passif	1	1
Comptes transitoires – opérations internes	1	1
Total du passif	9 028	19 155
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	7 182	–
Excédent cumulé	39 119	44 870
Total des réserves et du solde du fonds	46 301	44 870
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	55 329	64 025

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Comprend 134 874 dollars représentant les frais de voyage, 57 267 dollars représentant les coûts du personnel civil et 1 320 dollars représentant des frais divers.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 6 918 236 dollars de dépôts à vue ou à terme, 6 691 022 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 6 691 022 dollars), 5 709 516 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 5 666 109 dollars) et 78 645 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIV

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	16 décembre 1994 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	72 145	–	–
Contributions volontaires	2 057	–	–
Intérêts créditeurs	3 580	93	141
Autres recettes/recettes accessoires	791	–	2
Total des recettes	78 573	93	143
Total des dépenses	59 414	–	–
Excédent (déficit)	19 159	93	143
Ajustements sur exercices antérieurs	(994)	(1)	(90)
Excédent (déficit) net	18 165	92	53
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 478	123	40
Sommes portées au crédit des États Membres	(20 556)	–	(3 675)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	2 087	5 669
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	2 087	2 302	2 087

État XXIV (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	18	25
Trésorerie commune ^c	4 731	6 712
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	23	59
Soldes débiteurs interfonds	2	–
Total de l'actif	4 774	6 796
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	5	5
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	123
États Membres – soldes créditeurs	2 467	4 580
Soldes créditeurs interfonds	–	1
Total du passif	2 472	4 709
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	2 302	2 087
Total des réserves et du solde du fonds	2 302	2 087
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	4 774	6 796

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 687 168 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 631 754 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 631 754 dollars), 1 392 395 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 381 809 dollars) et 19 179 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXV
**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
 Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
 et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période
 allant du 1^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} juillet 1996 au 30 juin 2004</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	133 035	–	–
Contributions volontaires	4 766	–	–
Intérêts créditeurs	3 520	34	34
Autres recettes/recettes accessoires	3 913	1	1
Total des recettes	145 234	35	35
Total des dépenses	123 566	–	–
Excédent (déficit)	21 668	35	35
Ajustements sur exercices antérieurs	(264)	(1)	(4)
Excédent (déficit) net	21 404	34	31
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 421	209	227
Sommes portées au crédit des États Membres	(14 127)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	11 698	11 440
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 698	11 941	11 698

État XXV (*fin*)

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	81	50
Trésorerie commune ^c	1 938	1 955
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	19 457	19 536
États Membres – soldes débiteurs	50	50
Soldes débiteurs interfonds	33	–
Total de l'actif	21 559	21 591
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	48
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	209
États Membres – soldes créditeurs	242	270
Créditeurs divers	9	–
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	9 366	9 366
Total du passif	9 618	9 893
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	11 186	11 186
Excédent cumulé	755	512
Total des réserves et du solde du fonds	11 941	11 698
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	21 559	21 591

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 691 195 dollars de dépôts à vue ou à terme, 668 485 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 668 485 dollars), 570 433 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 566 096 dollars) et 7 857 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVI

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	15 avril 1998 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	123 075	–	–
Contributions volontaires	4 527	–	–
Intérêts créditeurs	968	1	1
Autres recettes/recettes accessoires	764	1	1
Total des recettes	129 334	2	2
Total des dépenses	121 423	–	–
Excédent (déficit)	7 911	2	2
Ajustements sur exercices antérieurs	(107)	(9)	(13)
Excédent (déficit) net	7 804	(7)	(11)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	9 782	455	3 128
Sommes portées au crédit des États Membres	(6 284)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	11 302	8 185
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 302	11 750	11 302

État XXVI (*fin*)**Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	40	78
Trésorerie commune ^c	102	1
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 603	35 697
Total de l'actif	35 745	35 776
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	35	35
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	278
États Membres – soldes créditeurs	7 489	7 728
Soldes créditeurs interfonds	201	163
Dû au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	12 820	12 820
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	3 200	3 200
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	250	250
Total du passif	23 995	24 474
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	6 236	6 236
Excédent cumulé	5 514	5 066
Total des réserves et du solde du fonds	11 750	11 302
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	35 745	35 776

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 36 404 dollars de dépôts à vue ou à terme, 35 202 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 35 202 dollars), 30 044 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 29 815 dollars) et 414 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVII

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période
allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	3 janvier 1989 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 267 792	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	12 458	–	–
Intérêts créditeurs	36 904	566	699
Autres recettes/recettes accessoires	30 489	227	15
Total des recettes	1 347 643	793	714
Total des dépenses	1 203 359	–	–
Excédent (déficit)	144 284	793	714
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(21 903)	(168)	26
Excédent (déficit) net	122 381	625	740
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	51 509	25	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(95 681)	–	(21 100)
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(12 458)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	65 751	86 111
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	65 751	66 401	65 751

État XXVII (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	85	71
Trésorerie commune ^d	30 775	42 309
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 873	36 406
États Membres – soldes débiteurs	8 120	8 129
Débiteurs divers	540	569
Soldes débiteurs interfonds	278	–
Total de l'actif	75 671	87 484
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	7	3
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	1 601
États Membres – soldes créditeurs	8 568	18 728
Créditeurs divers	624	731
Soldes créditeurs interfonds	–	591
Comptes de régularisation – passif	71	79
Total du passif	9 270	21 733
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	66 401	65 751
Total des réserves et du solde du fonds	66 401	65 751
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	75 671	87 484

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente la passation par profits et pertes de 29 808 dollars inscrits aux comptes débiteurs, 133 189 de frais de transport et de dépenses de personnel et 4 448 dollars de commission bancaire.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 10 976 284 dollars de dépôts à vue ou à terme, 10 615 801 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 10 615 801 dollars), 9 058 562 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 8 989 694 dollars) et 124 776 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVIII

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 563	–	–
Contributions volontaires	2	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	904	–	–
Intérêts créditeurs	18 952	285	338
Autres recettes/recettes accessoires	3 984	–	–
Total des recettes	190 405	285	338
Total des dépenses	152 276	–	–
Excédent (déficit)	38 129	285	338
Ajustements sur exercices antérieurs	(200)	(33)	–
Excédent (déficit) net	37 929	252	338
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 072	716	2 732
Sommes portées au crédit des États Membres	(38 489)	–	(3 201)
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(904)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	8 608	8 739
Réserves et soldes du fonds en fin d'exercice	8 608	9 576	8 608

État XXVIII (*fin*)**Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	49	47
Trésorerie commune ^c	15 858	18 356
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 310	1 392
Soldes débiteurs interfonds	18	2
Total de l'actif	17 235	19 797
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	17	18
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	716
États Membres – soldes créditeurs	7 642	10 455
Total du passif	7 659	11 189
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	9 576	8 608
Total des réserves et du solde du fonds	9 576	8 608
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	17 235	19 797

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 5 655 929 dollars de dépôts à vue ou à terme, 5 470 174 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 5 470 174 dollars), 4 667 753 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 4 632 266 dollars) et 64 295 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIX

**Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale,
la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)
et Groupe d'appui de la police civile^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période
allant du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	15 janvier 1996 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	517 546	–	–
Contributions volontaires	298	–	–
Intérêts créditeurs	29 172	409	562
Autres recettes/recettes accessoires	4 158	–	3
Total des recettes	551 174	409	565
Total des dépenses	461 345	–	–
Excédent (déficit)	89 829	409	565
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 415)	(2)	41
Excédent (déficit) net	88 414	407	606
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 771	–	1 379
Sommes portées au crédit des États Membres	(99 234)	–	(6 596)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	21 951	26 562
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	21 951	22 358	21 951

État XXIX (*fin*)**Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale,
la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)
et Groupe d'appui de la police civile**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	50	65
Trésorerie commune ^c	22 220	27 348
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	9 049	9 405
Soldes débiteurs interfonds	154	48
Total de l'actif	31 473	36 866
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	21	19
États Membres – soldes créditeurs	9 094	14 896
Total du passif	9 115	14 915
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	22 358	21 951
Total des réserves et du solde du fonds	22 358	21 951
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	31 473	36 866

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 7 924 792 dollars de dépôts à vue ou à terme, 7 664 523 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 7 664 523 dollars), 6 540 212 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 6 490 489 dollars) et 90 087 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXX

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>22 septembre 1993 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	141 984	–	–
Intérêts créditeurs	4 670	102	185
Autres recettes/recettes accessoires	1 237	–	2
Total des recettes	147 891	102	187
Total des dépenses	97 401	–	–
Excédent (déficit)	50 490	102	187
Ajustements sur exercices antérieurs	(174)	(1)	(5)
Excédent (déficit) net	50 316	101	182
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 302	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(51 329)	–	(6 465)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 289	10 572
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 289	4 390	4 289

État XXX (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	61	79
Trésorerie commune ^c	7 523	7 703
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	72	124
À recevoir de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	–	3 000
Soldes débiteurs interfonds	24	4
Total de l'actif	7 680	10 910
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	–
États Membres – soldes créditeurs	3 289	6 621
Total du passif	3 290	6 621
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 390	4 289
Total des réserves et du solde du fonds	4 390	4 289
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	7 680	10 910

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 2 683 036 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 594 921 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 2 594 921 dollars), 2 214 269 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 2 197 436 dollars) et 30 500 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXI
Forces de paix des Nations Unies (FPNU)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période
 allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>12 janvier 1992 au 30 juin 2004</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	5 082 587	–	–
Contributions volontaires	37 360	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	181 093	–	–
Intérêts créditeurs	61 224	1 076	1 834
Autres recettes/recettes accessoires	91 143	–	312
Total des recettes	5 453 407	1 076	2 146
Total des dépenses	4 867 418	–	–
Excédent (déficit)	585 989	1 076	2 146
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(747)	(80)	(432)
Excédent (déficit) net	585 242	996	1 714
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	270 162	5 101	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(325 452)	–	(5 964)
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(181 093)	–	–
Virement à d'autres fonds	(118 003)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	230 856	235 106
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	230 856	236 953	230 856

État XXXI (*fin*)**Forces de paix des Nations Unies (FPNU)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	101	46
Trésorerie commune ^d	69 004	67 488
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	149 518	150 978
États Membres – soldes débiteurs ^e	127 384	127 857
Soldes débiteurs interfonds	1 236	73
Débiteurs divers	–	3
À recevoir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine	250	250
À recevoir de la Mission des Nations Unies au Kosovo	20 000	28 000
À recevoir de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	9 000	4 000
Total de l'actif	376 493	378 695
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	12	9
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	4 060
États Membres – soldes créditeurs	11 577	15 810
Créditeurs divers	571	580
Comptes de régularisation – passif ^e	127 380	127 380
Total du passif	139 540	147 839
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^f	29 638	29 638
Excédent cumulé	207 315	201 218
Total des réserves et du solde du fonds	236 953	230 856
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	376 493	378 695

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Ce montant représente les dépenses au titre d'exercices antérieurs, à savoir 29 054 dollars pour le matériel appartenant aux contingents et les demandes d'indemnisation suite à une infirmité, 36 519 dollars pour les voyages, la passation par profits et pertes de 13 182 dollars imputés aux comptes débiteurs et 1 525 dollars de commissions bancaires.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 24 610 884 dollars de dépôts à vue ou à terme, 23 802 632 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 23 802 632 dollars), 20 310 993 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 20 156 577 dollars) et 279 771 dollars d'intérêts courus à recevoir.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXXI)

^e Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend les dépenses d'un montant total de 127 379 954 dollars qui doivent être remboursées par des États Membres [voir détails dans le rapport du Secrétaire général (A/54/803)]. Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif.

^f Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, un montant de 29 638 243 dollars sera reversé à des États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXII
**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification
des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période
allant du 15 février 1997 au 31 mai 1997 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 février 1997 au 30 juin 2004</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	4 000	–	–
Intérêts créditeurs	43	–	–
Autres recettes/recettes accessoires	83	–	–
Total des recettes	4 126	–	–
Total des dépenses	3 946	–	–
Excédent (déficit)	180	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(8)	–	–
Excédent (déficit net)	172	–	–
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	138	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(292)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	18	18
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	18	18	18

État XXXII (*fin*)**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification
des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	34	–
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	147	149
Total de l'actif	181	149
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	1
États Membres – soldes créditeurs	1	6
Soldes créditeurs interfonds	161	124
Total du passif	163	131
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^c	18	18
Total des réserves et du solde du fonds	18	18
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	181	149

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIII
Mission des Nations Unies en Haïti (MINUAH)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période
 allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	23 septembre 1993 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	357 541	–	–
Contributions volontaires	1	–	–
Intérêts créditeurs	33 894	649	809
Autres recettes/recettes accessoires	3 022	–	–
Total des recettes	394 458	649	809
Total des dépenses	306 156	–	–
Excédent (déficit)	88 302	649	809
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 060)	(16)	24
Excédent (déficit) net	87 242	633	833
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	34 801	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(54 765)	–	(2 339)
Virement à d'autres fonds	(25 815)	–	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	22	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	41 485	42 991
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	41 485	42 118	41 485

État XXXIII (*fin*)

Mission des Nations Unies en Haïti (MINUAH)

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	38	23
Trésorerie commune ^c	43 892	44 275
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	221	555
États Membres – soldes débiteurs	5	5
À recevoir de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti	9 366	9 366
À recevoir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine	3 200	3 200
Soldes débiteurs interfonds	84	31
Total de l'actif	56 806	57 455
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	9	27
États Membres – soldes créditeurs	14 679	15 943
Total du passif	14 688	15 970
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^d	14 112	14 112
Excédent cumulé	28 006	27 373
Total des réserves et du solde du fonds	42 118	41 485
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	56 806	57 455

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 15 654 438 dollars de dépôts à vue ou à terme, 15 140 325 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 15 140 325 dollars), 12 919 373 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 12 821 152 dollars) et 177 956 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, un montant de 14 111 772 dollars sera reversé aux États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIV

**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période
allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	22 juin 1993 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	512 318	–	–
Contributions volontaires	477	–	–
Intérêts créditeurs	20 320	347	347
Autres recettes/recettes accessoires	6 979	–	–
Total des recettes	540 094	347	347
Total des dépenses	435 657	–	–
Excédent (déficit)	104 437	347	347
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(26 691)	(97)	20
Excédent (déficit) net	77 746	250	367
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	20 919	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(37 111)	–	(12 646)
Virement à d'autres fonds	(38 068)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	23 486	35 765
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	23 486	23 736	23 486

État XXXIV (*fin*)**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	94	89
Trésorerie commune ^d	19 961	23 636
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	7 633	10 524
Débiteurs divers	–	92
Soldes débiteurs interfonds	123	20
Comptes transitoires – opérations internes	–	4
Total de l'actif	27 811	34 365
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	6	2
États Membres – soldes créditeurs	4 069	10 877
Total du passif	4 075	10 879
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	23 736	23 486
Total des réserves et du solde du fonds	23 736	23 486
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	27 811	34 365

^a Conformément à la résolution 846 (1993) du Conseil de sécurité en date du 22 juin 1993, les comptes de la MINUAR et de la MONUOR ont été regroupés à partir du 23 décembre 1993. Voir aussi notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Représente la passation par profits et pertes de 92 532 dollars inscrits aux comptes débiteurs, des ajustements comptables d'un montant de 3 218 dollars et des commissions bancaires d'un montant de 1 049 dollars.

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 7 119 266 dollars de dépôts à vue ou à terme, 6 885 449 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 6 885 449 dollars), 5 875 423 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 5 830 754 dollars) et 80 930 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXV

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	7 novembre 1989 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	238 987	–	–
Contributions volontaires	1 641	–	–
Intérêts créditeurs	4 408	82	116
Autres recettes/recettes accessoires	2 607	–	–
Total des recettes	247 643	82	116
Total des dépenses	199 484	–	–
Excédent (déficit)	48 159	82	116
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 036)	–	(4)
Excédent (déficit) net	47 123	82	112
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 176	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(48 868)	–	(2 967)
Virement au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	(258)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	3 173	6 028
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	3 173	3 255	3 173

État XXXV (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2004	2003
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	50	42
Trésorerie commune ^c	4 618	5 568
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	2 102	2 658
Soldes débiteurs interfonds	49	26
Total de l'actif	6 819	8 294
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	8	7
États Membres – soldes créditeurs	3 556	5 114
Total du passif	3 564	5 121
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	3 255	3 173
Total des réserves et du solde du fonds	3 255	3 173
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	6 819	8 294

^a Conformément à la résolution 47/223 de l'Assemblée générale en date du 16 mars 1993, les opérations du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale ont été regroupées avec celles de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. Voir aussi notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 647 094 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 592 992 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 592 992 dollars), 1 359 322 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 348 988 dollars) et 18 724 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVI

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	15 octobre 1992 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	561 098	–	–
Intérêts créditeurs	8 008	4	5
Autres recettes/recettes accessoires	4 334	–	1
Total des recettes	573 440	4	6
Total des dépenses	492 556	–	–
Excédent (déficit)	80 884	4	6
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 565)	(1)	1
Excédent (déficit) net	71 319	3	7
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	24 501	–	298
Sommes portées au crédit des États Membres	(78 242)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	17 578	17 273
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	17 578	17 581	17 578

État XXXVI (*fin*)**Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	55	32
Trésorerie commune ^c	371	107
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	18 328	18 732
Soldes débiteurs interfonds	122	7
Débiteurs divers	1	9
Total de l'actif	18 877	18 887
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	4	9
États Membres – soldes créditeurs	1 292	1 300
Total du passif	1 296	1 309
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	17 208	17 208
Excédent cumulé	373	370
Total des réserves et du solde du fonds	17 581	17 578
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	18 877	18 887

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 132 148 dollars de dépôts à vue ou à terme, 127 810 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 127 810 dollars), 109 060 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 108 230 dollars) et 1 502 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVII

Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} mai 1992 au 30 juin 2004</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 738 202	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	19 616	–	–
Intérêts créditeurs	9 495	41	33
Autres recettes/recettes accessoires	7 070	–	–
Total des recettes	1 774 383	41	33
Total des dépenses	1 668 175	–	–
Excédent (déficit)	106 208	41	33
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 066)	(36)	33
Excédent (déficit) net	97 142	5	66
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	48 699	90	1 730
Sommes portées au crédit des États Membres	(83 930)	–	–
Virement depuis d'autres fonds	103	–	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(19 616)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	42 398	40 602
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	42 398	42 493	42 398

État XXXVII (*fin*)**Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	45	15 ^c
Trésorerie commune ^d	2 345	2 582
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	59 437	60 431
Débiteurs divers	–	5
Soldes débiteurs interfonds	388	29
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Comptes de régularisation – actif	25	25 ^c
Total de l'actif	62 240	63 088
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	1
États Membres – soldes créditeurs	19 746	19 787
Créditeurs divers	–	902
Total du passif	19 747	20 690
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	37 563	37 563
Excédent cumulé	4 930	4 835
Total des réserves et du solde du fonds	42 493	42 398
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	62 240	63 088

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Reclassé à la suite d'un changement de présentation.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 836 282 dollars de dépôts à vue ou à terme, 808 817 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 808 817 dollars), 690 172 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 684 924 dollars) et 9 507 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVIII

Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994

et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 novembre 1993 au 30 juin 2004</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	910	–	–
Intérêts créditeurs	93	4	2
Autres recettes/recettes accessoires	91	–	–
Total des recettes	1 094	4	2
Total des dépenses	587	–	–
Excédent (déficit)	507	4	2
Ajustements sur exercices antérieurs	(9)	(1)	–
Excédent (déficit) net	498	3	2
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(375)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	128	126
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	128	131	128

État XXXVIII (*fin*)**Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	22	25
Trésorerie commune ^c	205	201
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	13	13
Total de l'actif	240	239
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	2
États Membres – soldes créditeurs	108	109
Total du passif	109	111
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	131	128
Total des réserves et du solde du fonds	131	128
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	240	239

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 73 036 dollars de dépôts à vue ou à terme, 70 629 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 70 629 dollars), 60 276 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 59 817 dollars) et 830 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIX

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} novembre 1991 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 599 916	–	–
Contributions volontaires	9 493	–	–
Intérêts créditeurs	7 493	3	6
Autres recettes/recettes accessoires	6 341	2	68
Total des recettes	1 623 243	5	74
Total des dépenses	1 640 831	–	–
Excédent (déficit)	(17 588)	5	74
Ajustements sur exercices antérieurs	(732)	3	(193)
Excédent (déficit) net	(18 320)	8	(119)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	28 435	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(8 743)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	1 372	1 491
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	1 372	1 380	1 372

État XXXIX (*fin*)

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	83	60
Trésorerie commune ^c	19	17
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	41 822	42 674
États Membres – soldes débiteurs	41	195
Soldes débiteurs interfonds	353	–
Total de l'actif	42 318	42 946
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	9	11
États Membres – soldes créditeurs	40 867	40 873
Créditeurs divers	20	2
Soldes créditeurs interfonds	–	492
Comptes de régularisation – passif	42	196
Total du passif	40 938	41 574
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	818	818
Excédent cumulé	562	554
Total des réserves et du solde du fonds	1 380	1 372
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	42 318	42 946

^a Le compte spécial de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge a été regroupé avec celui de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. Voir également notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 6 751 dollars de dépôts à vue ou à terme, 6 539 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 6 539 dollars), 5 572 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 5 530 dollars) et 77 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XL

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} avril 1988 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	416 162	–	–
Contributions volontaires	23 736	–	–
Intérêts créditeurs	46 671	351	458
Autres recettes/recettes accessoires	13 387	–	–
Total des recettes	499 956	351	458
Total des dépenses	374 185	–	–
Excédent (déficit)	125 771	351	458
Ajustements sur exercices antérieurs	(581)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	125 190	350	457
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 016	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(105 880)	–	(19 492)
Virement au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	(49 243)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	2 083	21 118
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	2 083	2 433	2 083

État XL (*fin*)**Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	39	8
Trésorerie commune ^c	19 024	28 084
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	24	96
Dû par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	–	2 000
Soldes débiteurs interfonds	67	–
Total de l'actif	19 154	30 188
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	2
États Membres – soldes créditeurs	16 720	28 103
Total du passif	16 721	28 105
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	2 433	2 083
Total des réserves et du solde du fonds	2 433	2 083
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	19 154	30 188

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 6 784 958 dollars de dépôts à vue ou à terme, 6 562 122 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 6 562 122 dollars), 5 599 524 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 5 556 953 dollars) et 77 130 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLI
**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies
 pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)^a**

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période
 allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	9 août 1988 au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
Recettes			
Quotes-parts ^b	199 113	–	–
Contributions volontaires	14 715	–	–
Intérêts créditeurs	12 697	72	77
Autres recettes/recettes accessoires	12 054	–	–
Total des recettes	238 579	72	77
Total des dépenses	177 895	–	–
Excédent (déficit)	60 684	72	77
Ajustements sur exercices antérieurs	224	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	60 908	71	76
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 997	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(43 484)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	(18 156)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 265	4 189
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 265	4 336	4 265

État XLI (*fin*)
**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies
 pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
 (En milliers de dollars des États Unies)

	2005	2004
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	57	66
Trésorerie commune ^c	4 273	4 201
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	18	18
Total de l'actif	4 348	4 285
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	8	8
États Membres – soldes créditeurs	4	12
Total du passif	12	20
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 336	4 265
Total des réserves et du solde du fonds	4 336	4 265
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	4 348	4 285

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 524 002 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 473 960 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 473 960 dollars), 1 257 736 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 248 174 dollars) et 17 324 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLII

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>5 novembre 1956 au 30 juin 2004</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 375	–	–
Contributions volontaires	28 086	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	19 207	–	–
Prélèvement sur le Compte spécial de l'ONU	3 911	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	5 089	(406)	(909)
Total des recettes	222 668	(406)	(909)
Total des dépenses	215 540	–	–
Excédent (déficit) net	7 128	(406)	(909)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	7 128	8 037
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	7 128	6 722	7 128

État XLII (*fin*)**Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États Unies)

	2005	2004
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	42 627	42 627
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	5 275	5 275
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et autres contributions portées en recettes	876	876
Soldes débiteurs interfonds	81	81
Total de l'actif	48 859	48 859
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	20 594	20 188
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	465	465
Compte spécial relatif aux contributions volontaires reçues pour financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – rétrocédées aux États Membres qui ont versé ces contributions	614	614
Sommes mises en recouvrement auprès des pays développés en vue de constituer une réserve ^d	10 415	10 415
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 932	1 932
Dû au compte Produit de la vente des obligations de l'ONU	8 117	8 117
Total du passif	42 137	41 731
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	6 722	7 128
Total des réserves et du solde du fonds	6 722	7 128
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 859	48 859

^a Voir notes 2 à 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Perte de change due à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1965, 3 550 000 dollars conformément à la section II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1965; pour 1966, 3 550 000 dollars conformément à la section III de cette résolution; pour 1967, 3 315 000 dollars conformément à la résolution 2194 B (XXI) du 16 décembre 1966.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIII

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)^a

État au 30 juin 2005 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>14 juillet 1960 au 30 juin 2004</i>	<i>1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005</i>	<i>1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	241 549	–	–
Contributions volontaires	36 193	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	110 726	–	–
Intérêts créditeurs	89	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	45 489	103	(219)
Total des recettes	434 046	103	(219)
Total des dépenses	397 437	–	–
Excédent (déficit) net	36 609	103	(219)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	36 609	36 828
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	36 609	36 712	36 609

État XLIII (*fin*)**Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)**

État au 30 juin 2005 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	73 892	73 892
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	6 687	6 687
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts et les contributions volontaires portées en recettes ^d	1 973	1 973
Soldes débiteurs interfonds	914	909
Total de l'actif	83 466	83 461
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 011	7 109
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	855	855
Compte spécial relatif aux contributions volontaires reçues pour financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – rétrocédées aux États Membres qui ont versé ces contributions	1 560	1 560
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 397	1 397
Dû au compte Produit de la vente des obligations de l'ONU	35 931	35 931
Total du passif	46 754	46 852
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	36 712	36 609
Total des réserves et du solde du fonds	36 712	36 609
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	83 466	83 461

^a Voir notes 2 à 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Gains de change dus à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1961, 268 455 dollars, pour le deuxième semestre de 1963, 1 118 712 dollars; pour le premier semestre de 1964, 585 899 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005)

Note 1

L'Organisation des Nations Unies et ses activités

a) La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les principaux objectifs de l'Organisation, dont la poursuite est confiée à ses cinq principaux organes, sont les suivants :

- i) Maintenir la paix et la sécurité internationales;
- ii) Favoriser le progrès et le développement socioéconomiques internationaux;
- iii) Assurer le respect universel des droits de l'homme;
- iv) Administrer la justice internationale et veiller au respect du droit international;
- v) Faire accéder les territoires sous tutelle à l'autonomie;

b) L'Assemblée générale se consacre à des problèmes politiques, économiques et sociaux très divers, ainsi qu'aux aspects financiers et administratifs de l'Organisation;

c) Sous la direction du Conseil de sécurité, l'Organisation s'occupe de divers aspects du maintien et du rétablissement de la paix, intervenant notamment pour régler des conflits, rétablir la démocratie, favoriser le désarmement, fournir une assistance électorale, faciliter la consolidation de la paix après les conflits, apporter une assistance humanitaire pour assurer la survie de groupes dont les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits, et superviser les poursuites exercées à l'encontre des auteurs de violations graves du droit humanitaire international;

d) Le Conseil économique et social a des attributions particulières en matière de développement socioéconomique et joue notamment un rôle de premier plan en encadrant l'action menée par les autres organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes internationaux d'ordre économique, social et sanitaire;

e) La compétence de la Cour internationale de Justice s'étend aux différends entre États Membres que ceux-ci lui soumettent pour qu'elle donne un avis consultatif ou rende un arrêt ayant force obligatoire;

f) Le Conseil de tutelle a achevé l'essentiel de sa tâche en 1994, date à laquelle a pris fin l'Accord de tutelle relatif au dernier territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Note 2

Résumé des principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation tels qu'adoptés par l'Assemblée générale, aux règles établies par le Secrétaire général en application dudit Règlement et aux instructions

administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par le Comité administratif de coordination, devenu depuis le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la norme comptable internationale 1 relative à la présentation des états financiers, qui concerne la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, à savoir :

- i) La continuité des activités, la permanence des méthodes et le rattachement à l'exercice sont les principales conventions comptables. Lorsque ces conventions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut l'indiquer et en donner les raisons;
 - ii) La prudence, la primauté de la substance sur la forme et l'importance relative déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis des principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers. Les conventions sont normalement indiquées en un seul endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré ou peut avoir une incidence significative sur les comptes d'exercices ultérieurs doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée;
- b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts peuvent être établis, à des fins générales ou à des fins spéciales, par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature;
- c) L'exercice des opérations de maintien de la paix est annuel et va du 1^{er} juillet au 30 juin. Pour tous les autres fonds de l'Organisation, l'exercice est biennal et comprend deux années civiles consécutives;
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés sur la base des engagements. Pour les recettes provenant des quotes-parts, les règles applicables sont celles énoncées au paragraphe j) ii) ci-après;
- e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées

et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note;

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique. Aucun ajustement n'est apporté pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services;

g) L'état des flux de trésorerie est établi sur la base de la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies;

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail sur les normes de comptabilité formule à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination;

i) Les résultats des opérations de l'Organisation figurant dans les états I à III sont présentés sous forme condensée, par type d'activité, après consolidation, c'est-à-dire après élimination de tous les soldes interfonds et des opérations réciproques pouvant entraîner un double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds;

j) Recettes :

i) Les montants nécessaires pour financer les activités entreprises au titre des opérations de maintien de la paix sont mis en recouvrement auprès des États Membres après avoir été répartis selon le barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale;

ii) Les quotes-parts sont comptabilisées comme recettes lorsque l'Assemblée a autorisé leur mise en recouvrement auprès des États Membres. Ni les ouvertures de crédit ni les autorisations d'engagement de dépenses ne donnent lieu à la constatation de recettes, sauf si l'Assemblée a autorisé la mise en recouvrement des quotes-parts correspondantes auprès des États Membres;

iii) Les sommes mises en recouvrement auprès d'États non membres qui acceptent de rembourser à l'Organisation le coût de leur participation à des traités, organes et conférences des Nations Unies sont comptabilisées comme recettes accessoires;

iv) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base d'un document écrit par lequel un donateur s'engage à verser une contribution en espèces à des dates déterminées pendant l'exercice en cours. Les contributions volontaires versées sous forme de services et de fournitures que le Secrétaire général juge acceptables sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

v) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

vi) Les recettes provenant de services rendus comprennent les sommes remboursées au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;

vii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des placements de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes réalisées et toutes les pertes nettes non matérialisées sur les placements à court terme de la trésorerie commune. Le revenu des placements et les coûts de gestion de la trésorerie commune sont répartis entre les fonds participants;

viii) Les recettes accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les sommes remboursées au titre de dépenses relatives à des exercices antérieurs, le montant net des gains de change, à l'exception de ceux liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré comme indiqué au paragraphe k) i) ci-dessous, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes mises en recouvrement auprès des nouveaux États Membres pour l'année de leur admission, les sommes perçues auprès des États non membres visées au paragraphe j) iii) ci-dessus, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

ix) Les recettes se rapportant à des exercices ultérieurs ne sont pas comptabilisées en recettes de l'exercice, mais sont inscrites au passif dans les comptes de régularisation, comme indiqué au paragraphe m) iii) ci-après;

k) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements. Les dépenses comprennent également les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice pendant lequel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices futurs ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré et sont portées à l'actif dans les comptes de régularisation, comme indiqué au paragraphe l) v) ci-après;

l) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) La trésorerie commune comprend la part de chacun des fonds participants dans les dépôts à vue et à terme, les placements à court terme et à long terme et les revenus cumulés des placements, qui tous sont gérés centralement. Les liquidités gérées centralement sont de même nature. Les

placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à leur valeur de réalisation si celle-ci est inférieure; les placements à long terme sont enregistrés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée sur une ligne distincte dans les états financiers de chacun et la composition et la valeur de réalisation des placements correspondants sont précisés dans les notes relatives à chaque état;

iii) Les États Membres étant légalement tenus de s'acquitter de leurs quotes-parts, les contributions mises en recouvrement et non acquittées sont comptabilisées quelles que soient les perspectives de recouvrement. L'Organisation a pour politique de ne pas provisionner les éventuels retards dans le recouvrement des sommes en question;

iv) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général de l'Organisation et dans ceux dus par celui-ci. Ils reflètent aussi les opérations effectuées directement avec le Fonds général. Les soldes interfonds sont régularisés périodiquement, en fonction des liquidités disponibles;

v) En principe, les comptes de régularisation inscrits à l'actif comprennent les postes de dépense qui ne peuvent pas valablement être imputés à l'exercice considéré et qui seront passés en charges lors d'un exercice ultérieur. Ils comprennent notamment les engagements approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir, conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements prévisionnels sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vi) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire écoulée à la date des états financiers est saisie à l'actif dans les comptes de régularisation. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ces derniers produisent les pièces justificatives requises, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Organisation. Les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes afférentes aux états financiers;

m) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les réserves opérationnelles ou autres sont incluses dans le montant total indiqué pour les réserves et le solde des fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir sont inclus à la fois dans les comptes de régularisation de l'actif et dans les engagements non réglés;

iii) Les comptes de régularisation inscrits au passif comprennent les recettes encaissées au cours d'un exercice qui se rapportent à un exercice ultérieur et les recettes encaissées et non encore réalisées;

iv) Les sommes dues par l'Organisation sont indiquées sous la désignation d'engagements non réglés, qu'elles se rapportent à des exercices antérieurs, à l'exercice considéré ou aux exercices suivants. Les engagements des opérations de maintien de la paix contractés au cours de l'exercice demeurent valables 12 mois après la fin dudit exercice. En vertu de l'article 5.5 du Règlement financier, ceux de ces engagements qui représentent des sommes dues à des États Membres restent normalement valables pendant quatre ans supplémentaires à l'issue de la période de 12 mois visée à l'article 5.3 dudit Règlement;

v) Les éléments de passif éventuel sont, le cas échéant, indiqués dans les notes afférentes aux états financiers;

vi) L'ONU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des pensions de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué cette disposition.

Note 3

Conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix

Les comptes des opérations de maintien de la paix sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

a) L'article 1.2 du Règlement financier, qui dispose que l'exercice des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux est annuel et va du 1^{er} juillet au 30 juin;

b) L'article 6.5 du Règlement financier, qui dispose que le Secrétaire général soumet chaque année au Comité des commissaires aux comptes, au plus tard le 30 septembre, les comptes annuels des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux;

c) L'article 5.5 du Règlement financier, qui dispose que les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des contingents militaires ou de police ou d'autres biens ou services à des opérations de maintien de la paix sont conservés à l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 5.3 si les demandes de remboursement requises n'ont pas été présentées ou traitées durant l'exercice auquel elles se rapportent. Ces engagements restent valables pendant quatre années supplémentaires à l'issue de

ladite période de 12 mois. À l'expiration de ce délai supplémentaire de quatre ans, tout engagement non réglé est annulé, de même que le solde de tout crédit reporté pour le couvrir;

d) Contributions volontaires :

i) Dispositions générales :

a. Les contributions volontaires en espèces sont considérées comme des recettes à inscrire au crédit du compte spécial de l'opération de maintien de la paix concernée;

b. Les contributions volontaires en nature portant sur des biens ou services sont inscrites en tant que recettes, sous l'intitulé « Contributions volontaires », au crédit du compte spécial de l'opération de maintien de la paix concernée, au moment où la fourniture des biens ou services a commencé, à condition que des crédits aient été prévus au budget au titre de ces biens ou services. Si aucun crédit n'a été prévu au budget, la contribution n'est pas comptabilisée, mais son montant est indiqué dans une note accompagnant les états financiers. Le coût des installations fournies par un État Membre sur le territoire duquel l'ONU mène une opération ne doit pas être pris en compte dans l'évaluation des contributions volontaires;

ii) Comptes de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre :

a. Avant le 16 juin 1993, le Secrétaire général n'était pas habilité à utiliser d'autres fonds que les contributions volontaires offertes par des gouvernements pour le financement de la Force. Les engagements comptabilisés pour la période antérieure au 16 juin 1993 ne pouvaient donc pas dépasser le montant total des contributions annoncées. De ce fait, les comptes ne font pas apparaître le montant total des engagements de la Force afférents à ladite période, en particulier les dépenses supplémentaires à rembourser au titre de la solde et des indemnités versées aux contingents et du matériel leur appartenant. Le montant total de ces engagements non comptabilisés relatifs à la période antérieure au 16 juin 1993 s'élève à 194 762 047 dollars; il est indiqué dans la note e) au bas de l'état relatif à la Force (état IV);

b. Dans sa résolution 47/236 du 14 septembre 1993, l'Assemblée générale a décidé que les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 seraient traitées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. En conséquence, à partir du 16 juin 1993, des crédits ont été ouverts et leur montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée;

e) Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix :

Par sa résolution 47/217 du 23 décembre 1992, l'Assemblée générale a créé un fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix en tant que facilité de trésorerie permettant à l'Organisation de répondre rapidement aux besoins d'opérations de maintien de la paix. Le montant du Fonds de réserve a été fixé à

150 millions de dollars. Conformément à ladite résolution, le Fonds a été alimenté au moyen du solde inutilisé des crédits inscrits aux comptes spéciaux du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (49 242 762 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (18 156 200 dollars), et des économies au titre du Fonds général de l'ONU dont le report avait été autorisé (82 601 038 dollars).

Note 4

Notes explicatives concernant les quotes-parts à recevoir

Les quotes-parts à recevoir ont été comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à la politique de l'Organisation. En ce qui concerne les montants indiqués comme non acquittés, certains États Membres ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de retenir une partie de leurs quotes-parts, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. Comme indiqué plus haut à la note 2 l) iii), l'Organisation a pour politique de ne pas provisionner les éventuels retards dans le recouvrement des quotes-parts non acquittés. À ce propos, un certain nombre d'États Membres ont demandé que soit signalée la position qu'ils ont adoptée (et que leurs délégations ont exposée à plusieurs reprises lors des sessions de l'Assemblée), en particulier ce qui suit :

a) S'agissant de montants qui ont trait à des dépenses imputées au Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956) ou au Compte ad hoc de l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC), certains États Membres estiment qu'ils ne sont pas tenus par les dispositions de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies de contribuer au financement de ces dépenses considérées par eux comme illégales. Les contributions que lesdits États Membres ont refusé de verser sont estimées à 38,6 millions de dollars dans le cas de la FUNU (1956) (état XLII) et à 70,2 millions de dollars dans le cas de l'ONUC (état XLIII). Ces montants, calculés sur la base des quotes-parts des États concernés, ne comprennent pas les contributions non acquittées dues par la Chine pour la période antérieure au 24 octobre 1971, soit 5,3 millions de dollars au titre de la FUNU (1956) et 6,7 millions de dollars au titre de l'ONUC. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, intitulée « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies », le montant en question a été viré à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée en date du 19 décembre 1972;

b) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973), ni de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégel. D'autres ont déclaré qu'ils avaient déduit de leurs contributions à la FUNU (1973) leur part des dépenses qu'ils attribuent aux fonctions supplémentaires résultant de l'accord conclu entre l'Égypte et Israël le 4 septembre 1975. On estime à 100 000 dollars le montant retenu par lesdits États Membres sur les contributions mises en recouvrement pour financer les dépenses engagées par la FUNU (1973) jusqu'à sa dissolution en 1979, et par la FNUOD jusqu'au 30 juin 2005. Ce chiffre ne tient pas compte des 36 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte

spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981;

c) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les contributions au financement de la FINUL que ces États ont refusé de verser sont estimées à 4 millions de dollars. Ce montant représente les quotes-parts mises en recouvrement auprès de chacun d'eux depuis la création de la FINUL, le 19 mars 1978, jusqu'au 30 juin 2005. Il ne tient pas compte des 19,6 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

d) *État des contributions mises en recouvrement non acquittées au 30 juin 2005* : le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2005 (ST/ADM/SER.B/650) présente, pour chaque opération de maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement auprès de chaque État Membre, le montant versé et le solde dû. Il a été publié en juillet, trop tôt pour que l'on puisse y tenir compte des décisions prises par l'Assemblée générale fin juin concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement ou les sommes à porter au crédit des États Membres. En revanche, le montant des quotes-parts dues par les États Membres indiqué dans les états financiers au 30 juin 2005 tient compte de ces éléments, les opérations réalisées fin juin ayant été saisies dans les comptes. Dans certains cas, ce montant est donc inférieur ou supérieur à celui indiqué dans le rapport sur l'état des contributions à la même date.

Note 5

États récapitulatifs concernant les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix : recettes et dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); flux de trésorerie (état III)

a) Les états I à III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont ventilés entre trois groupes, puis consolidés pour arriver au total général. La présentation d'états consolidés ne signifie pas que l'un ou l'autre des fonds puisse être utilisé à une fin autre que celle pour laquelle il a été créé. Les résultats financiers de l'ensemble des opérations de maintien de la paix sont récapitulés dans les états I à III. Les résultats relatifs aux opérations qui étaient en cours pendant l'exercice sont présentés dans les états IV à XVIII, ceux relatifs au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix dans l'état XIX, ceux relatifs au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dans l'état XX, ceux relatifs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) dans l'état XXI et ceux relatifs aux missions de maintien de la paix terminées dans les états XXII à XLIII.

b) Conformément aux règles de présentation normalisée des états financiers, l'excédent ou le déficit est calculé de deux façons différentes dans l'état I. Le premier calcul tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice considéré. Le deuxième consiste à incorporer les ajustements apportés aux recettes ou aux dépenses au titre d'exercices antérieurs, pour aboutir à des montants nets.

Note 6**Force d'urgence des Nations Unies (1973)
et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (état V)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FUNU et à la FNUOD de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à sa résolution 50/83 du 15 décembre 1995, cet excédent reporté, d'un montant de 64 931 001 dollars, a été réduit de 15 321 728 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Conformément à la résolution 53/226 de l'Assemblée, en date du 8 juin 1999, puis à ses résolutions 54/266 du 15 juin 2000 et 55/264 du 14 juin 2001, il a de nouveau été réduit de 13 622 162 dollars, le solde s'élevant à 35 987 111 dollars au 30 juin 2005. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A [voir note 4 b)].

Note 7**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (état VI)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FINUL de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale, cet excédent reporté, d'un montant de 108 461 935 dollars, a été réduit de 25 583 986 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Par la suite, conformément à la résolution 58/307 de l'Assemblée, en date du 18 juin 2004, il a été réduit d'un montant de 63 312 709 dollars, représentant le montant net de l'excédent cumulé dans le compte de la Force entre 1978 et 1993, le solde s'élevant à 19 565 240 dollars au 30 juin 2005. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A [voir note 4 c)].

Note 8**Excédent reporté**

Dans sa résolution 57/323 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé de suspendre l'application des dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier dans le cas de certaines missions dont la situation de trésorerie était déficitaire. Les missions concernées sont le Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (état XXXII), l'Opération des Nations Unies au Mozambique (état XXXVI), l'Opération des Nations Unies en Somalie (état XXXVII), la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et la Mission de police civile en Haïti (état XXXIII), l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (état XXXIX), et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (état XXVI). Par sa résolution 59/302 du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a décidé de reporter le montant des disponibilités détenues sur le compte spécial de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine au 30 juin 2004 (état XXIII).

Note 9**Excédent affecté au financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a autorisé le prélèvement de 95 978 945 dollars et de 45 567 055 dollars, respectivement, sur les réserves et le solde du fonds des Forces de paix des Nations Unies (FPNU) (état XXXI) et de la MINUHA (état XXXIII), pour financer les stocks stratégiques, ces montants devant être virés au compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (état XXI). Les États Membres avaient le choix entre deux options : accepter que leur part des excédents ci-dessus soit virée directement à la Base de soutien logistique, ou demander sa restitution et verser leur quote-part de financement des stocks. Certains États Membres ont choisi la première option et la Base a directement reçu à ce titre 54 690 848 dollars des FPNU et 25 815 321 dollars de la MINUHA. D'autres États Membres ont choisi de verser les quotes-parts mises en recouvrement pour financer les stocks, et reçu leur part des excédents, soit 11 649 854 dollars au titre des FPNU et 5 639 962 dollars au titre de la MINUHA. Les autres États Membres recevront leur part des excédents restant à répartir, soit 29 638 243 dollars au titre des FPNU et 14 111 772 dollars au titre de la MINUHA, lorsqu'ils auront versé leurs quotes-parts de financement des stocks. À l'heure actuelle, 13 581 780 dollars restent dus par les États Membres.

Note 10**Stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a autorisé l'achat de stocks stratégiques pour déploiement rapide. Dans son rapport A/56/870, le Secrétaire général a indiqué que les stocks d'articles déployés ou faisant l'objet d'une rotation seront reconstitués, le coût de remplacement étant imputé au budget de la mission qui les aura reçus. Pour constater les reconstitutions de stocks, on a créé un fonds autorenouvelable séparé dans lequel sont enregistrées toutes ces opérations. L'excédent cumulé constaté en fin d'exercice, qui comprend notamment les économies réalisées au titre d'exercices antérieurs et les montants résultant du décalage entre l'enregistrement de la recette au moment du transfert et la reconstitution effective des stocks, est reporté sur l'exercice suivant.

Note 11**Arriéré de contributions à recevoir**

Les quotes-parts à recevoir des États Membres se présentent comme indiqué au tableau V.1 ci-dessous. Conformément aux règles en vigueur à l'ONU, les retards éventuels dans le recouvrement des quotes-parts ne sont pas provisionnés.

Tableau V.1
Quotes-parts à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ancienneté</i>	<i>Montant</i>
Moins de six mois	692 308
Six mois à un an	259 474
Un à deux ans	98 721
Plus de deux ans	606 483
Total	1 656 986

Note 12

Matériel durable

a) On trouvera dans le tableau V.2, établi d'après les comptes d'inventaire cumulés de l'Organisation au 30 juin 2005, la valeur au coût historique du matériel durable utilisé dans les zones des missions. Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, ce matériel ne figure pas parmi les immobilisations, son prix d'achat étant imputé sur les crédits budgétaires au moment de l'acquisition.

Tableau V.2

Valeur du matériel durable

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>
UNFICYP	16 081	15 531
FNUOD	40 090	37 452
FINUL	74 055	79 672
MINURSO	28 115	25 302
MONUG	21 235	20 057
MINUSIL	65 485	71 890
MINUK	127 508	133 458
MONUC	173 089	156 818
MANUTO	27 150	47 671
MINUEE	52 206	49 916
MINUL	116 077	64 907
ONUCI	57 945	23 008
MINUSTAH	42 503	8 044
ONUB	40 525	–
MINUS	48 073	–
Base de soutien logistique	50 440	30 633
Base de soutien logistique – stocks stratégiques	60 823	57 440
Total	1 041 400	821 799

b) Les changements concernant les stocks de matériel durable sont présentés au tableau V.3.

Tableau V.3

Changements concernant les stocks de matériel durable

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde au 1 ^{er} juillet 2004.	821 799
Acquisitions.	329 390
À déduire : profits et pertes – accidents, vols et dommages.	(4 538)
À déduire : liquidations et autres ajustements	(105 251)
Solde au 30 juin 2005.	1 041 400

Note 13**Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

a) L'ONU ne comptabilise spécifiquement dans aucun de ses états financiers les éléments de passif correspondant au programme d'assurance maladie après la cessation de service et à d'autres prestations liées à la cessation de service. Les dépenses correspondantes sont inscrites dans le budget ordinaire et dans les budgets des opérations de maintien de la paix et les sommes effectivement versées au cours d'un exercice sont imputées à l'exercice;

b) À la cessation de service, les fonctionnaires sont en droit de demander que leur soient payés les jours de congé qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. On estime que les paiements futurs au titre de la compensation pour jours de congé accumulés représentaient pour l'Organisation une charge de 45 à 50 millions de dollars au 30 juin 2005;

c) À la cessation de service, certains fonctionnaires peuvent prétendre, en fonction de leur ancienneté, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation. On estime que les paiements futurs au titre de la prime de rapatriement et des frais de réinstallation représentaient pour l'Organisation une charge de 20 à 25 millions de dollars au 30 juin 2005.

Annexe I

**Opérations de maintien de la paix financées au moyen
du budget ordinaire : utilisation par principaux objets
de dépense des crédits ouverts pour la période de 18 mois
de l'exercice biennal 2004-2005 terminée le 30 juin 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Traitements et autres dépenses de personnel</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Dépenses de fonctionnement et fournitures</i>	<i>Achats</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Direction exécutive et gestion	1 678	1 109	57	–	4	–	1 170	508
Programme de travail	14 234	9 843	83	3	–	–	9 929	4 305
Appui au programme	1 372	393	–	18	486	22	919	453
ONUST	58 814	32 178	2 256	217	5 719	2 317	42 687	16 127
UNMOGIP	16 762	6 406	1 126	72	1 983	1 700	11 287	5 475
Total	92 860	49 929	3 522	310	8 192	4 039	65 992	26 868

Annexe II

**Activités liées à des opérations de maintien de la paix,
financées à l'aide de fonds d'affectation spéciale :
état des recettes, des dépenses, des réserves et des soldes
des fonds (exercice clos le 30 juin 2005)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début de période</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin de période</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le règlement des questions frontalières entre l'Iraq et le Koweït	1 105	25	–	1 130
Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo	2 174	17	2 174	17
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	2 167	900	1 297	1 770
Fonds d'affectation spéciale pour le tracé et l'abornement de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée	5 825	400	610	5 615
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la Force multinationale déployée au Timor oriental	24	–	24	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental	10 160	–	10 160	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée	329	488	165	652
Fonds de contributions volontaires pour le processus de paix au Cambodge	4 643	102	158	4 587
Fonds d'affectation spéciale pour les activités de la Commission internationale d'appui et de vérification	188	2	190	–
Fonds d'affectation spéciale pour le Cambodge	2 325	49	144	2 230
Fonds d'affectation spéciale pour le Commandement unifié en Somalie	303	7	–	310
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994	450	594	284	760
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine	771	14	148	637
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités des Nations Unies relatives au maintien de la paix en Sierra Leone	362	9	–	371
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la MINURCA	7	–	7	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités d'information et activités connexes concernant les opérations de maintien de la paix	10	–	–	10

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début de période</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin de période</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de rétablissement et de maintien de la paix des Nations Unies	39 822	1 092	7 440	33 474
Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées aux aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix	1	–	–	1
Fonds d'affectation spéciale destiné à recueillir l'aide des gouvernements et des organisations non gouvernementales à l'intention du mécanisme d'exploitation des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix	590	2 696	1 081	2 205
Fonds d'affectation spéciale pour le financement d'une conférence sur le soutien médical des opérations de maintien de la paix	10	–	10	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement	273	36	170	139
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au personnel militaire détaché à titre gracieux par des gouvernements pour appuyer des opérations de maintien de la paix	42	–	42	–
Fonds d'affectation spéciale destiné à améliorer la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique	195	2	197	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	713	18	(34)	765
Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	700	101	97	704
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	356	2 450	1 489	1 317
Total	73 545	9 002	25 853	56 694

